



Rapport
sur la solvabilité
et la situation financière

2025

Always around

SYNTHÈSE

Ce rapport narratif s'inscrit dans le cadre du reporting réglementaire Solvabilité 2 transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Il est validé par le Directeur Général, examiné par le comité d'audit, des comptes et des risques, puis approuvé par le conseil d'administration d'Arundo Re avant son envoi à l'ACPR.

Conformément aux exigences du régime prudentiel Solvabilité 2, ce document présente des éléments relatifs à l'activité d'Arundo Re pour l'exercice 2025, en particulier ceux liés aux évaluations réalisées à des fins de solvabilité.

Sauf indication contraire, toutes les données mentionnées dans ce rapport sont valorisées au 31 décembre 2025 et exprimées en euros.

Le rapport peut renvoyer à des informations complémentaires disponibles sur le site d'Arundo Re : <https://www.arundore.com>.

Ce Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) est composé des chapitres suivants :

- Présentation, activité et résultats
- Système de gouvernance
- Profil de risques
- Valorisation des actifs et des passifs
- Gestion du capital

En annexe de ce document, figurent également les états financiers quantitatifs clés requis par Solvabilité 2 dans le cadre de ce rapport.

Le 14 novembre 2025, le consortium constitué de SMABTP, SMAvie BTP, MACSF Assurances et MACSF Épargne Retraite a acquis le solde de la participation de CCR dans Arundo Re. Désormais, il en détient l'intégralité du capital à raison de 30% pour le groupe MACSF et de 70% pour le groupe SMABTP.

Arundo Re est un réassureur présent dans le monde entier, multi-spécialiste, dont l'activité est répartie sur plus de 100 pays et sur l'ensemble des grandes branches assurantielles : Vie, Non-Vie et Spécialités.

Arundo Re possède un modèle d'activité très centralisé, rare dans le secteur et efficace. En effet, elle exerce ses activités dans le monde entier à partir de son siège social en France. Elle est aussi établie au Canada (Toronto) et en Malaisie (Labuan), sous forme de succursales, et dispose d'un bureau de représentation au Liban (Beyrouth).

Arundo Re détient à 100% la société Caisrelux, captive de réassurance basée au Luxembourg, ainsi que des filiales immobilières, sociétés par actions simplifiées immobilières : Rochefort 25 et Civry 22.

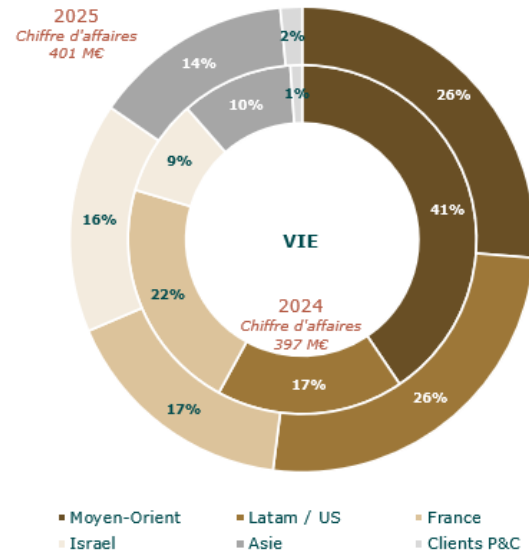
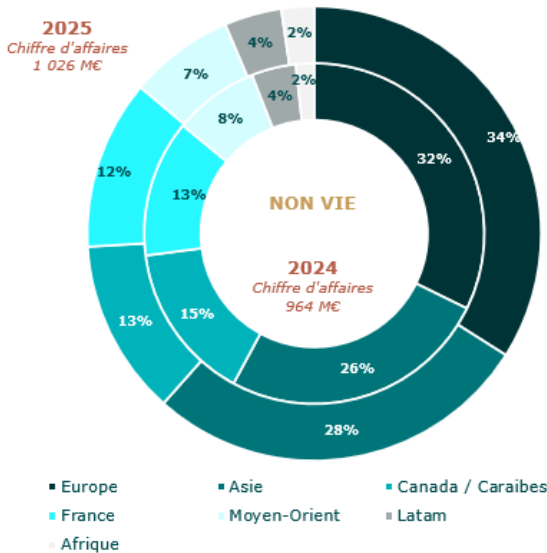
Dans le cadre de Solvabilité 2, Arundo Re utilise la Formule Standard. À fin 2025, son ratio de Solvabilité 2 est égal à 225,3%, pour des fonds propres prudentiels de 1 842 M€ et un SCR de 818 M€. Ce ratio de solvabilité est supérieur à la fourchette optimale de [180% ; 220%] définie par le cadre d'appétence aux risques de l'entreprise. Cette situation s'explique par trois facteurs principaux :

- Un achat de récession davantage couvrant, dû à un environnement de marché favorable ;
- La variation à la baisse du taux de change USD – EUR ;

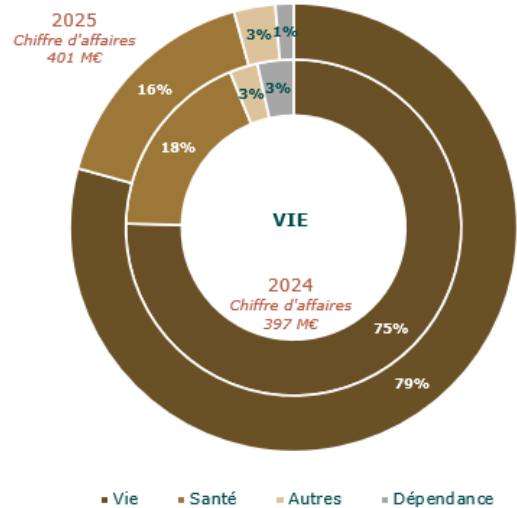
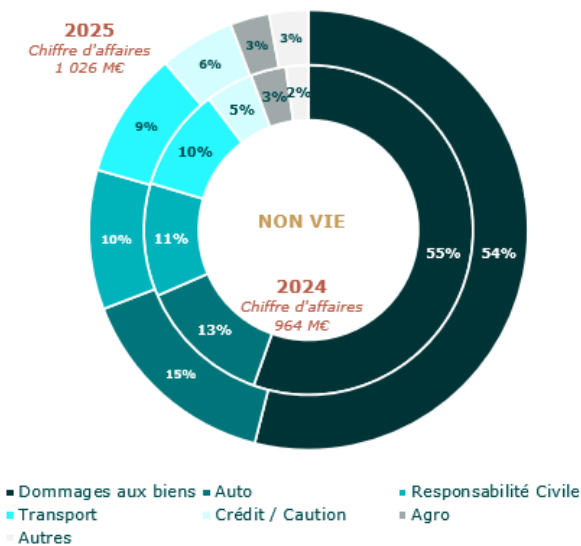
- L'absence de catastrophes majeures en 2025.

Le chiffre d'affaires d'Arundo Re s'établit à 1 427 M€ en 2025, en hausse de 5% par rapport à 2024 (à taux de change courant - 11% à taux de change constant¹). Le business mix s'établit comme suit :

Répartition par zone géographique



Répartition par branche



Le bénéfice avant intérêts, impôts, amortissements et dotation à la provision pour égalisation (EBITAER) s'établit en hausse à 192,1 M€, comparé à 108,7 M€ en 2024.

Le résultat net d'Arundo Re ressort à 100,9 M€, en hausse par rapport à 2024.

¹ Les variations à cours de change constant correspondent à la comparaison entre les données 2024 converties au taux de change du 31 décembre 2024 et les données 2025 au taux de change du 31 décembre 2024.

En M€	2025	2024
Chiffre d'affaires Brut	1 427	1 361
Variation N/N-1 (%)	+5%	+15%
Ratio de coûts	5,0%	5,2%
Taux de marge (Vie)	5,1%	1,5%
Ratio Combiné Net (Non-Vie)	88,8%	94,7%
Taux de produits financiers nets	2,7%	2,6%
EBITAER	192	109
Résultat Net	101	64
RATIO SOLVABILITÉ 2	225,3%	211,0%

Dans un contexte de marché défavorable marqué par un cycle baissier, Arundo Re a maintenu une politique de souscription disciplinée visant à renforcer la qualité et la rentabilité de son portefeuille.

Parallèlement, dans un environnement d'investissement maîtrisé, elle a optimisé de manière prudente son allocation d'actifs, consolidant la liquidité et la résilience de son portefeuille tout en préservant une création de valeur positive. Elle sera ainsi en mesure de saisir d'éventuelles opportunités d'investissement en 2026, notamment sur les actions si les conditions de marché le permettent.

Coté opérationnel, En 2025, Arundo Re a consolidé plusieurs chantiers structurants en matière de gestion opérationnelle des risques.

Arundo Re a poursuivi en 2025 le renforcement de son dispositif de résilience opérationnelle, en progressant significativement sur la mise en conformité DORA, la cybersécurité, la qualité de la donnée et la continuité d'activité. Ces travaux ont permis de structurer davantage les processus, de consolider les mécanismes de contrôle et d'améliorer la fiabilité opérationnelle de l'entreprise. En 2026, les efforts se poursuivront avec l'objectif d'aboutir à une conformité renforcée, de finaliser la documentation clé et de poursuivre la montée en maturité des pratiques, dans une logique d'amélioration continue.

Arundo Re dispose d'un système de gouvernance structuré et transparent, reposant notamment sur son conseil d'administration — appuyé par le comité d'audit, des comptes et des risques —, sur un organe exécutif composé d'un Directeur Général et d'un Directeur Général Adjoint, ainsi que sur les quatre fonctions clés définies par Solvabilité 2.

L'année 2025 a été marquée par plusieurs évolutions positives. À la suite de la sortie de CCR du capital le 14 novembre 2025, la gouvernance a été revue et adaptée aux pratiques du Groupe SMABTP, dans le cadre de l'intégration progressive d'Arundo Re. Les processus, les circuits décisionnels et les modalités de pilotage ont été harmonisés et sont désormais pleinement opérationnels. La comitologie s'est également renforcée afin de soutenir le pilotage transversal des risques. Trois sous-comités spécialisés rattachés au CORI ont été créés en 2025 :

- le comité Data Gouvernance, dédié à la qualité, la maîtrise et la valorisation des données ;

- le comité DORA, chargé de superviser la mise en conformité au règlement européen sur la résilience opérationnelle numérique ;
- le comité PCA, garant du pilotage structuré de la continuité d'activité et des exercices associés.

Ces nouvelles instances contribuent à renforcer la coordination interne, la réactivité et la maîtrise des risques émergents.

Le dispositif de gestion des risques d'Arundo Re est aujourd'hui robuste et mature. Il s'appuie sur un cadre éprouvé d'identification, d'évaluation, de suivi et de contrôle, et s'inscrit dans un principe assumé d'amélioration continue. Dans ce cadre, les outils de gestion des risques ont évolué en 2025 pour accompagner l'intégration au sein du Groupe. L'outil de gestion du risque opérationnel a été modernisé afin d'harmoniser les pratiques, centraliser dans un environnement unique les risques, contrôles, incidents et plans d'actions, et améliorer la cohérence ainsi que la qualité du reporting. Cette évolution renforce la lisibilité et l'efficacité du dispositif, tout en facilitant la collaboration entre les métiers, le contrôle interne et les équipes risques.

Arundo Re procède régulièrement à une revue approfondie de ses risques.

Son profil demeure dominé par les **risques de souscription Non-Vie** et les **risques de marché**, pilotés au travers des analyses internes, des processus de souscription, du dispositif ORSA, ainsi que par l'utilisation d'outils d'atténuation des risques tels que la rétrocession.

Les principaux processus encadrant ces risques restent les suivants :

- adoption d'un budget de risque global et du sous budget Cat par le conseil d'administration ;
- construction d'un portefeuille sous prisme, très encadré, rendement/risque et sous un processus de décision défini ;
- vérification, validation de règles strictes de souscription ;
- utilisation des rapports des fonctions clés pour ajuster le profil de risques et notamment celui de la fonction actuarielle et de la fonction gestion des risques en complément d'analyses éventuelles réalisées par la Direction Actuariat et Risques pour faire appel, par exemple, à de la rétrocession supplémentaire.

Évaluée sous **Formule Standard**, Arundo Re vérifie régulièrement son adéquation, notamment pour les risques de réserve et Catastrophe.

Le profil de risques d'Arundo Re **n'a pas connu de changement majeur en 2025**. Toutefois, plusieurs évolutions structurantes ont renforcé la maîtrise et la résilience des risques opérationnels et technologiques.

Faits marquants de l'exercice 2025

Absence de Catastrophes naturelles notables dans le périmètre Arundo Re

En 2025, Arundo Re a bénéficié d'une sinistralité catastrophes limitée, dans un contexte marqué par l'absence d'événements naturels majeurs sur son périmètre d'exposition. Cette accalmie, bien que ponctuelle, a permis d'évoluer dans un environnement de risque plus favorable, tandis que l'entreprise poursuivait le renforcement du suivi de ses cumuls afin d'améliorer sa résilience face à la persistance d'aléas climatiques imprévisibles.

Impact significatif du Forex

En 2025, Arundo Re a évolué dans un environnement de forte volatilité des devises, notamment la dépréciation du dollar et du yen et l'appréciation du yuan vis à vis de l'euro, ce qui a influencé l'évaluation en euros de son activité libellée en monnaies étrangères. Grâce à une gestion rigoureuse des congruences et à un dispositif de couverture renforcé, l'effet du Forex sur notre résultat et la valeur de nos fonds propres est resté limité. L'entreprise a également poursuivi l'amélioration de son suivi du risque de change afin de garantir une mesure fiable de sa performance dans un environnement de volatilité accrue.

Sortie du capital de CCR

En 2023, les groupes SMABTP et MACSF ont acquis 75% du capital de CCR Re (devenu Arundo Re) auprès de CCR qui avait conservé 25% du capital afin de permettre une transition opérationnelle dans les meilleures conditions possibles. Le 14 novembre 2025, le consortium constitué de SMABTP, SMAvie BTP, MACSF Assurances et MACSF Épargne Retraite a acquis le solde de la participation de CCR dans Arundo Re. Désormais, il en détient l'intégralité du capital à raison de 30% pour le groupe MACSF et de 70% pour le groupe SMABTP.

SOMMAIRE

I.	PRÉSENTATION, ACTIVITÉ ET RÉSULTATS.....	10
I.1.	<i>Présentation</i>	10
I.1.1.	Dénomination sociale et forme juridique	10
I.1.2.	Activités d'Arundo Re.....	10
I.1.3.	Succursales et bureau de représentation	10
I.1.4.	Participation et filiales	10
I.1.5.	Autorité de Contrôle et Commissaire aux Comptes.....	11
I.1.6.	Mesure de sa situation prudentielle et synthèse.....	11
I.2.	<i>Activité et résultats</i>	11
I.2.1.	Environnement commercial.....	11
I.2.2.	Environnement financier	12
I.2.3.	Faits marquants de l'exercice 2025	13
I.2.4.	Événements postérieurs à la clôture.....	14
I.2.5.	Analyse des comptes	14
I.2.6.	Perspectives 2026	19
II.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE.....	21
II.1.	<i>Structure de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise</i>	21
II.1.1.	Conseil d'administration	21
II.1.2.	Le comité d'audit, des comptes et des risques	23
II.1.3.	Le comité des nominations et des rémunérations.....	24
II.1.4.	Le comité stratégique	24
II.1.5.	Organe exécutif.....	25
II.1.6.	Activités externalisées, sous-traitées à SMABTP, en 2025	28
II.2.	<i>Fonctions clés</i>	31
II.2.1.	Structure de gouvernance des fonctions clés	31
II.2.2.	Fonction gestion des risques	32
II.2.3.	Fonction vérification de la conformité	32
II.2.4.	Fonction audit interne	32
II.2.5.	Fonction actuarielle	33
II.3.	<i>Comitologie</i>	33
II.3.1.	Le comité exécutif.....	33
II.3.2.	Le comité des risques (CORI)	33
II.3.3.	Comitologie liée aux investissements	34
II.3.4.	Le comité de souscription	36
II.3.5.	Le comité sinistres	36
II.3.6.	Le comité de provisionnement	36
II.3.7.	Le comité d'inventaire	36
II.4.	<i>Politique et pratiques de rémunération</i>	36
II.4.1.	Politique de rémunération.....	36
II.4.2.	Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux	37
II.5.	<i>Transactions importantes conclues</i>	37
II.6.	<i>Compétence et honorabilité</i>	37
II.7.	<i>Système de gestion des risques (y compris orsa)</i>	37
II.7.1.	Organisation de la gestion des risques	38
II.7.2.	Présentation du dispositif de gestion des risques.....	41
II.8.	<i>Dispositif du contrôle interne</i>	47
II.8.1.	Objectifs.....	47
II.8.2.	Démarche et organisation	47
II.8.3.	Les chartes	47
II.8.4.	Indépendance et efficacité du contrôle interne.....	48
II.8.5.	Le Plan de Continuité d'Activité (PCA).....	49
II.8.6.	Procédures et règles	49

II.9.	<i>Sous-traitance</i>	49
II.10.	<i>Informations supplémentaires</i>	50
III.	PROFIL DE RISQUES.....	51
III.1.	<i>Risque de souscription</i>	51
III.1.1.	Contexte	51
III.1.2.	Filiale Caisrelux	52
III.1.3.	Risques sous prisme SCR.....	52
III.2.	<i>Gestion des actifs</i>	52
III.2.1.	Principes généraux.....	52
III.2.2.	Le cadre d'analyse pour la stratégie d'allocation d'actifs	53
III.2.3.	Structure des actifs d'Arundo Re.....	53
III.2.4.	Exposition aux principaux risques financiers	55
III.3.	<i>Risque opérationnel</i>	55
III.3.1.	Principe général	55
III.3.2.	Déclinaison opérationnelle	56
III.3.3.	Gestion des risques liés aux TIC	56
III.3.4.	Risque Cyber	57
III.4.	<i>Autres risques</i>	58
III.5.	<i>Exposition au risque</i>	58
III.5.1.	Évaluation des risques	58
III.5.2.	Risques importants	58
III.5.3.	Politique d'investissement.....	58
III.5.4.	Concentration	58
III.6.	<i>Technique d'atténuation des risques</i>	59
III.6.1.	Rétrocession	59
III.6.2.	Protection du portefeuille actions	59
III.7.	<i>Sensibilité aux risques</i>	59
IV.	VALORISATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS	60
IV.1.	<i>Valorisation des actifs au 31 décembre 2025</i>	60
IV.1.1.	Source, contrôle et utilisation des données.....	60
IV.1.2.	Valorisation des placements	62
IV.1.3.	Valorisation des autres actifs	62
IV.2.	<i>Valorisation des passifs au 31 décembre 2025</i>	63
IV.2.1.	Valorisation des provisions techniques.....	63
IV.2.2.	Valorisation des autres passifs.....	68
IV.3.	<i>Autres informations importantes</i>	70
V.	GESTION DU CAPITAL.....	71
V.1.	<i>Gestion des fonds propres</i>	71
V.1.1.	Objectifs.....	71
V.1.2.	Politique.....	71
V.1.3.	Procédures.....	71
V.2.	<i>Fonds propres prudentiels au 31 décembre 2025</i>	72
V.2.1.	Structure, qualité et montant des fonds propres prudentiels	72
V.2.2.	Passage des fonds propres comptes sociaux aux fonds propres prudentiels.....	72
V.2.3.	Évolution des fonds propres prudentiels entre le 31/12/2024 et le 31/12/2025	73
V.3.	<i>Couverture du scr et du mcr au 31/12/2025</i>	73
V.4.	<i>Fonds propres et mesures de transition</i>	73
V.5.	<i>Description des fonds propres auxiliaires</i>	74
V.6.	<i>Disponibilité et transférabilité des fonds propres prudentiels</i>	74
V.7.	<i>Calcul du scr, du mcr et des fonds propres éligibles</i>	74
V.7.1.	Méthode et options retenues.....	74
V.7.2.	Capacité d'absorption par les impôts différés.....	74
V.7.3.	Approche par transparence	74
V.7.4.	Fonds cantonnés.....	74
V.7.5.	Simplifications utilisées.....	74
V.7.6.	Difficultés rencontrées.....	74

V.8. SCR et MCR.....	75
V.9. Évolution de la marge de solvabilité par rapport à la précédente date de référence.....	75
ANNEXE : QRT	76

I. PRÉSENTATION, ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Conformément à l'article L 355-1 du Code des assurances, les entreprises de réassurance transmettent de manière régulière à l'ACPR les informations nécessaires à l'exercice de son contrôle. Ces informations sont contenues dans deux rapports distincts et les états quantitatifs cités au L 355-1 du Code des assurances.

De ces deux rapports, le présent rapport est « le rapport sur la solvabilité et la situation financière » ou SFCR (« Solvency and Financial Conditions Report »), autrement dénommé « rapport narratif destiné au public ». Ce rapport est publié annuellement.

Conformément à l'article R 355-1 du Code des assurances, le conseil d'administration approuve ce rapport narratif préalablement à sa transmission à l'ACPR et à sa publication.

I.1. PRÉSENTATION

I.1.1. DÉNOMINATION SOCIALE ET FORME JURIDIQUE

Le changement de dénomination sociale de l'entreprise a été publié le 16 janvier 2025 au JAL : CCR Re est ainsi devenue Arundo Re. Arundo Re est constituée sous forme juridique de Société Anonyme (SA).

Le capital de la Société est réparti entre ses actionnaires comme suit (répartition des droits de vote) :

- SMABTP : 59,50%,
- SMA Vie BTP : 10,50%
- MACSF Assurances : 13,78%
- MACSF Épargne Retraite : 16,22%

En application de l'article L. 321-1-1 du Code des assurances, Arundo Re est agréée pour pratiquer les opérations de réassurance correspondant aux activités Non-Vie et Vie mentionnées à l'article R. 321-5-1 du Code précité, suivant décision de l'ACPR n° 2016-C-46 du 16 septembre 2016 publiée au JORF n° 0262 du 10 novembre 2016.

Au 31 décembre 2025, l'effectif moyen inscrit est de 210,7 personnes.

I.1.2. ACTIVITÉS D'ARUNDO RE

Arundo Re opère, de manière complète et autonome, sur le marché de la réassurance, depuis le 1^{er} janvier 2017.

L'activité d'Arundo Re est répartie sur plus de 100 pays et porte sur l'ensemble des grandes branches assurantielles IARD, Vie et Assurances de Personnes. Elle exerce son activité dans le monde entier à partir de son siège social en France.

I.1.3. SUCCURSALES ET BUREAU DE REPRÉSENTATION

Arundo Re est établie au Canada et en Malaisie (Labuan) sous forme de succursale et dispose d'un bureau de représentation au Liban.

I.1.4. PARTICIPATION ET FILIALES

Arundo Re détient à 100% la société Caisrelux qui est une captive de réassurance établie au Luxembourg.

Par ailleurs, Arundo Re détient également des filiales immobilières, sociétés par actions simplifiées immobilières, Rochefort 25 et Civry 22.

I.1.5. AUTORITÉ DE CONTRÔLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'Autorité de Contrôle chargée du contrôle financier d'Arundo Re est :

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

Secteur Assurance
4 Place de Budapest, 75436 PARIS
CEDEX 09
DIRECTION DU CONTRÔLE 2, BRIGADE 7

Les commissaires aux comptes en charge du contrôle des comptes d'Arundo Re sont :

DELOITTE & ASSOCIÉS

Commissaire aux comptes
6 Place de la Pyramide, 92800 Puteaux
et

FORVIS MAZARS

Commissaire aux comptes
45, rue Kléber, 92300 Levallois-Perret

I.1.6. MESURE DE SA SITUATION PRUDENTIELLE ET SYNTHÈSE

Dans le cadre de Solvabilité 2, Arundo Re utilise la Formule Standard pour l'ensemble de ses activités à des fins de reporting réglementaire.

Conformément à la stratégie d'Arundo Re, le profil de risque n'a pas substantiellement évolué en 2025 et reflète l'exposition aux risques décrite plus loin au paragraphe III dans le rapport et basée sur son activité de réassurance classique de marché et son activité de gestion d'actifs.

Le ratio de Solvabilité 2 est égal à 225,3% à fin 2025, pour des fonds propres prudentiels de 1 842 M€, tous éligibles au SCR qui s'élève à 818 M€. Ce ratio de solvabilité est supérieur à la fourchette optimale de [180% ; 220%] définie par le cadre d'appétence aux risques de

l'entreprise. Cette situation s'explique par trois facteurs principaux :

- Un achat de récession davantage couvrant, dû à un environnement de marché favorable ;
- La variation à la baisse du taux de change USD – EUR ;
- L'absence de catastrophes majeures en 2025.

I.2. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

L'ensemble des éléments présentés, dans cette partie, a été défini en application du règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015 relatifs aux comptes annuels sociaux des entreprises d'assurance.

(Extrait rapport de gestion Arundo Re 31 décembre 2025)

I.2.1. ENVIRONNEMENT COMMERCIAL

L'année 2025 marque un début d'assouplissement des conditions de réassurance après plusieurs exercices favorables aux réassureurs, même si des contrastes importants subsistent selon les zones géographiques et les lignes d'activité.

Les nombreux événements climatiques et sinistres d'ampleur sont souvent restés dans les rétentions des cédantes, grâce aux hausses de franchises et de tarif obtenues les années passées. Le positionnement d'Arundo Re, avec une large diversification géographique et par branche, a permis de tirer pleinement profit de cette tendance de marché pour améliorer sa rentabilité.

Les équipes de souscription continuent d'évoluer dans un environnement politique et réglementaire particulièrement mouvant, qui impactent directement et indirectement les risques cédés aux réassureurs.

Choix politiques :

- **Collatéraux en Inde** : dispositif obligatoire pour au moins 50% des primes, influençant la structure des traités, leurs coûts et les discussions techniques ;
- **Cession légale en Arabie Saoudite** : La mise en œuvre de la cession obligatoire de 30% des affaires de réassurance au marché local a conduit à une modification forcée des structures de portefeuille en MENA et un rééquilibrage des capacités souscrites.

Évolutions réglementaires :

- **Taux Ogden au Royaume-Uni** : La hausse du taux d'actualisation Ogden fin 2024 a entraîné en 2025 une baisse mécanique des primes en réassurance RC Auto ;
- **En Asie**, plusieurs marchés ont introduit ou durci des règles prudentielles, contractuelles ou de cession, ce qui a nécessité des ajustements tarifaires et une adaptation des documents contractuels.

Dans ce contexte, Arundo Re, pour la dixième année consécutive, présentera un chiffre d'affaires en croissance tout en améliorant à nouveau sa profitabilité.

I.2.2. ENVIRONNEMENT FINANCIER

L'an dernier, nous tablions en Europe, sur des perspectives de taux longs à la hausse, un potentiel de croissance légèrement en deçà de 1%, des relents de guerre commerciale avec les États-Unis et un contexte géopolitique tendu. Globalement notre scénario pour 2025 s'est avéré correct avec des sujets de préoccupations divers mais contrairement à ce que nous envisagions, la volatilité sur les marchés financiers en 2025 est restée globalement basse malgré des pics de hausse (notamment en avril 2025 suite au « Liberation Day »).

Selon l'OCDE, la croissance mondiale devrait être légèrement supérieure à 3% en 2025 tirée par le secteur technologique. La croissance en Europe ressortirait à 1,3% en 2025 alors qu'elle serait de 2% aux États-Unis. Au mois de novembre, l'inflation aux États-Unis se monte à 2,7% alors qu'elle s'établit à 2,2% en Europe. 2025 aura donc été une année de relative stabilité tant pour la croissance que pour l'inflation dans un contexte géopolitique tendu.

Ce contexte géopolitique couplé avec une forte progression du poids de la dette publique des principaux pays (États-Unis, France, Royaume-Uni, Chine, Japon) contribue à la recherche de placements surs, comme l'or, qui affiche une progression de près de 65% en 2025.

L'année 2025 a donc été, contre toute attente, marquée par la résilience des marchés financiers, des rendements obligataires élevés mais aussi par un certain optimisme des acteurs de marchés. Le climat favorable autour de l'Intelligence artificielle et l'envolée des valorisations des valeurs du secteur ainsi que le resserrement des spreads de crédit ont créé un environnement porteur voire euphorique.

Les baisses de taux aux États-Unis se matérialiseront-elles alors que l'inflation demeure élevée. L'intelligence artificielle est-elle déjà un facteur de gains de productivité ou assistons-nous aux prémices d'une bulle ? Les récentes levées de dette des grandes valeurs technologiques interrogent quant à leurs modèles économiques et à l'échéance à laquelle ces grands acteurs de l'IA atteindront la rentabilité.

L'autre crainte des marchés après la dégradation de la note de crédit des États-Unis et de la France, c'est la soutenabilité de la hausse de l'endettement public. De son côté, la France a beaucoup de mal à réduire ses dépenses et son déficit public. Le plan de relance en Allemagne qui se traduit par des investissements importants sur les infrastructures et la défense va soutenir la

croissance européenne mais va engendrer une hausse des émissions de dette allemande en 2026.

Du côté américain, la logique semble différente. Les investissements colossaux pour gagner la course à l'IA alimentent la bulle de la dette. Dans un contexte où les investisseurs non-résidents (principalement asiatiques) se sont montrés moins friands de dette américaine en devise locale en 2025, l'ajustement s'est reporté sur la devise USD qui a fortement corrigé à la baisse en 2025 contre l'Euro, passant de 1,035 USD pour un euro fin 2024 à 1,175USD pour un euro fin 2025. Cependant, la forte hausse des droits de douanes et les « stable coins » adossés à des obligations gouvernementales américaines, pourraient contribuer à financer cette dette. La baisse du dollar US en 2025, quant à elle, pourrait contribuer à redonner de la vigueur à la croissance américaine.

Au niveau géopolitique, si la guerre en Ukraine ne laisse guère imaginer d'issue à court terme, le cessez le feu au Moyen-Orient a contribué à réduire momentanément une partie des tensions. Cependant, en ce début d'année 2026, les déclarations d'intention du gouvernement américain, réaffirmée après la capture de Maduro au Venezuela et la guerre en Iran, d'intervenir militairement sur plusieurs autres fronts (Colombie, Cuba, Groenland...) ravive les craintes des chefs d'état et aura probablement un impact important sur les cours des matières premières.

I.2.3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2025

Absence de Catastrophes naturelles notables dans le périmètre Arundo Re

L'année 2025 a été marquée par une absence remarquable de catastrophes naturelles d'envergure dans le périmètre Arundo Re, contrastant fortement avec

les exercices précédents caractérisés par une fréquence accrue d'événements climatiques de moyenne et grande ampleur. Cette accalmie relative, observée dans l'ensemble des régions où Arundo Re est exposée, s'est traduite par une sinistralité CAT nettement inférieure aux anticipations initiales de début d'année. Si cette situation ne remet pas en cause la tendance structurelle à l'intensification des aléas climatiques — largement documentée ces dernières années — elle a permis à Arundo Re de bénéficier temporairement d'un environnement de risque plus favorable. Dans ce contexte, l'entreprise a poursuivi ses travaux d'affinage de l'exposition, notamment via l'amélioration du suivi des cumuls, afin de renforcer sa résilience dans un cadre de marché où les événements secondaires restent imprévisibles et susceptibles de se matérialiser à nouveau dès les prochains exercices.

Impact significatif du Forex

L'exercice 2025 a été marqué par des mouvements de change importants, notamment la dépréciation du dollar et du yen et l'appréciation du yuan vis à vis de l'euro. Ces fluctuations ont eu un impact significatif sur la mesure de notre activité, en modifiant l'évaluation en euros des primes, engagements et revenus libellés en devises.

Grâce au respect strict des congruences entre actifs et engagements ainsi qu'au renforcement des dispositifs de couverture, l'effet du Forex sur notre résultat et la valeur de nos fonds propres est resté limité. Arundo Re a poursuivi l'amélioration de son suivi du risque de change afin de garantir une lecture fidèle de la performance dans un environnement de volatilité accrue.

Sortie du capital de CCR

En 2023, les groupes SMABTP et MACSF ont acquis 75% du capital de CCR Re (devenu Arundo Re) auprès de CCR qui

avait conservé 25% du capital afin de permettre une transition opérationnelle dans les meilleures conditions possibles. Le 14 novembre 2025, le consortium constitué de SMABTP, SMAVie BTP, MACSF Assurances et MACSF Épargne Retraite a acquis le solde de la participation de CCR dans Arundo Re. Désormais, il en détient l'intégralité du capital à raison de 30% pour le groupe MACSF et de 70% pour le groupe SMABTP.

I.2.4. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Conflit en Iran

À la suite des frappes lancées le **28 février 2026** par les États-Unis et Israël contre l'Iran, et des représailles qui ont suivi dans la région, Arundo Re a procédé à une revue spécifique de ses expositions potentielles en date du 6 mars 2026. À ce stade, aucun impact significatif n'est identifié.

Sur le plan humain, aucun collaborateur n'est en déplacement dans la zone et nos équipes basées à Beyrouth évoluent dans une zone sécurisée.

À ce stade, l'exposition d'Arundo Re aux conséquences potentielles du conflit reste globalement maîtrisée. Certains traités excluent explicitement les risques de guerre et aucune acceptation particulière ne génère, à ce jour, de vulnérabilité identifiée. Une analyse des expositions indirectes est néanmoins en cours.

Pour d'autres traités, l'exposition demeure limitée, avec une vigilance particulière portée aux situations pouvant entraîner des dommages accidentels ou collatéraux. Le suivi de l'évolution du contexte géopolitique se poursuit afin d'anticiper tout impact supplémentaire, notamment en cas d'escalade ou d'extension du conflit.

Côté investissements, la volatilité récente des marchés a entraîné un renforcement automatique de l'overlay de protection, limitant le risque actions, déjà modéré, tandis que le portefeuille obligataire reste court et de très haute qualité.

La situation demeure sous surveillance et aucun impact matériel n'est attendu à date.

I.2.5. ANALYSE DES COMPTES

Primes émises

Le chiffre d'affaires d'Arundo Re ressort à 1 427 M€, en hausse de 5% par rapport à 2024 (11% à taux de change constant²). L'activité se répartit de la manière suivante :

- Les primes émises pour l'activité Non-Vie s'établissent à 1 026 M€, en hausse de 6% par rapport à 2024 (13% à taux de change constant). Elles représentent 72% des primes émises. Cette hausse de 62 M€ provient notamment d'affaires nouvelles souscrites, principalement en Asie et en Amérique latine, sur des lignes Auto et Property ;
- Les primes émises pour l'activité Vie s'élèvent à 401 M€, en hausse de 1% par rapport à 2024 (6% à taux de change constant). Elles représentent 28% des primes émises. Cette légère évolution de +4 M€ provient notamment d'affaires nouvelles souscrites en Amérique latine.

Primes rétrocedées

Les primes acquises rétrocedées s'élèvent à 99,8 M€ (vs 101,7 M€ en 2024), dont 11,6 M€ de primes de traités frontés (vs 12,4 M€ en 2024), et 57,3 M€ de primes CAT (vs 62,0 M€ en 2024).

² Les variations à cours de change constant correspondent à la comparaison entre les données

2024 converties au taux de change du 31 décembre 2024 et les données 2025 au taux de change du 31 décembre 2024.

Ratio combiné Non-Vie et marge technique Vie

Lignes d'activité Non-Vie

Le ratio combiné d'Arundo Re s'établit à 88,8% au 31 décembre 2025, contre 94,7% en 2024. Il se décompose en :

- Un ratio de sinistralité S/P³ de 58,6% (vs 65,4% en 2024)
 - La sinistralité attritionnelle (y compris l'ensemble des effets antérieurs) représente 50,0 points de ratio S/P (contre 48,7 points en 2024).
 - Les catastrophes naturelles survenues en 2025 représentent une charge nette de rétrocession de 47 M€ (vs 106,6 M€ en 2024). Ces dernières contribuent pour 5,3 points au ratio S/P (vs 13,2 points en 2024).
 - Les sinistres majeurs d'origine humaine survenus en 2025 représentent une charge de 29 M€, en net de rétrocession (vs 28,8 M€ nets en 2024), et contribuent pour 3,2 points au ratio S/P (en légère baisse vs 2024).
- Un ratio de frais et commissions⁴ de 30,2% (vs 29,3% en 2024).

Ligne d'activité Vie

Le taux de marge technique⁵ de la ligne d'activité Vie s'établit à 5,1% en 2025 (vs 1,5% en 2024). La rentabilité du portefeuille est en ligne avec le

développement attendu des affaires souscrites.

Charges de gestion

Les charges de gestion se sont élevées en 2025 à 71,0 M€ (vs. 70,2 M€ en 2024), soit un ratio de coût⁶ de 5,0%, en légère baisse par rapport à 2024 (5,2%).

Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 83 M€ (vs 72 M€ en 2024). Il est composé :

- Des produits financiers courants à hauteur de 75 M€, en hausse de 9 M€ par rapport à 2024, après avoir pleinement bénéficié du contexte de taux porteur de ces dernières années ;
- D'une charge liée à la dette subordonnée de -13 M€, stable par rapport à 2024 ;
- Des plus-values nettes réalisées (20 M€) en hausse de 1 M€ par rapport à 2024.

L'évolution des marchés financiers en 2025 n'a pas généré de mouvement majeur de PDD (au global, une dotation de 1,5 M€) et n'a pas rendu nécessaire de dotation à la provision pour risque d'exigibilité (PRE).

Le rendement des actifs investis⁷ d'Arundo Re s'est élevé à 2,7% en 2025, contre 2,6% en 2024. Cette hausse est liée à la hausse des produits financiers courants.

³ Rapport entre la somme des sinistres survenus et antérieurs (payés ou provisionnés nets de rétrocession) et des frais de gestion de sinistres, d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.

⁴ Rapport entre les commissions et les charges de gestion interne hors frais de gestion de sinistres, d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.

⁵ Taux de marge Vie : rapport entre la somme du résultat technique et des intérêts sur dépôts en espèces de la ligne d'activité Vie, d'une part, et le total des primes acquises nettes de rétrocession de

la ligne d'activité Vie, d'autre part. Ces éléments s'entendent avant prise en compte des charges par destination et hors produits des placements alloués au compte technique Vie.

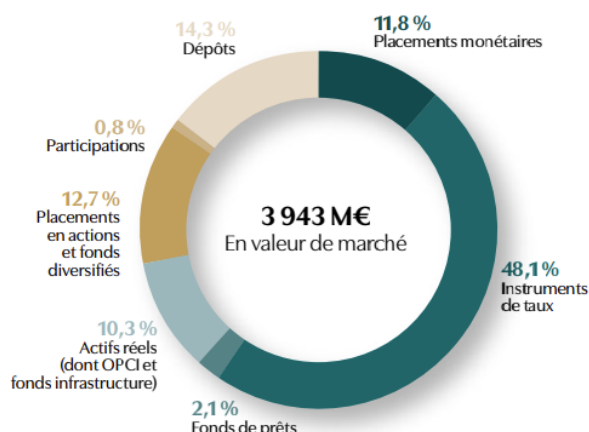
⁶ Somme des charges de gestion techniques nettes et des charges de placement rapportées aux primes émises brutes.

⁷ Rapport entre les produits financiers nets hors intérêts sur dette subordonnée, d'une part, et l'encours moyen des placements, d'autre part, hors titres de participations et prêt de la filiale luxembourgeoise, hors dépôts cédantes et hors immeuble d'exploitation.

Gestion financière et immobilière

Les placements⁸ s'élevaient à fin 2025 à 3 572 M€ en valeur nette comptable, dont 340 M€ en dépôt auprès des cédantes, contre 3 510 M€ au 31 décembre 2024.

Compte tenu de la situation sur les marchés financiers et immobiliers et des cessions réalisées au cours de l'exercice 2025, les plus-values latentes nettes s'élevaient à 370 M€ à fin 2025, contre 310 M€ un an plus tôt. Le montant total des placements financiers et immobiliers d'Arundo Re, considérés en valeur de marché, atteint 3 943 M€, en progression de 3,2% par rapport à fin 2024.



À la clôture de l'exercice, la structure des placements d'Arundo Re, en prix de revient et valeur de marché, s'établit ainsi :

MONTANTS EN M€	31/12/2024			31/12/2025			Variation N - N-1			
	VNC	Valeur de marché (VM)	VM %	VNC	Valeur de marché (VM)	VM %	VNC	%	Valeur de marché (VM)	%
Placements monétaires	376,2	376,5	9,9%	463,4	463,4	11,8%	87,2	23,2%	86,9	23,1%
Instruments de taux	1765,7	1762,2	46,1%	1867,2	1898,0	48,1%	101,6	5,8%	135,8	7,7%
Fonds de prêts	81,0	90,9	2,4%	72,9	83,7	2,1%	-8,0	-9,8%	-7,3	-8,0%
Actifs réels (dont OPCI et fonds infrastructure)	180,6	414,0	10,8%	165,6	404,8	10,3%	-15,0	-8,3%	-9,2	-2,2%
Placements en actions et fonds diversifiés	420,1	486,5	12,7%	415,5	499,5	12,7%	-4,6	-1,1%	13,0	2,7%
Participations	24,7	27,9	0,7%	24,7	30,9	0,8%	0,0	0,1%	3,0	10,7%
Dépôts (dépôts espèces cédantes et Trust Fund Canadien)	662,0	662,0	17,3%	562,8	562,8	14,3%	-99,2	-15,0%	-99,1	-15,0%
TOTAL	3 510,2	3 820,0	100%	3 572,3	3 943,2	10%	62,0		123,2	3,2%

Le portefeuille a vu sa valeur de marché progresser un peu plus que sa VNC avec toutefois des disparités selon les classes d'actifs (3,2% pour la valeur de marché et 1,8% pour la VNC par rapport à l'année 2024).

Comme le montre le tableau précédent, la structure des placements d'Arundo Re a

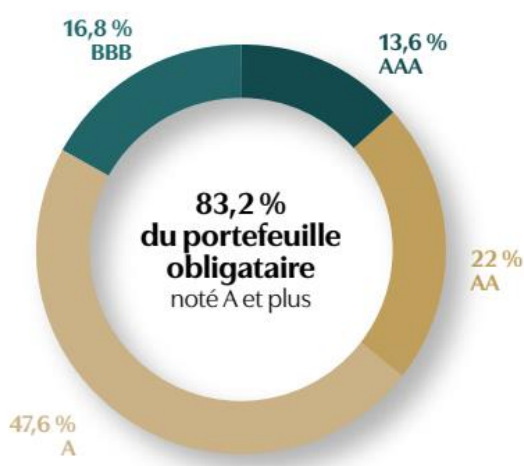
évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

- L'encours des « placements monétaires » s'établit à 463,4 M€ en hausse de 23,1% en valeur de marché par rapport à 2024. Cet encours représente 11,8% des

⁸ Placements financiers et immobiliers d'Arundo Re y compris les liquidités sans transposition du trust Fund canadien.

placements en valeur de marché, contre 9,9% en 2024.

- Les « **instruments de taux** », hors Canada, représentent 1 898 M€ soit 48,1% du total des placements en valeur de marché à fin 2025, en hausse de 7,7% par rapport à fin 2024. Ils sont composés d'obligations détenues en direct (62,5%) et de gestion déléguée (37,5%). Les obligations à taux fixe représentent la quasi-totalité de la gestion directe, soit 99,6%. À fin 2025, le portefeuille obligataire est composé à 83,2% de titres notés A et plus (notation émission) en hausse par rapport à 2024 (79%). La répartition du portefeuille par notation se présente de la sorte :

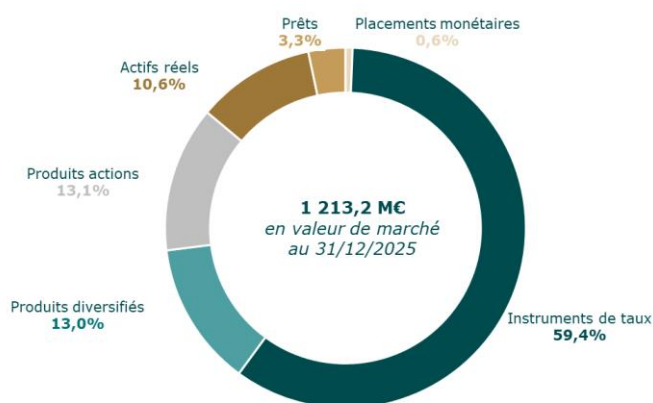


- Les investissements dans les « **Fonds de prêts** » représentent 83,7 M€ en valeur de marché, soit 2,1% du portefeuille, dans une proportion en légère baisse par rapport à fin 2024 (2,4%).
- Les placements en « **Actifs réels** » s'élevaient à 404,8 M€ en valeur de marché, soit 10,3% du total des placements (10,8% en 2024), en légère baisse (-0,5%) par rapport à 2024. La raison de cette baisse est principalement liée au transfert universel de patrimoine de la SAS Pompe. En termes d'allocation

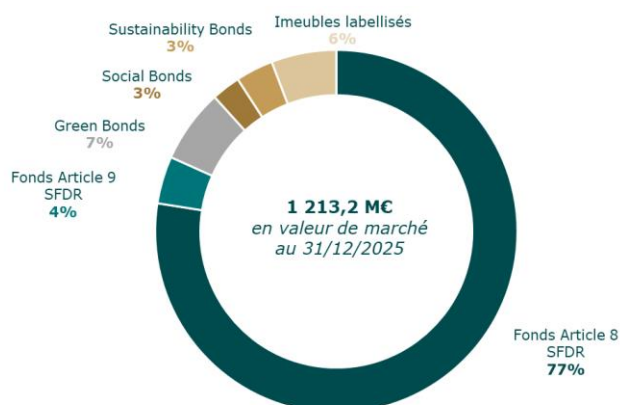
immobilière, cette opération est neutre puisque la SAS Pompe était uniquement composée de placements monétaires. Le portefeuille immobilier d'Arundo Re reste principalement composé d'actifs de bureaux et d'actifs résidentiels situés à Paris intramuros. La baisse des placements en actifs réels a été modérée par une hausse des investissements sur les fonds infrastructures en capital suite notamment aux appels de fonds (+4,2 M€).

- L'exposition « **Placements en actions et fonds diversifiés** », y compris le fonds de protection qui est investi en fonds diversifiés, est de 499,5 M€ en valeur de marché, soit 12,7% du total des placements à fin 2025 – en hausse par rapport à 2024 (486,5 M€ mais poids stable à 12,7%).
- La ligne « **Dépôts** » est constituée de créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes (8,6% du portefeuille) et des titres de la succursale canadienne conservés auprès de la Fiducie Desjardins (5,7% du portefeuille). Le portefeuille de la succursale Canadienne est exclusivement constitué de produits de taux et de placements monétaires libellés en Dollar Canadien.
- Les encours « **Participation** » en valeur de marché sont de 30,9 M€ au 31 décembre 2025 (contre 27,9 M€ en 2024). Cette hausse s'explique par la hausse de la valorisation des participations en 2025.

Les **placements financiers Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)** s'élevaient à 1 213,2 M€ en valeur de marché soit 30,8% du total des placements au 31 décembre 2025 contre 1 180,4 M€ fin 2024 (30,9% fin 2024). La répartition de ces placements est la suivante :



Les placements ESG comprennent les fonds classés Article 8 et 9 au sens de la directive SFDR, les obligations durables ainsi que les immeubles labellisés. Une grande partie des fonds article 8 sont composés de fonds dédiés qui intègrent notre politique ISR en termes d'exclusion et d'engagement.



EBITAER⁹

Compte tenu des éléments précédents, l'EBITAER s'établit à 192,1 M€, comparé à 108,7 M€ en 2024.

Résultat net

Le résultat net 2025 d'Arundo Re ressort à 100,9 M€ (contre 64,1 M€ en 2024) ; il est composé essentiellement des éléments suivants :

⁹ EBITAER : Earnings Before Interest, Taxes, Amortization and Equalization Reserve, soit bénéfice avant intérêts, impôts, amortissements et provision

- L'EBITAER s'élève à 192,1 M€ (contre 108,7 M€ en 2024)
- La provision pour égalisation a été dotée de -13,4 M€ (contre une dotation nette de -9,5 M€ en 2024). Dotée en franchise d'impôt afin de pouvoir compenser les charges exceptionnelles futures afférentes aux opérations de certaines branches de réassurance, cette provision contribue à renforcer la solidité financière d'Arundo Re en limitant la volatilité de son résultat comptable.
- Le coût de la dette est stable à -12,7 M€.
- Le résultat exceptionnel est nul (contre -0,2 M€ en 2024).
- La participation des salariés est de -2,0 M€ (contre -0,3 M€ en 2024).
- L'impôt sur les sociétés s'élève à -60,8 M€ (contre -21,0 M€ en 2024), soit un taux d'impôt apparent de 37,6%, notamment du fait de la contribution exceptionnelle 2025 et de la fin du déficit reportable, entièrement consommé en 2024.

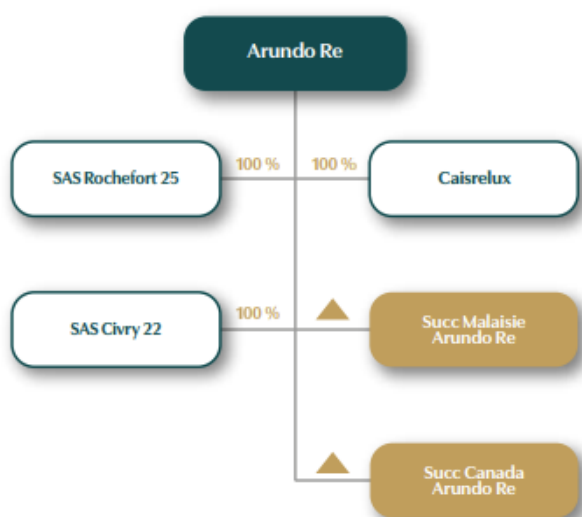
Participations et filiales

Comme le montre la structure ci-dessous, Arundo Re gère une partie de son patrimoine immobilier dans le cadre de deux sociétés par actions simplifiées, dont les fonds propres totaux sont de 22,8 M€ au 31 décembre 2025. Ces sociétés immobilières ont contribué à hauteur de 2,6 M€ aux produits financiers d'Arundo Re pour l'exercice 2025. À la date du 19 décembre 2025, la société SAS Pompe 179, détenue à 100% par Arundo Re, a procédé à la transmission universelle de son patrimoine au profit de cette dernière générant un boni de confusion de 1,8 M€.

Arundo Re détient également une société de réassurance au Luxembourg, Caisrelux, dont le capital social est de 16,2 M€ au 31 décembre 2025. Cette société est exclusivement dédiée à la

pour égalisation. Exclut également le résultat exceptionnel et la participation des salariés.

rétrocession d'Arundo Re. Un prêt interne de 10 ans a été accordé à Caisrelux le 22 décembre 2022 pour un montant de 15 M€. Ce dernier est utilisé à hauteur de 8,5 M€ au 31 décembre 2025.



I.2.6. PERSPECTIVES 2026

Environnement commercial

La campagne de janvier concerne à peu près 70% de notre portefeuille global. Elle permet également de prendre le pouls des marchés primaire et secondaire afin d'anticiper les changements à venir, les 30% restant à souscrire (principalement en Asie et en Amérique Latine).

Elle a confirmé le basculement vers un cycle baissier pour la réassurance.

Ce retournement de marché se traduit par des conditions nettement dégradées pour les réassureurs, alors même que l'environnement économique, politique et climatique restent très incertains.

Il résulte principalement :

- D'une offre largement excédentaire face à la demande ;
- D'une sinistralité CAT et extrême modérée en 2025 ;
- De plusieurs années de résultats techniques solides pour les réassureurs.

Dans ce contexte défavorable, Arundo Re a continué à améliorer la profitabilité

intrinsèque de son portefeuille en appliquant une discipline stricte :

- Résiliation des affaires insuffisamment rentables ou dont le risque a dérivé par rapport à notre appétit ;
- Renforcement des partenariats de long terme avec une approche en travers des différentes branches, permettant de croître sélectivement auprès des clients les plus stratégiques ;
- Application d'une politique de souscription dynamique qui positionne Arundo Re à un niveau de risque adéquat (hauteur des franchises, transfert du proportionnel au non-proportionnel, ...).

Environnement financier

Sur le front des taux à 10 ans, les taux français augmentent de 0,37% sur 2025 pour s'établir à 3,56% fin 2025 alors que les taux allemands progressent de 0,49% (2,85% fin 2025) et que les taux italiens sont globalement stables (3,55% fin 2025).

L'indice Euro Stoxx 600 dividendes réinvestis affiche une performance de 20,7% en 2025. Cette progression est supérieure à celle de l'indice S&P 500 en devise locale et dividendes réinvestis qui est de 17,9% en 2025. Cela est d'autant plus remarquable que le Dollar US a fortement corrigé à la baisse en 2025 contre l'Euro.

Le niveau atteint par les taux longs européens nous semble offrir des rendements intéressants au regard du potentiel de croissance et d'inflation de la zone euro. Ainsi, comme nous l'avons réalisé en 2025, nous prévoyons de continuer à augmenter le poids de la poche obligataire sur des crédits de qualité investissement (Investment Grade). Les entreprises de part et d'autre de l'atlantique affichent des performances solides dans un contexte économique soutenu par les politiques monétaires accommodantes des banques centrales. Le niveau de valorisation des marchés

actions est plutôt élevé ce qui nous incite à n'augmenter l'exposition action qu'en cas de faiblesse des bourses.

Des taux qui poursuivent leur hausse, un potentiel de croissance autour de 1%

pour l'Europe, un climat de guerre commerciale avec les États-Unis et un contexte géopolitique tendu constituent des sujets de préoccupations qui nous incitent à la prudence dans la construction de notre allocation d'actifs en 2026.

II. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Arundo Re s'est dotée d'un système de gouvernance structuré et transparent, s'articulant autour de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise constitué notamment :

- du conseil d'administration et de trois comités créés en son sein : le comité d'audit, des comptes et des risques, le comité des nominations et des rémunérations et le comité stratégique ;
- d'un organe exécutif composé d'un Directeur Général et d'un Directeur Général Adjoint qui forment les dirigeants effectifs de l'entreprise ;

et des quatre fonctions clés, afin de permettre une conduite optimale de son activité.

II.1. STRUCTURE DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTRÔLE DE L'ENTREPRISE

II.1.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dissociation de la présidence du conseil d'administration et de la Direction générale

Conformément à l'article L 225-51-1 du Code de commerce et à l'article 16 des statuts, le conseil d'administration, au cours de sa réunion du 3 juillet 2023, a opté pour un mode dissocié de la fonction de président du conseil d'administration et de la fonction de Directeur Général.

Présidence du conseil d'administration et Direction générale

Monsieur Patrick BERNASCONI a été nommé Président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'Administrateur par le conseil d'administration du 3 juillet 2023, en remplacement de Monsieur Bertrand LABILLOY dont la démission a été actée par le conseil d'administration du même

jour. L'assemblée générale mixte du 27 juin 2023 a nommé Monsieur Patrick BERNASCONI en qualité d'Administrateur pour une durée de 3 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Conformément aux stipulations du Pacte d'Actionnaires, Monsieur Bertrand LABILLOY a été nommé Directeur Général, dirigeant effectif de la Société au sens de l'article L.322-3-2 du Code des assurances, par le conseil d'administration le 3 juillet 2023 pour une durée de 5 ans.

Conformément aux stipulations du Pacte d'Actionnaires Monsieur Laurent MONTADOR a été nommé Directeur Général Adjoint et dirigeant effectif de la Société au sens de l'article L.322-3-2 du Code des assurances, par le conseil d'administration le 3 juillet 2023.

Composition du conseil d'administration

Conformément à la législation en vigueur sur les sociétés anonymes, le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de quinze membres au plus dont un administrateur représentant les salariés au titre de l'article L 225-27 du Code de commerce.

Depuis le 3 juillet 2023, le conseil d'administration d'Arundo Re est composé de :

- M. Patrick BERNASCONI, Président
- M. Édouard VIEILLEFOND, Représentant CCR
- Mme Laurence DAZIANO
- Mme Monica CRAMER
- Mme Sandrine TURQUETIL DELACOUR
- M. Stéphane DESSIRIER
- M. Jacques CHANUT
- M. Pierre ESPARBES, Représentant SMABTP
- M. Xavier TOUZE, Représentant SMA SA
- Mme Agnès AUBERTY, Représentant SMAvie BTP
- Mme Sylvie VAN VIET
- M. John CONAN, Administrateur représentant les salariés, élu par le personnel au titre de l'article L. 225- 27 du Code de commerce.

Le 14 novembre 2025, CCR est sortie du capital d'Arundo Re et le conseil d'administration a été modifié comme suit :

- M. Patrick BERNASCONI, Président
- Mme Sandrine TURQUETIL DELACOUR
- M. Stéphane DESSIRIER
- M. Pierre-Francois MARCASTEL
- M. Jacques CHANUT
- M. Bruno CAVAGNE
- M. Pierre ESPARBES, Représentant SMABTP
- M. Xavier TOUZE,
- M. Philippe DESURMONT, Représentant SMAvie BTP
- Mme Sylvie VAN VIET
- M. John CONAN, Administrateur représentant les salariés, élu par le personnel au titre de l'article L. 225- 27 du Code de commerce.

La durée du mandat des administrateurs est de trois ans.

Attributions du conseil d'administration

Le conseil d'administration délibère notamment sur les principales orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de l'activité de la société.

Outre les questions réservées à la compétence du conseil par les dispositions législatives et réglementaires applicables, après étude le cas échéant par le comité compétent, le conseil examine et délibère notamment sur :

- au moins une fois par an, la stratégie de souscription et d'investissement de la société
- le plan d'affaires pluriannuel de la société ;
- le projet de budget annuel de la société et son appétence aux risques ;
- les projets de fusion, acquisition et de partenariats stratégiques ;
- les grandes lignes du programme de rétrocession ;
- tout investissement financier ou immobilier peu ou pas liquide d'un montant égal ou supérieur à 40 millions d'euros afin d'en valider la nature et le montant.

Le conseil exerce les responsabilités résultant de la directive Solvabilité 2 et de la réglementation qui en découle.

À ce titre, il approuve les rapports et politiques dont l'approbation par le conseil est prévue par la réglementation.

Liste des politiques dites « Solvabilité 2 » adoptées par le conseil d'administration

Dans le respect de la réglementation Solvabilité 2, le conseil d'administration adopte les 16 politiques suivantes :

- Politique générale de gestion des risques
- Politique de souscription
- Politique de provisionnement

- Politique du risque opérationnel
- Politique de rétrocession et autres techniques d'atténuation du risque
- Politique de gestion du risque d'investissement
- Politique de gestion actif-passif
- Politique du risque de liquidité
- Politique d'externalisation
- Politique du contrôle interne
- Politique audit interne
- Politique de vérification de la conformité
- Politique de rémunération
- Politique de compétence et honorabilité
- Politique actuarielle
- Politique relative à la communication d'informations au superviseur

Depuis fin 2024, il approuve également la politique sur la sécurité du système d'information.

L'ensemble de ces politiques sont, à date, en adéquation avec les politiques du Groupe.

En 2026, le périmètre s'élargit puisque les politiques sur la gestion des fonds propres, sur les impôts différés, sur la gouvernance de la donnée et sur la continuité d'activité seront également présentées pour approbation du conseil d'administration.

Fonctionnement du conseil d'administration

Règlement intérieur

Le conseil d'administration est doté d'un règlement intérieur précisant les modalités de son fonctionnement. Il a évolué en 2025.

Le règlement intérieur comporte en annexe les règlements intérieurs des comités issus du conseil, à savoir un comité d'audit, des comptes et des risques, un comité stratégique et un comité des nominations et des rémunérations.

Le conseil d'administration est également doté d'une « charte de l'administrateur »

qui définit les règles directrices auxquelles les administrateurs adhèrent et qu'ils s'engagent à respecter dans l'exercice de leur fonction d'administrateur. Cette charte figure en annexe du règlement intérieur du conseil d'administration

Réunions

Le Conseil d'administration est convoqué par écrit. Les réunions se tiennent au siège social d'Arundo Re. Environ une semaine avant la date de la réunion un mail est envoyé aux membres du conseil les informant de la mise à disposition des documents sur un site sécurisé. Ce dossier, comportant l'ordre du jour et, pour l'essentiel des points dudit ordre du jour, les éléments d'information nécessaires, est dématérialisé et accessible sous forme exclusivement électronique, de manière sécurisée, sur un portail dédié sur lequel sont mis en ligne les dossiers des réunions du Conseil et des comités.

II.1.2. LE COMITÉ D'AUDIT, DES COMPTES ET DES RISQUES

Un comité d'audit, des comptes et des risques a été créé par décision du conseil d'administration du 23 janvier 2017.

Il est composé de trois administrateurs.

Depuis le 3 juillet 2023, le comité d'audit, des comptes et des risques est présidé par Madame Sandrine TURQUETIL DELACOUR. Il comprend un membre au moins devant présenter des compétences particulières en matière financière, comptable ou de contrôle légal des comptes et être indépendant au regard des critères adoptés par le conseil d'administration, à savoir Madame TURQUETIL DELACOUR.

Le comité a pour mission d'assister le conseil d'administration dans sa mission relative aux comptes sociaux annuels, notamment le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas

échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration, et au traitement de l'information comptable et financière, le suivi de la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission. Il donne également son avis sur la procédure de sélection et émet une recommandation sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation par l'assemblée générale.

Il est chargé de l'audit du rapport de la fonction actuarielle, d'assurer le suivi de la vérification de la conformité aux lois et règlements notamment ceux résultant de Solvabilité 2 et, dans ce cadre, d'examiner le rapport de la fonction vérification de la conformité.

Il a aussi la charge d'auditionner le Responsable de la fonction d'Audit Interne, d'examiner et d'approuver le plan d'audit, d'analyser les principales recommandations et les suites données.

Il examine les rapports, notamment le Rapport Régulier au contrôleur (Regular Supervisory Report en anglais - RSR), le Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (Solvency and Financial Conditions Report en anglais - SFCR), et les politiques écrites relevant de sa compétence.

Il est également chargé du suivi d'indicateurs de contrôle des risques, du suivi de l'ORSA avec l'examen du rapport ORSA, et de l'audit de la fonction de gestion des risques.

Le comité a régulièrement rendu compte de son activité au conseil.

II.1.3. LE COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Le comité des nominations et des rémunérations, créé en juillet 2023, est composé de trois administrateurs. Il est présidé par Madame Sylvie VAN VIET.

Le comité des nominations et des rémunérations a notamment pour mission

(i) d'examiner et de donner son avis au conseil d'administration sur les rémunérations respectivement allouées au Président et au Directeur Général, (ii) de proposer au conseil d'administration un montant global (et des règles de répartition entre administrateurs) pour la rémunération allouée aux administrateurs (en vue de la proposition de ce montant à l'assemblée générale), (iii) d'examiner toute candidature à la nomination à un mandat d'administrateur au sein du conseil d'administration (ou renouvellement d'un tel mandat) et (iv) d'examiner toute candidature à la nomination ou au renouvellement du Directeur Général.

Il suit la politique salariale de l'entreprise dans ses composantes tant collectives qu'individuelles, apprécie sa cohérence avec la stratégie de l'entreprise et ses objectifs en matière de performances, analyse les éléments déterminants de l'évolution de la masse salariale de l'entreprise.

II.1.4. LE COMITÉ STRATÉGIQUE

Le comité stratégique, créé en juillet 2023, est composé de trois administrateurs. Il est présidé par Monsieur Patrick BERNASCONI.

Le comité stratégique a notamment pour mission (i) d'étudier, de débattre et de formuler des avis au conseil d'administration notamment sur la stratégie, la croissance organique et externe de la Société et ses filiales (incluant le suivi et l'évolution du/des plans d'affaires et des opérations de fusion-acquisition et/ou de croissance externe, reprise de portefeuille, etc.), la stratégie de souscription, la stratégie de rétrocession et de gestion des expositions, la stratégie d'appétences aux risques ainsi que le suivi de ces stratégies et (ii) de préparer les travaux du conseil d'administration sur ces sujets.

Le comité a régulièrement rendu compte de son activité au conseil.

II.1.5.ORGANE EXÉCUTIF

La Direction générale

La Direction générale d'Arundo Re est composée de Monsieur Bertrand LABILLOY, Directeur Général, et de Monsieur Laurent MONTADOR, Directeur Général Adjoint.

Dirigeants Effectifs d'Arundo Re

Messieurs LABILLOY et MONTADOR sont dirigeants effectifs de plein droit, avec un

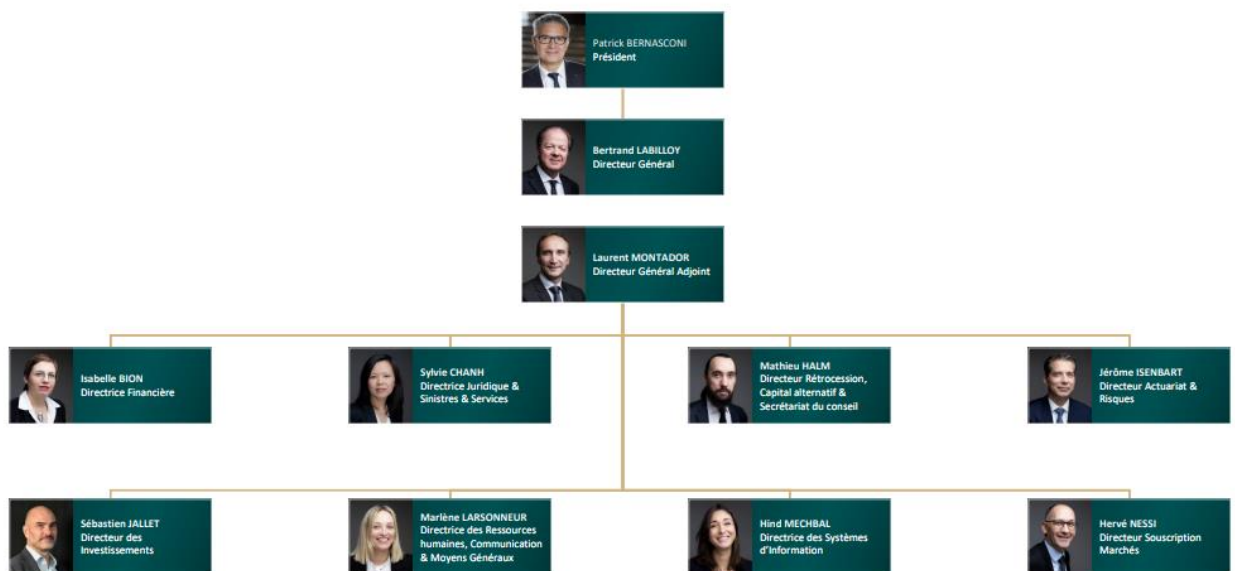
champ de compétence identique, à la suite de leurs nominations respectives en qualité de Directeur Général et de Directeur Général Adjoint par le conseil d'administration en date du 10 mai 2021 et du 2 juin 2022. Leur nomination a été notifiée et acceptée par l'ACPR.

Missions des directions internes à Arundo Re

Fin 2025, huit directions composent Arundo Re. Leurs principales missions sont précisées ci-après.

Organisation au 31 décembre 2025

Présidence & Comex



Direction de la Souscription

La Direction de la Souscription est chargée de constituer un portefeuille rentable, auprès de cédantes :

- ayant une vision à long terme de ses relations avec les réassureurs qu'elles considèrent comme des partenaires ;

- considérant la réassurance comme un service global de transfert de risque et de gestion du capital ;
- sur lesquelles Arundo Re a, ou peut avoir, un poids significatif dans la négociation des termes et des conditions.

Elle est constituée de huit Départements de Souscription et du Département de Gestion contractuelle.

La Direction de la Souscription a également pour mission de développer et de capitaliser ses connaissances techniques sur un large spectre de risques. Les missions principales de la Direction recouvrent ainsi, l'analyse, la décision de souscription, l'ensemble de la relation clientèle et la gestion des contrats.

Direction Financière

La Direction Financière a pour mission d'établir l'information financière d'Arundo Re et de favoriser le pilotage de l'entreprise.

Les objectifs permanents qui découlent de sa mission sont :

- analyser la rentabilité et contribuer au pilotage de la société ;
- élaborer puis suivre la réalisation des plans d'entreprise ;
- assurer le lien avec les agences de notation ;
- établir les documents financiers et fiscaux en conformité avec la législation ;
- produire les différents reportings à destination des autorités de tutelle (FRENCH GAAP ou Solvabilité 2) ;
- assurer le traitement des comptes techniques de réassurance et produire les décomptes à l'attention des rétrocessionnaires ;
- gérer la trésorerie.

À ce titre, elle est constituée de sept départements :

- Contrôle de Gestion & Communication Financière ;
- Comptabilité Technique – Acceptation et Rétrocession ;
- Comptabilité Tiers ;
- Trésorerie, Comptabilité Générale et Reportings Réassurances ;
- Inventaire Comptable ;
- AMOA Finance ;
- Normes comptables & fiscales.

Direction Actuariat et Risques

La mission de la Direction Actuariat et Risques est de piloter le dispositif de gestion des risques d'Arundo Re, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, dans un principe de pragmatisme et d'amélioration de la performance, en lien avec la taille de l'entreprise.

Elle a pour objectifs de définir le cadre méthodologique de gestion des risques, de s'assurer de la solvabilité de l'entreprise, et notamment de la suffisance de ses provisions techniques, de mener des études actuarielles pour s'en assurer, de coter les affaires du portefeuille d'acceptations, d'identifier les risques clefs et de veiller à la conformité d'Arundo Re aux principes de la directive Solvabilité 2.

Elle favorise, en outre, la diffusion d'une culture du risque dans l'ensemble de l'organisation et évalue le dispositif de contrôle interne afin de s'assurer de la maîtrise des risques de l'entreprise.

D'une manière générale, la Direction Actuariat et Risques coordonne et contribue au pilotage des 3 piliers de la directive Solvabilité 2. Elle est quotidiennement tournée vers la maîtrise des risques et la création de valeurs par les risques.

Elle est composée de trois départements :

- Cotation et cellule CAT : chargé de la tarification des contrats de réassurance souscrits, des analyses techniques du portefeuille souscrit et de la modélisation des expositions CAT.
- Gestion des risques et contrôle interne : chargé de piloter le dispositif de maîtrise des risques, d'assurer un reporting de contrôle interne, de piloter le dispositif d'identification et d'évaluation des risques et de coordonner la rédaction des rapports réglementaires.
- Provisionnement, Capital réglementaire & ALM : chargé de calculer les provisions techniques

d'Arundo Re, de réaliser les études réglementaires et notamment les travaux liés au pilier 1 de la directive Solvabilité 2, de mettre en œuvre et optimiser le modèle d'entreprise et de la fonction ALM (Gestion actif-passif).

La fonction RSSI est directement rattachée au directeur Actuariat & risque. Elle est chargée de garantir un niveau de sécurité des systèmes d'information suffisant.

Direction Rétrocession - Capital Alternatif et Secrétariat du conseil

Cette direction est en charge :

- De la recherche de rétrocessions adaptées et du placement de celles-ci ;
- De la structuration et du placement des solutions de titrisation ;
- D'assister la Direction générale sur les opérations de capital ;
- D'assurer le fonctionnement de la bonne gouvernance de l'entreprise ;
- D'étudier des opérations de capital alternatif.

Elle est constituée de trois départements : Rétrocession, Capital Alternatif et Secrétariat du conseil.

Direction des investissements

Cette direction est en charge de :

- Définir la politique d'investissement envisagée et de la soumettre au conseil d'administration ;
- Piloter l'allocation tactique en fonction de l'évolution des marchés financiers en ligne avec la politique d'investissement approuvée par le CA ;
- Superviser la gestion des investissements et le respect des conventions de gestion entre Arundo Re et son délégataire SMABTP ;
- Contribuer à la rédaction des rapports réglementaires et à la mise à jour des conventions de gestion ;

- Apporter une expertise financière sur tout projet d'entreprise qui en manifesterait le besoin (Capital Management, ILS, Plan d'entreprise, etc).

Direction Juridique - Sinistres et Services

Cette direction est en charge de la sécurisation des opérations juridiques d'Arundo Re, de la gestion des sinistres, des études techniques et de la tarification médicale des risques aggravés en Vie.

Elle est constituée de cinq départements :

- Gestion des sinistres ;
- Tarification médicale ;
- Médecin-conseil ;
- Prestations et études ;
- Juridique et Conformité.

Direction des Systèmes d'Information

La Direction des Systèmes d'Informations (DSI) joue un rôle crucial au sein de l'entreprise, en assurant la gestion et l'évolution de son système d'information. Elle se structure autour de quatre services complémentaires, chacun spécialisé pour répondre efficacement aux besoins technologiques et stratégiques de l'entreprise :

- PMO (Project Management Office) : assure le pilotage des sujets transverses, notamment le suivi budgétaire, la gouvernance et la gestion du portefeuille de projets, garantissant ainsi une coordination optimale des initiatives IT.
- Digital Factory : structurée autour de deux axes majeurs :
 - La valorisation de la donnée sur l'ensemble de son cycle de vie, incluant le catalogue de données, la qualité la visualisation et le reporting (tableaux de bord opérationnels et managériaux) ;
 - L'innovation par la data, en développant de nouvelles solutions numériques notamment

fondée sur l'IA lorsque nécessaire, afin d'automatiser les processus, d'améliorer l'efficacité et de créer de la valeur.

- Applications : pilote et fait évoluer le parc applicatif de l'entreprise, en veillant à son bon fonctionnement à son adaptation continue et à sa modernisation pour répondre aux besoins métier.
- Infrastructure et Sécurité : garantit la fiabilité, la performance et la sécurité de l'infrastructure IT ainsi que la qualité des services informatiques fournis aux utilisateurs, éléments indispensables au bon fonctionnement des opérations de l'entreprise.

Direction des Ressources Humaines, Communication et des Moyens généraux

La Direction des Ressources Humaines, Communication et Moyens généraux supervise l'ensemble des activités RH, communication et moyens généraux de l'entreprise en tenant compte des objectifs établis par la Direction générale.

Les principales missions des Ressources Humaines sont :

- la définition et le suivi des stratégies et politiques RH et paie ;
- la conception des projets RH en lien avec la stratégie globale afin de faire évoluer l'entreprise ;
- l'élaboration, le pilotage et la maîtrise du budget associé aux RH ;
- l'interface entre les collaborateurs, les managers et les directeurs en favorisant la communication et le dialogue social ;
- la négociation avec les partenaires sociaux des accords d'entreprise ;
- la définition et le suivi de la politique sociale et sociétale (RSE) de l'entreprise.

Les principales missions de la Communication et de l'Évènementiel sont :

- la valorisation de l'identité et de l'image de marque interne et externe ;
- l'élaboration de la stratégie de communication en accord avec la Direction générale ;
- la définition des actions de communication valorisant l'entreprise et les projets opérationnels menés par les directions ;
- le pilotage et la mise en œuvre de la gestion des réseaux sociaux, des relations presse, du programme de relations publiques, des événements internes et externes ;
- l'élaboration, le pilotage et la maîtrise du budget associé à la communication, l'évènementiel et les moyens généraux.

Les principales missions des Moyens généraux sont l'élaboration, le pilotage et le suivi des déplacements ainsi que l'ensemble des services associés aux moyens généraux (entretien, gestion des fournitures et des espaces de travail, accueil, sécurité, travaux divers).

II.1.6. ACTIVITÉS

EXTERNALISÉES, SOUS-TRAITÉES À SMABTP, EN 2025

Afin d'assurer son fonctionnement, en 2025, Arundo Re a sous-traité auprès de SMABTP certaines activités opérationnelles dans les domaines des fonctions support ainsi qu'en gestion d'actifs financiers et immobiliers.

Le périmètre d'externalisation inclut les activités critiques ou importantes suivantes :

- activité de gestion des actifs financiers et immobiliers, déléguée à SMABTP depuis juin 2024 ;
- activité de gestion des systèmes d'information, déléguée à SMABTP depuis juillet 2024.

Externalisation de la gestion des actifs financiers et immobiliers

La gestion du portefeuille des actifs financiers et immobiliers d'Arundo Re est externalisée auprès de la Direction des Investissements de SMABTP depuis le 1er juin 2024. Cette délégation de gestion des investissements est encadrée par des conventions de gestion qui intègrent les contraintes et limites sur chaque périmètre de gestion, précisent la gouvernance du comité des investissements (à fréquence mensuelle) ainsi que les attentes en termes de reporting et de suivi. Elle s'inscrit dans un processus d'investissement qui peut être décomposé en plusieurs étapes :

Un exercice d'analyse économique et financière régulièrement mis à jour et destiné à décrire le contexte général au sein duquel sont arrêtées les décisions d'investissement.

Les grandes orientations en matière de croissance économique, d'inflation, de politique économique et d'endettement font l'objet d'une synthèse globale. Une analyse multi-facteurs (évaluation des différentes classes d'actifs, dynamique conjoncturelle et facteurs techniques tels que les flux et comportement des investisseurs), aide à appréhender le potentiel de rentabilité et le risque associés à chaque catégorie d'actif.

Une allocation stratégique d'actif fournit le cadre fondamental au sein duquel doit s'inscrire la gestion d'actifs.

Elle est effectuée sous la supervision de la gestion actif-passif d'Arundo Re et s'inscrit dans le budget de risque retenu par le conseil d'administration d'Arundo Re. Elle se décline ensuite en une allocation tactique d'actif, avec un horizon d'investissement de 12-24 mois et un

niveau d'analyse nettement plus fin au niveau des actifs considérés (classes et sous-classes d'actifs). La mise en œuvre d'une couverture partielle ou totale du risque en action sur les portefeuilles est décidée à ce stade. Cette allocation est régulièrement revue, en fonction des contraintes de passif, du degré d'aversion au risque, et du respect de l'exigence réglementaire de fonds propres, compte tenu de la rentabilité espérée et du risque des différentes classes d'actif. Au sein des actifs obligataires et monétaires, l'écart entre la durée des actifs et celle des passifs fait l'objet d'un contrôle régulier, de façon à maîtriser le risque de taux d'intérêt encouru. De la même façon, le risque de change résultant des décalages entre actifs et passifs en devises est activement géré. Enfin, une liquidité suffisante est recherchée en permanence, au regard des caractéristiques et de la volatilité des engagements techniques.

La sélection des placements composant les portefeuilles d'actifs financiers et immobiliers est alors effectuée par les équipes de gestion des Départements Investissements et Immobiliers de SMABTP.

Pour les actifs détenus en direct sous forme de titres obligataires et monétaires, les investissements s'inscrivent obligatoirement au sein d'une liste d'émetteurs autorisés au sein de la catégorie Investment Grade des grandes agences de notation (S&P, Moody's). Une grande diversification du risque de signature est poursuivie dans les portefeuilles.

Pour les actifs immobiliers détenus en direct, chaque proposition d'acquisition ou d'arbitrage est présentée pour validation au comité des investissements. Les actifs présentant les meilleurs critères de localisation, de qualités architecturales sont proposés.

Les investissements en fonds d'investissement mobiliers et immobiliers

procèdent d'un travail de sélection qui commence par une analyse des forces et faiblesses des sociétés de gestion. Les principaux critères pris en considération sont la pertinence de la stratégie, l'adéquation entre les moyens et les objectifs, la qualité de la gestion du risque et des procédures, ainsi que la capacité à servir la clientèle institutionnelle. Une analyse spécifique est alors conduite sur les fonds susceptibles d'être choisis comme support d'investissement. Les facteurs déterminants dans la sélection des fonds sont la taille de l'actif sous gestion, l'expérience de l'équipe de gestion, la permanence du style de gestion, la clarté des responsabilités, la stabilité de l'équipe de gestion, la transparence de la gestion et l'alignement des intérêts avec l'investisseur. Des entretiens sont régulièrement organisés avec les gérants des fonds détenus en portefeuille. Ils sont complétés par des contacts téléphoniques fréquents. Une analyse quantitative des performances (analyse du comportement d'un fonds par rapport aux anticipations compte tenu de son profil, comparaison par rapport aux indices de référence et par rapport à des groupes de fonds similaires constitués en interne) permet de contrôler les résultats et de déclencher une alerte en cas de dérive.

Des outils permettent de fournir des rapports de gestion et des rapports d'activité, tant financière qu'extra-financière, à Arundo Re.

Un tableau mensuel d'allocation d'actifs recense les expositions des portefeuilles sous gestion selon une typologie détaillée des actifs. Des calculs de performance, hebdomadaires ou mensuels selon les cas, permettent d'apprécier les résultats de la gestion sur différentes durées de placement et pour différents périmètres d'actifs selon le degré de détail recherché dans l'analyse. Des rapports sont réalisés sur les principaux risques financiers (risque de taux d'intérêt, risque de change, risques de crédit, risque

immobilier). Un modèle de simulation permettant de générer des chocs financiers sur les portefeuilles aide à calibrer les budgets de risque. Enfin, des analyses ponctuelles ciblées sur un actif particulier (émetteur obligataire, fonds d'investissement, taux de change notamment) permettent d'apprécier l'évolution du risque et les anticipations de rentabilité. Des comités d'investissements permettent de communiquer sur l'évolution de la gestion des portefeuilles d'actifs financiers et immobiliers, sur l'état des risques, sur les résultats obtenus et sur les grandes orientations économiques et financières. Des points ad hoc peuvent être effectués, à la demande d'Arundo Re, sur tous les aspects concernant la gestion financière des actifs.

À ce processus d'investissement s'ajoute une prestation au regard de la réglementation en vigueur (décret n° 2021-663 du 27 mai 2021, dit « décret 29 LEC », pris en application de l'article 29 de la loi dite « Énergie Climat ») qui consiste à établir le rapport ESG.

Externalisation de la gestion des systèmes d'information

Arundo Re a conclu une convention d'externalisation de la gestion de son système d'information avec son actionnaire majoritaire SMABTP en mai 2024, et qui a été complétée par un avenant en juillet 2024. En vertu de cette convention, SMABTP assure le bon fonctionnement et la sécurité du Système d'Information d'Arundo Re, incluant les prestations suivantes :

- Les prestations de support et d'équipements utilisateurs ;
- Les prestations réseau et téléphonie ;
- Les prestations d'utilisation des outils collaboratifs (dont messagerie) et de partage de fichier ;
- Les prestations d'accès aux outils SAAS ;
- Les prestations de mise à disposition des infrastructures applicatives.

Un suivi régulier de cette convention est assuré afin de vérifier la qualité des prestations rendues et de confirmer le bon fonctionnement de cette externalisation.

II.2. FONCTIONS CLÉS

La directive Solvabilité 2 établit que chaque entreprise d'assurance doit se doter de quatre fonctions clés : la gestion des risques, la vérification de la conformité, l'audit interne et la fonction actuarielle, définies respectivement aux articles 44, 46, 47 et 48 de la directive.

Elle précise par ailleurs, à l'article 13, alinéa 29, la notion de « fonction » : « dans un système de gouvernance : une

capacité interne d'accomplir des tâches concrètes » ; « un système de gouvernance comprend la fonction de gestion des risques, la fonction de vérification de la conformité, la fonction d'audit interne et la fonction actuarielle. »

Arundo Re s'est structurée de façon à assurer l'ensemble des responsabilités nécessaires à un pilotage efficace de sa gestion globale des risques. À ce titre, un responsable est aujourd'hui identifié pour chacune des fonctions clés et pour chaque mission qui leur est associée. Leur nomination a été notifiée et acceptée par l'ACPR.

Au 31 décembre 2025, les personnes responsables des fonctions clés sont :

Gestion des risques	Mme Isabelle GRUBIC	Direction Actuariat et Risques
Vérification de la conformité	Mme Elodie DESSET	Direction Juridique – Sinistres & Services
Audit interne	M. Alexandre SOKOLOWSKI	Direction générale
Actuarielle	Mme Gwenaëlle GIBERT	Direction Financière

II.2.1. STRUCTURE DE GOUVERNANCE DES FONCTIONS CLÉS

Les fonctions clés d'Arundo Re reportent directement au Directeur Général et échangent avec lui autant que de besoin. Elles ont également accès au conseil d'administration d'Arundo Re chaque fois que nécessaire.

La comitologie actuelle permet tout échange requis avec le comité d'audit des comptes et des risques et le conseil d'administration.

Les 4 fonctions se réunissent périodiquement pour garantir la communication entre elles et leur bonne connaissance de l'entreprise. Ces réunions facilitent les échanges sur les grands projets stratégiques et les problématiques éventuelles rencontrées sur la maîtrise des opérations.

II.2.2. FONCTION GESTION DES RISQUES

Au sein de la Direction Actuariat et Risques, la Responsable de la fonction s'assure entre autres que :

- les risques sont identifiés, mesurés, et surveillés ;
- des procédures de gestion des risques sont en place ;
- des reportings existent de façon homogène et exhaustive sur le périmètre et principalement pour les risques importants.

La fonction s'appuie sur les travaux menés par l'actuariat et notamment les travaux :

- du pilier 1 du processus Solvabilité 2 ;
- de gestion actif-passif ;
- de suivi des expositions CAT ;
- de tarification ;
- d'analyse du programme de rétrocession.

Il est à noter que le CORI (comité définit au paragraphe 3.3) est animé par le Directeur Actuariat et Risques en collaboration avec la Responsable de la fonction Gestion des Risques.

Depuis 2025, la fonction clé est, également, en charge de la coordination des dispositifs de continuité d'activité et de qualité de la donnée. Elle exerce cette mission en collaboration étroite avec la DSI et oriente les directions métiers dans la mise en œuvre de ces deux dispositifs.

Responsable de la fonction

En 2025, la responsabilité de la fonction clé gestion des risques est portée par la Responsable du Département Gestion des risques et Contrôle interne au sein de la Direction Actuariat et Risques.

La fonction de gestion des risques est ainsi au cœur d'Arundo Re.

Elle s'appuie sur un réseau de correspondants, 15 Responsables du Contrôle Permanent (RCP) au 31

décembre 2025, au sein des directions opérationnelles et une équipe de 4 personnes dans son département.

II.2.3. FONCTION VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ

Le Responsable de la fonction, qui reporte directement au Directeur Général d'Arundo Re, est garant de la conformité de l'entreprise. Cette vérification s'opère sur la base des risques de non-conformité identifiés dans la cartographie des risques d'Arundo Re revue annuellement.

Les contrôles de la fonction vérification de conformité sont revus annuellement par le contrôle interne pour apprécier la maîtrise des risques de non-conformité et garantir l'amélioration continue de cette couverture.

Responsable de la fonction

Depuis le 1er mai 2023, la fonction vérification de la conformité est portée par le Responsable Juridique et Conformité, collaborateur de la Direction Juridique, Sinistres et Services d'Arundo Re.

II.2.4. FONCTION AUDIT INTERNE

Le Responsable de la fonction Audit Interne est rattaché directement au Directeur Général d'Arundo Re. Il exerce cette fonction de manière objective et indépendante de toute autre activité de l'entité.

L'audit interne renforce la capacité de l'organisation à créer de la valeur et à œuvrer pour sa protection et sa pérennité, en fournissant au Conseil d'Administration et aux directions une assurance, un conseil, un éclairage et une prospective indépendants, objectifs et fondés sur les risques.

Responsable de la fonction

Un Responsable du Département Audit Interne a rejoint Arundo Re à compter du

15 janvier 2024, prenant en charge, les responsabilités liées à la fonction clé d'audit interne. Sa nomination a été notifiée et validée par l'ACPR.

II.2.5. FONCTION ACTUARIELLE

Le Responsable de la fonction Actuarielle reporte directement au Directeur Général d'Arundo Re pour exercer cette mission. L'objet de la mission est d'émettre un avis sur :

- La qualité du portefeuille souscrit par Arundo Re
- La pertinence du programme de rétrocession
- L'adéquation du niveau de provisionnement.

Responsable de la fonction

La fonction actuarielle est portée par la Responsable du Contrôle de Gestion et de la Communication Financière au sein de la Direction Financière d'Arundo Re.

II.3. COMITOLOGIE

Arundo Re pour une bonne gestion de ses risques a mis en place une organisation dédiée. Les principaux comités sont décrits dans ce paragraphe.

II.3.1. LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif d'Arundo Re a la charge de la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise et prend les décisions opérationnelles et organisationnelles nécessaires à cet effet. Il s'assure notamment de la bonne transmission des objectifs et règles stratégiques au management opérationnel.

II.3.2. LE COMITÉ DES RISQUES (CORI)

Ce comité est chargé d'assurer le pilotage des risques. Sa mission se décline sous 3 thématiques principales que sont la

gouvernance S2, le dispositif de gestion des risques et la conformité et procédures.

Les objectifs sont :

- d'identifier les événements potentiels pouvant affecter l'organisation,
- de définir le dispositif de maîtrise des risques, de manière à :
 - limiter les risques résiduels au cadre de l'appétence aux risques ;
 - fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs.

À date, le CORI s'appuie sur les travaux menés par les cinq comités opérationnels suivants, pour le suivi des risques CAT, Cyber, RGPD, qualité de la donnée et interruption de continuité d'activité.

Le comité CAT

Ce comité est chargé de la définition de la méthodologie permettant l'appréciation du risque Cat d'Arundo Re. Le CORI lui a délégué le suivi des cumuls Cat tant Vie que Non Vie.

Le comité sécurité

Le comité sécurité est en charge du suivi de la mise en œuvre de la sécurité des systèmes d'informations conformément au plan de charge validé en CORI.

Ses principales missions sont de :

- faciliter la mise en œuvre de la stratégie sécurité par le suivi de la mise en place des mesures de sécurité figurant au plan de charge validé en CORI ;
- proposer la politique de sécurité des systèmes d'information qui est ensuite validée par la Direction générale ;
- suivre les alertes majeures de sécurité et préconiser le cas échéant des mesures complémentaires à mettre en œuvre ;
- suivre la veille menée par le Responsable Sécurité et la RSSI sur les nouvelles technologies de sécurité

afin de performer continuellement les mesures de sécurité de l'entreprise.

Le COMIL

Le comité informatique et libertés (COMIL) est chargé du pilotage du dispositif du risque de non-respect du RGPD.

Il a pour mission :

- d'effectuer le bilan du dispositif RGPD d'Arundo Re et de dresser, au vu de ce bilan, un état des mesures à prendre en vue du maintien en conditions opérationnelles de ce dispositif ;
- d'examiner les problématiques RGPD portant sur tout ou partie des traitements mis en œuvre par les entités d'Arundo Re ;
- de décider des actions à mener au regard des évolutions en matière de réglementation nationale ou européenne sur les données personnelles et de la doctrine de la CNIL notamment.

Le comité Data Gouv

Le comité de gouvernance des données est un comité opérationnel, spécifiquement dédié à la gouvernance des données. Il assiste le CORI dans la gestion des risques de données.

Le comité de suivi PCA

Ce comité est en charge de la définition et du suivi du dispositif de continuité d'activité. Il assiste le CORI dans la gestion des risques d'interruption ou de défaillance de l'activité opérationnelle.

En 2026, le **comité de pilotage du projet DORA** sera transformé en sous-comité du CORI pour garantir le suivi et le pilotage du respect de la réglementation DORA et la maîtrise des risques liés aux fournisseurs TIC.

II.3.3.COMITOLOGIE LIÉE AUX INVESTISSEMENTS

La gestion des actifs est externalisée auprès de SMABTP. Une comitologie dédiée a été définie pour assurer le suivi du fonctionnement opérationnel et l'exécution des services attendus.

Cinq comités ont ainsi été mis en place :

- Comité ALM et Allocation d'Actifs,
- Comité des Investissements,
- Comité Immobilier,
- Comité ESG,
- Comité de pilotage de la prestation externalisée.

Comité ALM et Allocation d'Actifs

Ce comité a pour but de :

- Présenter l'Allocation Stratégique d'Actifs cible annuelle ainsi que la politique de couverture Overlay pour l'année N+1 qui auront été préalablement validées par le Conseil d'Administration d'Arundo Re ;
- Rendre compte des évolutions de la politique ALM décidée par Arundo Re et ses Entités ;
- Aménager éventuellement les contraintes d'allocation et l'univers d'investissement définis dans la politique d'investissement (stratégie en duration, règles de congruence, etc) ;
- Partager les budgets et les objectifs de rendement comptable attendus pour l'année à venir.

Comité des Investissements

Ce comité a vocation à assurer le suivi de la politique d'investissement. Sa mission consiste à garantir le pilotage des investissements et la mise en œuvre de la stratégie d'investissement.

Les éléments d'appréciation sur la contribution à la performance produits sont :

- Le suivi du contexte économique et financier ;
- La revue des opérations d'investissement et de désinvestissement réalisées soit dans le cadre d'une gestion directe, soit dans le cadre d'une gestion indirecte (à savoir par l'intermédiaire d'un organisme de placement collectif) et intervenues depuis le précédent comité des Investissements ;
- Le suivi de la performance ;
- Le suivi de la Politique d'Investissement ;
- Les demandes soumises à validation préalable d'Arundo Re ;
- Tout investissement ou désinvestissement dans un actif peu ou pas liquide ;
- La revue des dérogations aux limites d'investissement ;
- Le pilotage du résultat financier et les demandes de réalisation de plus ou moins-values ;
- Les perspectives de gestion et d'investissement

Comité Immobilier

Ce comité a vocation à :

- Faire un point sur la situation du marché locatif et immobilier dans son ensemble ;
- Suivre l'évolution du rendement comptable délivré par les différents actifs immobiliers ;
- Présenter l'évolution du taux de vacance des immeubles et des impayés des locataires ;
- Présenter l'évolution des loyers et des charges ;
- Rendre compte des opérations de maintenance et des coûts relatifs à l'administration de ce parc Immobilier ;
- Proposer éventuellement des opérations d'achat ou de vente pour faire évoluer la poche Immobilier d'Arundo Re et de ses Entités conformément aux objectifs définis annuellement lors du Comité ALM & Allocation d'Actifs et préalablement à

la présentation pour validation par le Comité des Investissements ou le conseil d'administration ;

- Initier et suivre les expertises des valeurs vénales à la périodicité et selon les modalités proposées par le Gestionnaire et validées par Arundo Re.

Comité ESG

Ce comité a pour but de :

- Définir les principaux indicateurs ESG et Climat applicables à la gestion des portefeuilles ;
- Discuter la politique de vote ;
- Proposer des modifications des Indicateurs Clés de Performance sur la qualité durable du portefeuille, d'adhésion à des initiatives, de changement de méthodologie sur les trajectoires climat ou biodiversité, éléments sur lesquels l'expertise du Gestionnaire est sollicitée.

Comité de pilotage de la prestation externalisée

Ce comité a pour but de :

- Faire un état des lieux du suivi des indicateurs clés de performance.
- Faire un état des lieux des différents Services et d'étudier les évolutions susceptibles d'être apportées ;
- Étudier les différends survenant lors de l'exécution des Services et tenter de trouver une résolution amiable.

En complément des travaux menés en Comités, des réunions périodiques dédiées au suivi opérationnel de la trésorerie sont organisées. Elles portent sur les prévisions de trésorerie en euros et en devises, l'évolution du risque de change, ainsi que sur tout autre élément susceptible d'influencer les actifs financiers cotés.

II.3.4. LE COMITÉ DE SOUSCRIPTION

Ce comité se réunit en période de renouvellement pour décider de la souscription, éventuelle, d'une affaire nécessitant une décision de niveau 3 ou 4 tel que mentionné dans le guide de souscription.

II.3.5. LE COMITÉ SINISTRES

Le comité sinistres est chargé de faciliter les échanges d'informations entre la Direction Juridique, Sinistres et Services et les Départements de Souscription et de disposer d'une vision globale sur le portefeuille sinistre. Les réunions se font par Département Souscription ou par groupement de Département de Souscription et permettent de :

- Dresser un point technique sur les sinistres majeurs dudit département ;
- Échanger sur les problématiques techniques ou commerciales rencontrées sur les sinistres ou dans la comptabilité technique ;
- Identifier les besoins d'adaptation de la procédure de gestion ;
- Identifier les opportunités de commutation ;
- Définir la liste des cédantes ou contrats sous surveillance.

II.3.6. LE COMITÉ DE PROVISIONNEMENT

Le comité est chargé d'approfondir, chaque fois que nécessaire, les analyses liées à l'inventaire et d'affiner les prévisions d'ultimes. Il permet notamment de vérifier la qualité de la donnée obtenue en entrée des travaux de provisionnement.

II.3.7. LE COMITÉ D'INVENTAIRE

Ce comité est chargé de valider les résultats des travaux d'inventaires.

II.4. POLITIQUE ET PRATIQUES DE RÉMUNÉRATION

Depuis 2017, Arundo Re a formalisé une politique de rémunération couvrant l'ensemble des salariés, les dirigeants et les administrateurs. Cette politique a été mise à jour en 2025.

II.4.1. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

En cohérence avec la stratégie globale d'Arundo Re, les objectifs de cette politique visent à :

- récompenser la performance de ses collaborateurs et à les fidéliser en cohérence avec la stratégie de l'entreprise,
- être innovante et motivante permettant d'attirer les ressources clés qu'il convient de préciser notamment pour les cadres de direction,
- être juste et cohérente ne cherchant pas à favoriser la prise de risque (taux de bonus fixé en fonction du grade et non des métiers).

La stratégie de la politique des rémunérations s'appuie sur trois piliers :

- un salaire fixe qui représente la part la plus importante de l'ensemble de la rémunération de chacun des collaborateurs.
- une part variable, appelée bonus, liée à la performance individuelle de chacun des collaborateurs. Les objectifs fixés par les managers doivent être mesurables et atteignables afin d'apprécier la performance individuelle et ne pas encourager la prise de risque.
- une part variable collective (participation, intéressement et abondement de l'employeur) liée à la performance collective.

II.4.2. RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Concernant la rémunération du président du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration perçoit une rémunération fixe et d'une part variable.

Sa rémunération est fixée par l'assemblée générale, sur avis du comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance et proposition du conseil d'administration.

La part variable repose sur le nombre de conseil d'administration et de comité stratégique auquel il participe.

Concernant la rémunération du Directeur Général

Le conseil d'administration d'Arundo Re, le cas échéant sur proposition de son comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance, fixe la rémunération globale annuelle du Directeur Général.

Le Directeur Général d'Arundo Re perçoit une rémunération composée d'une part fixe et d'une part variable.

La part variable repose sur des critères fixés annuellement par le conseil et la réalisation de ces critères est décidée par le conseil, le cas échéant sur proposition de son comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance.

Concernant la rémunération des administrateurs

L'assemblée générale fixe le montant global annuel de la rémunération de l'activité des administrateurs, sur proposition du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, sur proposition du Président, détermine

comme il le juge bon la répartition de ce montant entre les administrateurs au titre de leur participation aux séances du conseil d'administration et des comités le cas échéant.

II.5. TRANSACTIONS IMPORTANTES CONCLUES

Hormis les contrats d'externalisation de la gestion d'actifs et des mandats associés ainsi que des prestations informatiques entre Arundo Re et SMABTP, aucune transaction importante n'a été conclue durant la période de référence avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

II.6. COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ

La politique en matière de compétence et d'honorabilité a été révisée et adoptée par le conseil d'administration d'Arundo Re le 24 juin 2025.

Elle a pour objectif de formaliser les mesures à suivre en matière de compétence et de l'honorabilité des dirigeants effectifs, des responsables de fonctions clés et des membres du conseil d'administration.

La compétence et l'honorabilité ont été évaluées selon les principes établis par cette politique.

II.7. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (Y COMPRIS ORSA)

Le dispositif de gestion des risques d'Arundo Re repose sur le référentiel COSO II schématisé ci-dessous. Il s'articule autour de la mise en place d'une Direction Actuariat et Risques au cœur de l'entreprise, d'un cadre d'appétence au risque, de limites de risques liées à l'appétence au risque et d'un dispositif opérationnel de gestion et de maîtrise des risques.

II.7.1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

Le management des risques au sein d'Arundo Re est l'affaire de tous.

Arundo Re met la Direction Actuariat et Risques et la fonction clé de gestion des risques au cœur de la gestion des risques de l'entreprise. Le conseil d'administration, le management ainsi que l'ensemble des collaborateurs sont pleinement intégrés dans le processus.

Ci-après les différents intervenants et leur rôle sous l'angle de la gestion des risques :

Conseil d'administration

Le conseil d'administration exerce une activité de surveillance sur le dispositif de management des risques, et s'appuie, pour ces travaux, sur le suivi exercé par comité d'audit, des comptes et des risques.

Il doit, d'une manière générale, veiller à l'efficacité du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne et de garantir celui-ci devant les autorités.

Il est en lien étroit avec la fonction clé gestion des risques.

Direction générale

La Direction générale est propriétaire des risques et en assume la responsabilité générale. Elle :

- définit la politique de contrôle interne et de gestion des risques ;
- suit la réalisation des plans d'actions via divers reportings présentés en CORI ;
- communique les résultats du dispositif global de gestion des risques au conseil d'administration.

Naturellement, la Direction Actuariat et Risques et les fonctions clés assistent la Direction générale afin de lui donner toute

la visibilité qui ressort de l'exploitation du système de gestion des risques.

Le comité des risques (CORI)

Se référer au paragraphe II.3.2.

La Direction Actuariat et Risques

Rattachée à la Direction générale, la Direction Actuariat et Risques est en charge de la coordination globale, des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

Elle définit le cadre méthodologique de gestion des risques, s'assure de la solvabilité de l'entreprise, et notamment de la suffisance de ses provisions techniques, mène des études actuarielles, identifie les risques clés et pilote les travaux dans le cadre de la mise en œuvre de la réglementation Solvabilité 2.

Elle favorise, en outre, la diffusion d'une culture du risque dans l'ensemble de l'organisation. Elle s'assure du niveau de la maîtrise des risques de l'entreprise.

Elle assiste également le management dans ses prises de décisions stratégiques.

Les actuaires de la Direction Actuariat et Risques assistent la fonction clé de gestion des risques en participant notamment aux travaux de gestion actif-passif, de développement du modèle d'entreprise de capital économique, de provisionnement, de suivi des expositions Cat, de veille des risques émergents, de participer à l'élaboration du programme de rétrocession et d'en tirer des analyses d'exposition au risque en brut et net. Ils sont aussi chargés de coordonner la construction du budget d'appétence au risque et des travaux du pilier 1 de la réglementation Solvabilité 2.

La fonction clé gestion des risques

La fonction clé de gestion des risques (« la fonction ») est placée sous l'autorité de la Direction générale.

« La fonction » assiste le conseil d'administration, son comité et la Direction générale à mettre en œuvre le système de gestion des risques de manière efficace. Elle assure le suivi du système de gestion des risques et du profil de risque général d'Arundo Re. Elle rend compte des expositions au risque de manière détaillée et conseille le conseil d'administration, son comité et la Direction générale sur les questions de gestion des risques, y compris en relation avec des questions stratégiques telles que la stratégie de l'entreprise, les opérations de fusion-acquisition et les projets et investissements de grande ampleur.

« La fonction » assiste la Direction Actuariat et Risques dans la définition du cadre méthodologique de gestion des risques. Elle est en charge de l'identification, la mesure et le suivi des évaluations de risques en collaboration avec les directions opérationnelles.

Également Responsable du Département Gestion des Risques et Contrôle Interne (GRCI), elle assume la responsabilité de support en matière de management des risques et définit le cadre méthodologique de suivi de la cartographie et des risques, de manière exhaustive, alerte le cas échéant, et s'assure de la disponibilité des capitaux face aux risques qui sont pris.

En tant que Responsable du GRCI, elle est chargée de piloter l'efficacité du dispositif de contrôle interne.

Depuis 2025, elle est la référente auprès de l'autorité de contrôle, ce qui signifie qu'elle coordonne en interne l'ensemble des demandes de l'ACPR.

En cas de détection d'élément critique, pouvant par exemple remettre en cause

le profil de risque d'Arundo Re, « la fonction » peut informer de manière directe et indépendante la Direction générale et/ou le comité d'audit, des comptes et des risques, chargé notamment de s'assurer de l'efficacité du système de gestion des risques et de contrôle interne.

La Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI)

La fonction de Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI), rattachée à la Direction Actuariat et Risques, assiste la Direction Générale dans la définition et le pilotage du dispositif global de gestion du risque cyber et veille à la protection du système d'information.

Elle met à jour annuellement la politique de sécurité adaptée aux besoins de l'entreprise tout en respectant la politique Groupe.

Elle contribue à l'identification et à l'évaluation des risques numériques, accompagne les métiers dans le respect des exigences réglementaires applicables et anime les actions de sensibilisation aux enjeux de cybersécurité.

La RSSI coordonne les instances internes de suivi de la sécurité et assure une liaison régulière avec les parties prenantes concernées au sein du Groupe.

La fonction vérification de la conformité

La fonction conformité s'assure de la maîtrise des risques de non-conformité ¹⁰ y compris dans ses implantations étrangères et s'appuie le cas échéant sur des relais locaux. Cette organisation permet d'avoir une vision transverse et consolidée des impératifs de conformité et également de décliner de manière

¹⁰ Pour plus de précision sur ses missions, se référer à la politique de vérification de la conformité

homogène les programmes de conformité tels que définis dans le plan annuel.

La finalité de la Conformité est de mettre en œuvre des contrôles pour assurer à l'entreprise la maîtrise des risques de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, d'atteinte à la réputation et de perte financière qui résulterait d'un manquement à la réglementation en vigueur.

L'audit interne

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à Arundo Re une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée.

Il donne une assurance en évaluant et en rendant compte de l'efficacité des processus de gouvernance, de management des risques et de contrôle interne conçus pour aider l'organisation à atteindre ses objectifs stratégiques, opérationnels, financiers et de conformité. À partir de ces constats, l'audit interne recommande des évolutions pour améliorer ces processus et suit leur mise en œuvre.

De ce fait, l'audit interne est un acteur clé du dispositif de contrôle interne dans le sens où il apprécie son efficacité et son efficacité.

Il est chargé de proposer le plan pluriannuel d'audit et de mener les missions d'audit.

Les Responsables du Contrôle Permanent

Les Responsables du Contrôle Permanent (RCP) relayent le Département GRCI au sein de chaque direction d'Arundo Re.

Cette organisation autour des RCP doit permettre une organisation au cœur de l'opérationnel et ainsi donner une dimension optimisée à la maîtrise du risque opérationnel. Elle est facilitatrice pour ancrer une culture du risque

cohérente et partagée, grâce à des relais de proximité capables de relayer les bonnes pratiques et de mobiliser les équipes.

Leurs principales missions :

- Représenter l'entité en matière de contrôle interne et de gestion du risque ;
- Être garants de la documentation des processus et des contrôles ;
- Informer régulièrement le Département GRCI des modifications de processus ou de contrôles et des nouveaux risques dérivant des opérations de l'entité ;
- Participer à l'amélioration des contrôles ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions ;
- Assurer le suivi des incidents ;
- Assister le manager dans l'amélioration des processus et des contrôles ;
- Traiter les contrôles de niveau 2 pour les risques opérationnels moyens et faibles et communiquer les résultats au contrôle interne pour définir l'évaluation globale du dispositif de contrôle.

Les managers d'entités

Les managers d'entité sont responsables de la maîtrise des risques de leur entité.

Ils participent à la vitalité du système de gestion des risques et définissent la 1^{ère} ligne de défense de l'entreprise. Ils veillent à la mise en œuvre des contrôles définis.

Ils sont chargés de mettre en place les règles, les procédures, l'organisation, le système d'information nécessaires pour gérer les risques au sein de leur périmètre de responsabilités dans les limites de la tolérance au risque qui leur est fixée, notamment à travers les politiques, guides et autres documents internes encadrant leur activité.

Le chargé de contrôle

Il s'agit des opérationnels qui effectuent les contrôles de 1er niveau. Ils sont désignés par le manager.

À chaque campagne d'évaluation des contrôles, ils sont chargés de l'auto-évaluation des contrôles dont ils ont la responsabilité d'exécution.

L'auto-évaluation permet de rendre compte de l'atteinte des objectifs des contrôles, d'identifier les axes d'amélioration du dispositif de contrôle interne et d'encourager l'opérationnel à élaborer des mesures de perfectionnement.

Les collaborateurs

Ils réalisent au quotidien des opérations qui engendrent potentiellement des risques. Leur expertise métier leur permet de maîtriser les risques encourus et leur octroie un rôle central dans le dispositif global.

Ils ont la charge de :

- Produire et communiquer toutes les informations relatives au dispositif de contrôle interne en temps réel (processus, risques, contrôles, incidents, plans d'actions) ;
- Participer à la réalisation des contrôles et à leur formalisation ;
- Contribuer à la rédaction des procédures de contrôle.

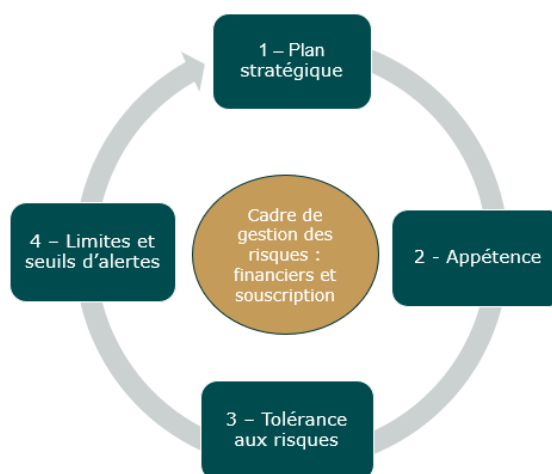
Ce sont les principaux contributeurs à l'identification des dysfonctionnements opérationnels et, à ce titre, ils contribuent à l'amélioration continue des processus opérationnels.

Les collaborateurs sont chargés de respecter un ensemble de règles et procédures encadrant l'activité et de mener leurs travaux avec professionnalisme.

II.7.2. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de gestion des risques repose principalement sur :

- la définition de l'appétence aux risques et sa déclinaison en limites de risques, aux différents niveaux d'Arundo Re ;
- l'identification de l'ensemble des risques auxquels Arundo Re est exposée et leur évaluation ;
- le suivi permanent du profil de risque, l'évaluation interne de la solvabilité et des risques (processus ORSA) et un reporting réguliers de ces risques ;
- un processus de rédaction des politiques liées aux risques ;
- des rapports annuels dits narratifs ainsi que sur le dispositif de contrôle interne¹¹.



Appétence aux risques

L'appétence aux risques est le niveau de risque agrégé que Arundo Re accepte de prendre afin de poursuivre son activité et d'atteindre ses objectifs stratégiques : c'est une limite globale.

¹¹ Se référer à la politique de contrôle interne.

Cette approche d'appétence aux risques est développée en lien avec le budget de risque et le business plan.

Ce cadre d'appétence est défini en respectant les deux objectifs suivants :

- La mission d'Arundo Re est de construire un portefeuille rentable à risque maîtrisé.
- En lien avec l'inversion du cycle de production propre aux entreprises d'assurance et réassurance, Arundo Re est également un gestionnaire d'actif et alloue un budget de risque afin de gérer ce portefeuille d'actif de manière prudente et avisée.

Le conseil d'administration valide, depuis 2024, une appétence aux risques qui permet d'allouer le capital nécessaire pour mener à bien sa mission tout en maintenant un ratio de couverture de son SCR supérieur à 150% sur l'année même si les 2 scénarios de chocs suivants se produisaient :

- survenance d'un événement catastrophique ;
- survenance d'une crise financière

Identification des risques

La démarche de gestion des risques d'Arundo Re repose sur une identification de l'ensemble des risques auxquels Arundo Re est exposée, afin de mieux les comprendre, les mesurer, les suivre et les atténuer le cas échéant.

Ainsi, Arundo Re a construit une cartographie (ou référentiel) de ses risques. Cette cartographie est tenue à jour et enrichie au fur à mesure de l'identification de nouveaux risques.

Le processus en place suit le schéma suivant :



Le référentiel des risques d'Arundo Re

Le référentiel d'Arundo Re couvre l'ensemble des risques pouvant impacter l'entreprise. Il inclut les catégories de risques mentionnées par la directive Solvabilité 2 et a été adapté au profil de risque d'Arundo Re.

Pour rappel, ce référentiel fait l'objet d'une revue annuelle dans le cadre des risques majeurs en CORI et d'une revue tous les 3 ans pour l'exhaustivité des risques de la cartographie.

Il possède 3 niveaux de granularité et reprend l'architecture du cadre d'appétence aux risques.

- le **premier niveau** de catégorie de risque est une structure macro des quatre grandes familles de risques relatives à l'activité d'Arundo Re.
 - Risques financiers : ils se répartissent entre Risques de marché et risques de crédit ;
 - Risques de souscription ;
 - Risques stratégiques : ils représentent une sous partie des risques opérationnels ;
 - Autres risques opérationnels.
- le **second niveau** apporte un niveau de détails supplémentaire à ces grandes catégories, ce qui permet de mettre en œuvre des suivis plus précis sur certaines catégories,

- le **troisième niveau** quant à lui décline, lorsque cela est pertinent, les risques de niveau deux pour une analyse plus fine de certaines familles de risque telles que le risque humain qui regroupe notamment le risque d’erreurs, le risque de fraude interne ou encore le risque de non-respect des procédures. Ce niveau est

principalement utilisé pour la gestion du risque opérationnel.

Le référentiel des risques nécessite d’être construit de manière à bien refléter l’organisation du suivi des risques et doit être adapté aux besoins de Arundo Re et du Groupe en matière de reporting.

Le référentiel d’Arundo Re se décline suivant les grandes catégories définies ci-après :



Risques stratégiques

Il s’agit des risques relatifs au management de l’entreprise, au pilotage, à la réputation et des risques émergents. On y trouve les risques liés aux pertes causées par des stratégies infructueuses ou des objectifs manqués.

Les risques stratégiques peuvent notamment être induits par :

- des facteurs externes : un environnement économique défavorable, une concurrence accrue sur un produit ou des activités similaires, l’apparition ou évolution des lois ou règlements impactant directement ou indirectement l’entreprise ;
- une stratégie inadaptée ou une politique de mise en place de cette stratégie inadéquate : mauvaise définition des marchés cibles, communication inadaptée ;
- mauvaise mise en œuvre de la stratégie, pilotage inadapté des activités et filiales, risque budgétaire,
- une organisation en place insuffisamment alignée avec les objectifs stratégiques : comitologie/gouvernance insuffisante

ou insuffisamment formalisée, politiques et procédures inadaptées et/ou non formalisées, risque d’homme clé,

- un scénario de risque majeur tel que la dégradation de la notation,
- un défaut d’anticipation sur les risques systémiques et exogènes : risques politiques, économiques, sociaux, technologiques, climatiques et émergents, qui peuvent également entraver l’atteinte des objectifs du Groupe et donc la réussite de la stratégie.

Risques financiers - Risques de marché :

Il s’agit des risques de perte liés à une évolution défavorable des marchés financiers, de la gestion de bilan ou de la gestion financière. Cela se concrétise par une perte ou un changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers du fait des variations des

valeurs de marché ou de l'environnement macroéconomique.

Les risques de marché peuvent être influencés par plusieurs facteurs exhaustifs, comme les facteurs politiques, macroéconomiques, monétaires, sociétaux, ainsi que par les tendances environnementales. Ces tendances environnementales incluent les risques liés à la durabilité, y compris ceux issus des conséquences du changement climatique et qui peuvent affecter chacun des risques de marché listés ci-dessus. En particulier, les risques climatiques correspondent au risque que la valeur des actifs soit négativement impactée par les risques physiques, les risques liés à la transition vers une économie « bas-carbone » et potentiel des risques à affecter la réputation de l'entreprise, notamment par ses choix d'investissement.

Risques financiers - Risques de crédit

Il s'agit des risques de perte, ou de changement défavorable de la situation financière ou prudentielle, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit (probabilité de défaut, perte en cas de défaut, spread écart de crédit et/ou notation), d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auquel les entreprises d'assurance et de réassurance sont exposées.

Principaux risques financiers auxquels Arundo Re est exposée

Arundo Re gère son portefeuille d'actif de manière prudente, en privilégiant une allocation fortement orientée vers les actifs de taux, avec une sensibilité relativement faible au risque de taux d'intérêt, une exposition au risque de crédit d'ampleur limitée par la sélection d'instruments bénéficiant d'une notation AAA et AA. Par ailleurs, le risque de change est bas résultant d'une volonté de

neutraliser autant que possible les écarts actifs-passifs par devise. Pour autant, l'évolution des marchés financiers peut avoir des répercussions importantes sur les résultats d'Arundo Re et sur le montant d'actifs dont elle dispose à court terme :

- le reflux des taux d'intérêt à des niveaux très bas influencerait sur la capacité d'Arundo Re à générer une rentabilité adéquate ;
- la hausse des taux d'intérêt pourrait aussi s'avérer défavorable à Arundo Re si elle intervenait alors que Arundo Re a d'importants besoins de liquidités ;
- la volatilité du marché actions est également un facteur de risque important pour Arundo Re. Une baisse significative du cours des actions diminuerait le résultat net de l'entreprise, qui serait contrainte de passer une provision pour dépréciation durable. Elle serait particulièrement défavorable si elle intervenait alors que Arundo Re a d'importants besoins de liquidités ;
- la baisse durable du marché immobilier constitue un facteur de risque complémentaire ;
- enfin, Arundo Re est exposée au risque de défaillance d'un partenaire bancaire.

Risques de souscription

Il s'agit des risques de perte significative ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison de la survenance d'évènements par nature exceptionnels ou d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement, en lien avec la réassurance réalisée par Arundo Re.

Sont principalement concernés :

- en Non-Vie : les risques au développement à long terme, comme la RC, les catastrophes naturelles, les risques liés au terrorisme, les risques

systémiques ou encore les impacts à caractère cyclique ;

- en Vie : les risques pandémiques, de longévité, de déviation négative de la mortalité, ou de morbidité.

Principaux risques de souscription auxquels Arundo Re est exposée

Arundo Re réassure principalement des risques à bonne visibilité, avec une part élevée de garanties dommages aux biens ou de protections des personnes. Il en résulte une relative sécurité dans l'évaluation initiale des provisions techniques.

Ainsi l'activité de souscription en réassurance de marché expose Arundo Re aux principaux risques suivants : survenance de catastrophes naturelles dans le monde, attentat impactant le résultat de l'activité Vie, le risque de dérives des coûts des sinistres en RC et le risque de déviation de la sinistralité attritionnelle.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont inhérents à toute activité de l'entreprise. Leurs causes sont soit interne soit externe.

- Risques opérationnels internes : risques de perte résultant des processus, des procédures, d'actions du personnel ou des systèmes ou locaux inadéquats ou défectueux, et risques provenant du non-respect des lois et règlements ou des normes de bonne conduite définie par Arundo Re, le Groupe ou la profession.
- Risques opérationnels externes : risques de perte liés à des événements extérieurs (cyber-attaques, fraude externe, prestations de service, sécurité...).

Les risques opérationnels sont déclinés finement par entité ce qui permet de

cibler les défauts éventuels de moyens de maîtrise.

Présentation de l'exposition de l'entreprise au risque opérationnel

Les principales expositions de la compagnie au risque opérationnel sont les suivantes :

- le **risque de tarification inadéquate**, résultant d'une mauvaise appréciation de la fréquence, de la sévérité ou du développement des sinistres, tant sur les composantes attritionnelles que sur les expositions de type événementiel ou catastrophique ;
- le **risque de sélection adverse** lié à l'asymétrie d'information avec les cédantes et à la mauvaise qualité ou à la mauvaise interprétation des données transmises ;
- le **risque de mauvaise compréhension ou d'interprétation des engagements contractuels**, portant sur le périmètre de couverture, les exclusions, les limites, les franchises ou les mécanismes de déclenchement, susceptible de conduire à une exposition effective supérieure à celle anticipée ;
- le risque de cumul et de corrélation insuffisamment anticipés entre branches, zones géographiques ou types d'événements ;
- la **réalisation de scénarios imprévus ou insuffisamment documentés**, incluant des risques émergents, des changements structurels de l'environnement économique, juridique, climatique ou sociétal, et plus généralement des risques dits « inconnus », susceptibles de générer des schémas de sinistralité non observés historiquement.

Afin de limiter l'impact de ces risques sur son profil global, Arundo Re s'appuie sur une **politique de diversification par**

branche d'activité et par zone géographique et de suivi strict des cumuls visant à réduire les concentrations et à équilibrer les expositions de court et de long terme, de personnes et de dommages, de fréquence et d'intensité ...

Cette approche est complétée par une **stratégie de rétrocession**, permettant de contenir la volatilité des résultats, de limiter l'exposition aux événements extrêmes et d'assurer une meilleure stabilité du profil de risque et du besoin en capital.

Le suivi de ces risques est réalisé au travers d'un processus qui a fait ses preuves :

- définition des règles au travers de guides de souscription, de tarification, de gestion,
- mise en place d'alertes appropriées pour le suivi des opérations,
- cartographie processus/risques/contrôles,
- contrôle interne,
- audit interne.

Au cours de l'exercice 2025, des réflexions ont été menées pour identifier de nouveaux KRI permettant d'améliorer le suivi de la qualité de la donnée et le suivi des cumuls.

L'ORSA

Pour avoir une vision enrichie de son profil de risques, et afin de s'adapter au mieux à ses spécificités, Arundo Re a choisi d'approfondir l'analyse et la maîtrise de certains risques couverts par la Formule Standard, à savoir les risques auxquels elle est particulièrement exposée et dont la maîtrise peut s'avérer délicate. Sont principalement concernés le risque Cat et les risques financiers.

Arundo Re a également développé des approches pour analyser certains risques non couverts explicitement par la Formule Standard (voir infra).

En sus des préparatifs liés à la Formule Standard, et pour appréhender au mieux son profil de risques, Arundo Re développe et pérennise des processus permettant de cartographier les risques auxquels elle fait face, de les analyser, de les mesurer - qualitativement ou quantitativement - et de les juguler : des solutions de mitigation sont adoptées dès que le risque apparaît conséquent. Ces processus sont enrichis et améliorés continuellement.

Ainsi, le processus ORSA permet un suivi permanent du profil des risques. Il est réalisé à minima une fois par an, et chaque fois qu'un événement important est déclaré.

Politique ORSA

Le processus ORSA est formalisé dans la politique faitière de la gestion des risques, complété d'une documentation interne précisant les étapes et les livrables. Les processus reposent sur le système décrit ci-dessus, fédérant et intégrant l'ensemble des processus stratégiques de pilotage.

5 processus sont concernés :

- **Solvabilité Propre** y compris les risques non quantifiables ou hors Formule Standard ;
- **Besoin Global de Solvabilité** (solvabilité prospective) ;
- Définition du cadre quantitatif de surveillance avec les zones de confort ;
- **Surveillance continue** avec ses reportings de risques ;
- Procédure de l'ORSA exceptionnel.

Elle fait l'objet d'une Approbation du Conseil d'administration chaque année.

Rapport ORSA

Un rapport est établi a minima annuellement, lors de la production d'un ORSA récurrent ou exceptionnel, à l'attention tant des Dirigeants que de l'ACPR. Ce rapport est validé par le conseil

d'administration avant transmission sous quinzaine à l'ACPR.

Le rapport est le produit d'une synthèse réalisée à partir de l'ensemble des livrables détaillés dans la politique.

Le dernier rapport ORSA produit est celui arrêté au 31 décembre 2024. Il a été approuvé par le conseil d'administration de décembre 2025.

II.8. DISPOSITIF DU CONTRÔLE INTERNE

II.8.1. OBJECTIFS

Arundo Re fait siens les objectifs de contrôle interne tels qu'ils sont définis par l'AMF. Le dispositif de contrôle interne mis en place vise ainsi à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières,
- la sécurité du système d'information (RSSI).

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

II.8.2. DÉMARCHE ET ORGANISATION

La démarche du contrôle interne s'inscrit dans une volonté d'Arundo Re de maîtriser ses risques et de répondre à ses exigences réglementaires.

La directive européenne « Solvabilité 2 », spécifie que les entreprises d'assurance et de réassurance disposent d'un système de contrôle interne efficace. Ce système doit comprendre au minimum des

procédures administratives et comptables, un cadre de contrôle interne, des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise et une fonction de vérification de la conformité.

La démarche de contrôle interne et de gestion des risques d'Arundo Re repose principalement sur les composantes suivantes :

SENSIBILISER : tous les collaborateurs ont un rôle à jouer dans le dispositif et doivent pouvoir être force de proposition ;

STRUCTURER : bâtir une démarche de contrôle interne reposant sur des référentiels reconnus et appliqués par tous, et adapter les moyens aux objectifs visés ;

ACCOMPAGNER : préparer suivre et accompagner tous les acteurs du dispositif dans l'application des nouvelles méthodologies ;

COMMUNIQUER : en interne et en externe pour démontrer les progrès réalisés en matière de contrôle interne ;

DOCUMENTER : créer et mettre à disposition de tous, l'ensemble des éléments qui contribuent à la formalisation du dispositif de contrôle interne (manuels de normes et procédures, tableaux de bord, schémas de processus formalisés, descriptions des tests et analyses d'évaluation des contrôles, cartographie des risques...).

La démarche d'amélioration continue du dispositif de contrôle interne contribue à optimiser les opérations et mieux maîtriser les activités.

II.8.3. LES CHARTES

Quatre chartes sont définies au sein d'Arundo Re :

La charte du contrôle interne

Elle a pour objectifs de décrire le dispositif de contrôle en place dans l'entreprise et

de le partager avec l'ensemble des collaborateurs.

La charte informatique

Elle définit les conditions pour concilier l'objectif de sécurité informatique avec la qualité et la performance nécessaire à l'entreprise afin de respecter les engagements pris et le service aux clients, ainsi que la garantie du respect des droits et libertés des salariés de l'entreprise. Aux termes de cette charte, Arundo Re s'engage à respecter la transparence dans la définition et l'exécution de ses procédures de sécurité informatique. Les salariés de l'entreprise s'engagent, dans leur utilisation des outils informatiques mis à leur disposition, à respecter la charte.

Une charte IA a été élaborée en 2025 afin de promouvoir une utilisation loyale, responsable et sécurisée de l'intelligence artificielle au sein de l'entreprise. Publiée en interne, elle a été communiquée à l'ensemble des collaborateurs afin de garantir une adoption homogène et éclairée de ces technologies.

La charte ISR (Investissement Socialement Responsable)

Cette charte d'investissement repose principalement sur trois piliers, reflets de l'engagement d'Arundo Re pour le climat et les enjeux ESG de la transition énergétique, écologique et sociétale :

- Pilier 1 : prévention du risque de transition,
- Pilier 2 : adaptation au risque physique résultant du changement climatique,
- Pilier 3 : accompagnement de la transition sociétale.

Pour chacun de ces piliers, Arundo Re a choisi de se doter d'une double approche. D'une part, renforcer la gestion des risques, concernant les risques de transition, risques physique et risques ESG, la mesure de leur impact financier sur le portefeuille et leur intégration dans

sa politique d'investissement et, d'autre part, contribuer au financement d'émetteurs bien positionnés pour répondre aux enjeux identifiés.

Arundo Re a ainsi choisi un nombre déterminé d'Objectifs de Développement Durable (ou ODD) en lien avec chacun des trois piliers afin de positionner sa stratégie dans la transition énergétique, écologique et sociétale et d'orienter ses investissements vers l'atteinte progressive de ces objectifs.

La charte archives

Elle formalise les règles d'archivage des documents éligibles à une conservation durable, précise les responsabilités et permet d'atteindre les objectifs de mise en conformité avec les réglementations légales et métier.

II.8.4. INDÉPENDANCE ET EFFICACITÉ DU CONTRÔLE INTERNE

Le Département Audit Interne, le Département Gestion des Risques et Contrôle Interne de la Direction Actuariat et Risques et les commissaires aux comptes établissent des recommandations lorsqu'ils constatent une défaillance dans le dispositif de contrôle interne. Ces recommandations sont portées à la connaissance du comité d'audit, des comptes et des risques.

Un suivi des recommandations est réalisé, par le Département Audit Interne lorsqu'elles font suite à une mission d'audit et par le Département Gestion des Risques et Contrôle interne lorsqu'elles émanent de celui-ci ou du rapport des commissaires aux comptes. Ces derniers en rendent compte périodiquement à la Direction générale et au comité d'audit, des comptes et des risques.

L'implication de la Direction générale et de la structure hiérarchique concourt à assurer la mise en place de plans

d'actions pour répondre à ces recommandations.

II.8.5. LE PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ (PCA)

Le PCA vise à garantir la continuité des activités essentielles d'Arundo Re suite à un accident grave ou à un sinistre majeur auxquels est exposée Arundo Re. Les risques considérés sont notamment les risques de destruction des locaux dans lesquels Arundo Re est installée ou d'impossibilité d'accéder à ces locaux, les risques de destruction de certaines archives, les risques d'indisponibilité globale et prolongée des systèmes d'information (des activités de souscription, de comptabilité et de finance) ou des moyens de communication.

Le PCA inclut :

- La politique de continuité d'activité ;
- les dispositifs de gestion de crise (structure de crise, procédures d'escalade, processus de décision, gestion du personnel, communication de crise, etc.) ;
- le plan de secours informatique ;
- les plans de reprise des activités et de fonctionnement en mode dégradé.

Le plan de repli des utilisateurs n'est plus un sujet, le choix du télétravail a été arrêté.

Trois priorités ont été identifiées par Arundo Re, pour assurer la continuité des activités et réduire les effets inacceptables sur ces risques majeurs :

- garantir la continuité des contacts avec la clientèle et avec le groupe SGAMBtp ;
- protéger les documents et données sensibles ;
- garantir la disponibilité des outils informatiques.

II.8.6. PROCÉDURES ET RÈGLES

Arundo Re dispose en outre de procédures et règles internes lui permettant de mener efficacement son activité tout en maîtrisant ses risques. Il s'agit notamment de procédures et/ou règles relatives :

- à la conformité des activités de l'entreprise aux politiques et stratégies établies par les organes dirigeants et à la conformité des opérations de réassurance aux dispositions législatives et réglementaires ;
- à l'évaluation et au contrôle des placements ;
- à l'identification, l'évaluation, la gestion et le contrôle des risques auxquels Arundo Re est exposé ;
- à la conformité en matière d'acceptation et de tarification du risque, de cession en réassurance, de provisionnement des engagements réglementés à la politique de l'entreprise dans ces domaines ;
- au suivi de la gestion des sinistres ;
- au suivi des filiales ;
- à la maîtrise des activités externalisées et des modes de commercialisation des produits de l'entreprise ;
- à l'élaboration et à la vérification de l'information financière, extra financière et comptable.

II.9. SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance des activités importantes d'Arundo Re est décrite au paragraphe II.1.6.

Depuis 2024, Arundo Re externalise 2 activités importantes ou critiques auprès de SMABTP : la gestion de ses actifs et la gestion de son SI et de sa sécurité. La notification de ce changement a été faite à l'ACPR. Les opérations sont encadrées par des conventions de gestion signées entre les deux parties, SMABTP et Arundo Re.

S'agissant d'activités importantes, des comités de suivi ont été mis en œuvre et des reporting ont été définis, pour suivre les risques associés. C'est désormais opérationnel.

De manière générale, l'appel à sous-traitance est encadré par la politique d'externalisation approuvée par le conseil d'administration. La politique actuelle a

été validée en décembre 2025. Elle est revue annuellement.

II.10. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Aucune information supplémentaire n'est à signaler pour cette période.

III. PROFIL DE RISQUES

Le profil de risque d'Arundo Re s'analyse au regard de ses activités de souscription, d'investissement et de ses opérations. Son suivi et le processus de décision en découlant sont, aujourd'hui, pleinement intégrés dans l'entreprise.

III.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

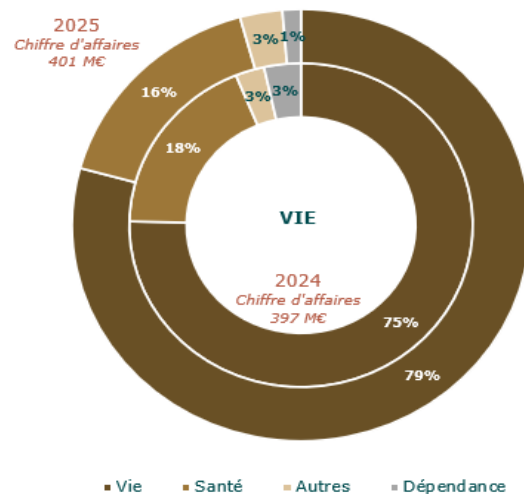
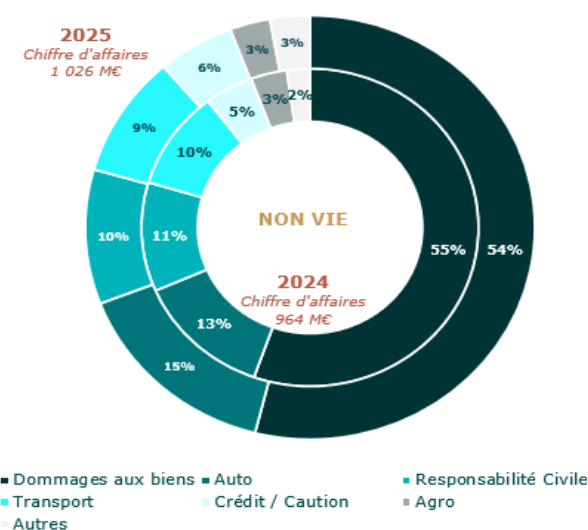
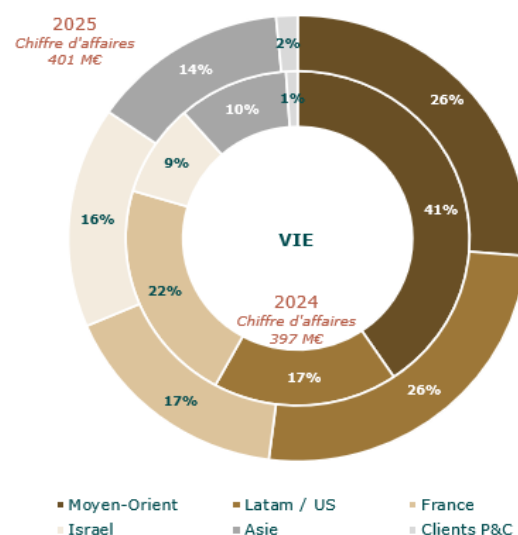
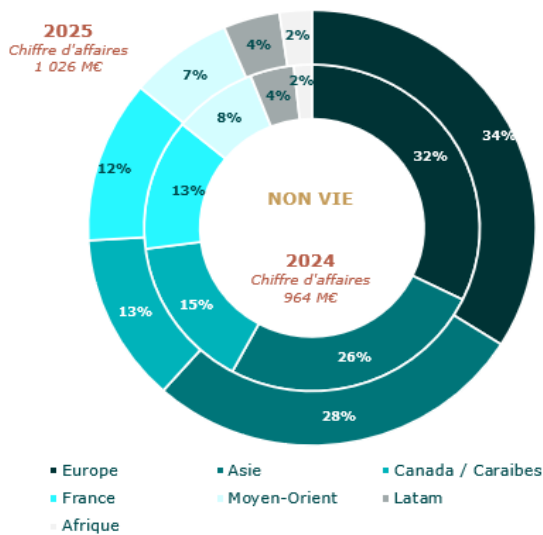
III.1.1. CONTEXTE

Arundo Re est un réassureur présent dans le monde entier, multi-spécialiste.

L'activité d'Arundo Re a représenté sur l'exercice social échu un chiffre d'affaires total de 1 427 M€ (1 026 M€ en Non-Vie

et 401 M€ en Vie) réalisé dans plus de 100 pays et dans l'ensemble des grandes branches : Vie, Non-Vie et Spécialités. Les graphiques suivants présentent la répartition du chiffre d'affaires pour les deux derniers exercices de souscription :

Répartition par zone géographique puis par branche :



La politique de souscription s'appuie sur une sélection rigoureuse des risques et une gestion disciplinée du portefeuille. Arundo Re privilégie une croissance ciblée, fondée sur la qualité des relations établies et sur la cohérence des engagements pris avec son appétit au risque. Cette approche permet de maintenir une exposition adaptée et compatible avec les objectifs de performance de long terme.

III.1.2. FILIALE CAISRELUX

Au 31 décembre 2025, le ratio S2 de Caisrelux s'élève à 444,34%.

III.1.3. RISQUES SOUS PRISME SCR

Le profil de risques d'Arundo Re sous métrique Formule Standard présente des risques Non-Vie et Marché prépondérants. Viennent ensuite, par ordre décroissant d'importance, le SCR Vie, le SCR Santé, le SCR Contrepartie et le SCR opérationnel.

Le SCR de souscription Non-Vie est constitué de façon prépondérante par le risque de primes et réserves puis par le risque Cat dans une proportion moindre.

Ces 2 risques sont pilotés par Arundo Re au travers de ses analyses, de ses processus de souscription et ORSA mais également par des outils de diminution des risques comme l'appel à la rétrocession.

Les principaux processus encadrant ces risques sont :

- adoption du budget de risque global par le conseil d'administration ;
- adoption du sous budget Cat par le conseil d'administration ;
- construction d'un portefeuille sous prisme très encadré rendement/risque et sous un processus de décision défini ;

- vérification, validation de règles strictes de souscription ;
- utilisation des rapports des fonctions clés pour ajuster le profil de risques et notamment celui de la fonction actuarielle et de la fonction gestion des risques en complément d'analyses éventuelles réalisées par la Direction Actuariat et Risques pour faire appel par exemple à de la rétrocession supplémentaire.

Comme Arundo Re est évaluée sous Formule Standard, une analyse de son adéquation, notamment au risque de réserve et au risque CAT, est régulièrement menée.

L'ensemble des risques, sensibilités et dispositifs en place sont décrits en détail dans le rapport ORSA d'Arundo Re.

III.2. GESTION DES ACTIFS

III.2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les lignes directrices de la politique de placements sont arrêtées par le conseil d'administration, en décembre de chaque année pour l'exercice suivant.

Elles concernent, d'une part, le budget de risque d'investissement que Arundo Re est autorisée à prendre au maximum, d'autre part, les objectifs et les limites hautes et basses des investissements dans les différentes catégories d'actifs qui en découlent.

Les résultats de la gestion financière et les conséquences à tirer de l'évolution des marchés font l'objet de points réguliers au conseil d'administration.

Ce dernier reçoit, en particulier, les informations suivantes :

- information, lors de l'arrêté des comptes, sur l'évolution des placements financiers en grande masse (par nature de placement et sur plusieurs exercices), en prix de

- revient historique ainsi qu'en valeur de marché,
- information périodique sur l'évolution des actifs financiers, par nature de placement,
 - information périodique sur les tendances du marché immobilier assortie, le cas échéant, de demandes d'accord préalables pour des arbitrages d'immeubles,
 - information sur des investissements particuliers (tels que des produits dérivés au titre de la gestion en direct) assortie, le cas échéant, de demandes d'autorisation relatives à ces produits.

III.2.2. LE CADRE D'ANALYSE POUR LA STRATÉGIE D'ALLOCATION D'ACTIFS

Les choix d'allocation d'actifs s'effectuent dans le cadre d'une réflexion axée autour des trois dimensions suivantes :

Le risque

Arundo Re s'attache à appréhender simultanément trois niveaux de risque.

- **Le risque en capital** : risque d'enregistrer une dépréciation importante et durable sur un actif.
- **Le risque de fluctuation de la valeur d'un actif** : son impact demeure d'ordre comptable (provisions affectant le résultat) et réglementaire (variation des fonds propres réglementaires) tant que l'on ne cède pas l'actif en question.
- **Le degré de corrélation entre deux actifs** : risque de subir une dépréciation concomitante de deux actifs. Une forte corrélation peut s'observer dans des scénarios

extrêmes ou atypiques, alors même que les actifs en question apparaissent décorrélés, et donc contribuent à un portefeuille diversifié, en temps normal.

On observe généralement une hiérarchie entre ces trois niveaux de risque, le premier étant le plus significatif.

La liquidité

C'est la capacité à céder un actif sous des délais rapides et sans subir de décote significative par rapport à la valeur de marché, ou à la valeur d'estimation pour un actif non coté. Les actifs occupent un continuum allant des actifs hautement liquides aux actifs dépourvus de liquidité.

La rémunération espérée

On distingue les deux notions suivantes :

- **le rendement** : versement de revenus sous forme de coupons, d'intérêts, de dividendes ou de loyers.
- **la rentabilité** : elle intègre le rendement et les gains et pertes en capital (latents ou réalisés).

Dans la pratique, ces trois dimensions sont imbriquées les unes dans les autres.

III.2.3. STRUCTURE DES ACTIFS D'ARUNDO RE

Les actifs sont diversifiés et structurés en conformité avec la politique de gestion des risques d'investissement et la convention d'externalisation de gestion des actifs, selon le principe de la personne prudente.

Actifs financiers (en millions d'Euros)	31 décembre 2025		
	TOTAL		
	Prix de revient	+/- values Nettes	%
A - PLACEMENTS MONÉTAIRES	463	0	11,8%
B - PRODUITS DE TAUX	1867	31	48,1%
C - PLACEMENTS DIVERSIFIÉS	198	40	6,0%
D - ACTIONS	164	52	5,5%
E - ACTIFS REELS	166	239	10,3%
F - PRETS	73	11	2,1%
G - PARTICIPATION	25	6	0,8%
H - PROTECTION	53	-7	1,2%
I - DEPOTS	563	0	14,3%
Total	3572	371	100,0%
		3943	

Tous les montants sont convertis aux cours de change en vigueur au 31 décembre 2025.

Des mesures sont prises pour identifier les sources de risque, tel que le risque de crédit, de taux, de change et de concentration.

Placements monétaires

Les actifs monétaires représentent un poids significatif des placements totaux. Ils se composent de placements en euros et de placements en devises étrangères.

Placements obligataires et crédit

Les actifs obligataires ont un poids très significatif par rapport aux placements totaux.

La qualité des placements obligataires se situe à un niveau élevé par rapport au risque de crédit.

Les placements diversifiés

Les placements diversifiés sont répartis en trois catégories : les titres hybrides, les placements alternatifs et les autres placements diversifiés. Ils se composent exclusivement de fonds d'investissement en gestion déléguée. Ils représentent une part importante des placements totaux.

Les placements immobiliers

Les placements immobiliers représentent une part comparable aux actifs monétaires. Ils sont caractérisés par la détention, en direct ou au travers de SAS, d'immeubles d'habitations et de bureaux situés à Paris et en Île-de-France dans des localisations dites Prime. Ils recèlent des plus-values latentes importantes. Leurs qualités architecturales et leurs emplacements leur confèrent une attractivité tant à la location qu'à la vente. Ils sont aussi composés d'une participation dans un fonds immobilier OPPCI afin de contribuer à la diversification du portefeuille.

Les placements en actions

Ils représentent une part des placements totaux comparable aux placements diversifiés, avec une composante forte en actions cotées et une part minoritaire d'actions non cotées.

Le fonds de protection (Overlay)

Un fonds d'Overlay est utilisé pour piloter le risque global du portefeuille d'actions cotées.

Les fonds d'infrastructures

Les fonds d'infrastructures en actions constituent une classe d'actifs de plus en plus importante dans l'allocation. Ces investissements intègrent progressivement des solutions favorisant la transition énergétique, contribuant au développement d'infrastructures bas-carbones alignés avec les objectifs de neutralité climatique.

Les placements en prêts

L'exposition en fonds de prêts représente une faible part des placements totaux.

Dépôts, participations et prêts aux filiales

La liste des actifs se complète enfin par des dépôts espèces auprès des cédantes, d'un Trust Fund canadien et du capital de sa société captive de réassurance au Luxembourg.

La gestion des actifs vise à garantir un portefeuille équilibré, liquide et conforme au cadre de risque défini par l'entreprise. L'allocation d'actifs est pilotée de manière prudente, avec une attention particulière portée à la diversification, au suivi des valorisations et à la capacité d'adaptation aux conditions de marché. Ce cadre permet de saisir des opportunités d'investissement tout en préservant la solidité financière de l'entreprise.

III.2.4. EXPOSITION AUX PRINCIPAUX RISQUES FINANCIERS

Risque de change

Les expositions au risque de change sont calculées sur la base des congruences actif/passif par devise au 31 décembre 2025 avec les ajustements de couverture de change réalisées en janvier 2026.

L'exposition au risque de change est globalement relativement modérée.

Risque de taux d'intérêt

La sensibilité du portefeuille obligataire à taux fixe s'établit à un niveau relativement bas comparable à 2024.

Risque de crédit

Le portefeuille obligataire en gestion directe y compris le portefeuille obligataire géré à travers la fiducie canadienne (Trust Fund) est exclusivement composé de titres de catégorie Investment Grade. La notation moyenne du portefeuille en gestion directe est A+. Les obligations AAA/AA représentent un peu plus d'un tiers du portefeuille obligataire.

Risque de liquidité

La liquidité des actifs est très forte, en raison des caractéristiques du portefeuille global d'actifs. Les placements immobiliers ont la liquidité la plus faible.

Impact d'un choc financier

Les impacts sont analysés au sein du rapport ORSA d'Arundo Re.

Le risque d'inflation est embarqué dans les approches de provisionnement. Le risque de sur inflation est capté par une approche prudente des niveaux de provisionnement Best Estimate. Il consiste à ajouter au BE actuariel statistique les conséquences d'événements non présents dans l'historique.

III.3. RISQUE OPÉRATIONNEL

III.3.1. PRINCIPE GÉNÉRAL

Arundo Re érige en principe le fait de ne pas présenter de risque opérationnel majeur après ajustement par un contrôle adapté.

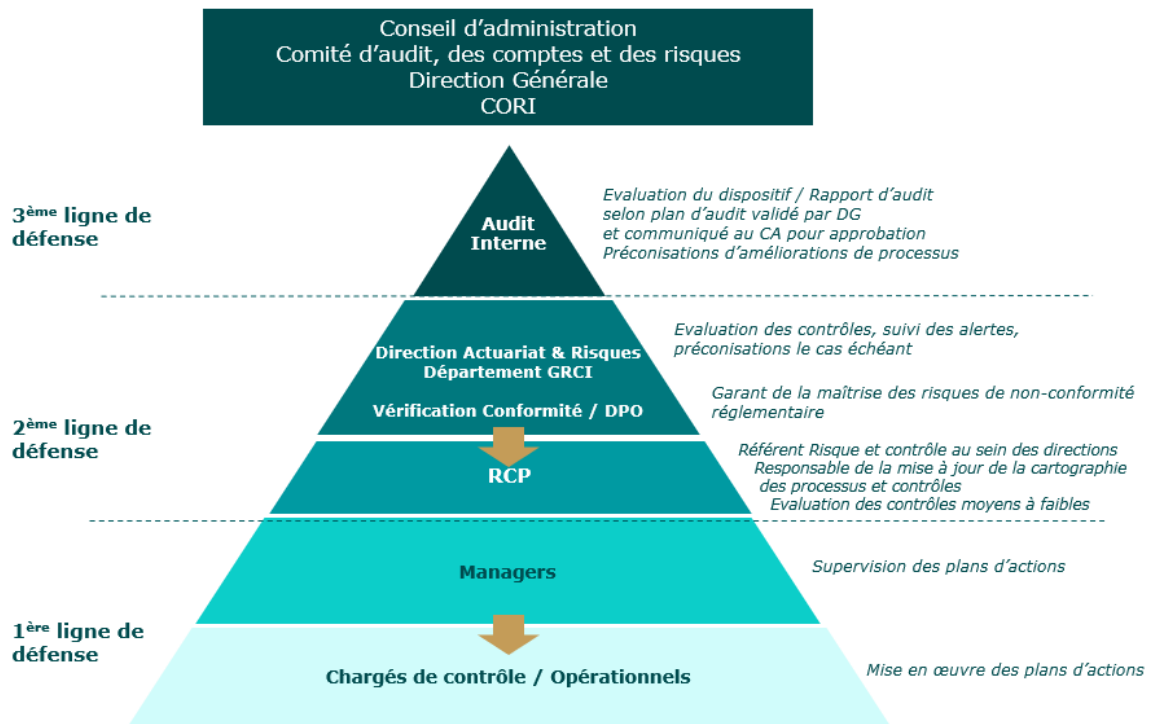
III.3.2. DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

Le risque opérationnel d'Arundo Re est encadré par le dispositif de contrôle interne au sein du macro-dispositif de gestion des risques.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Pour les travaux d'analyse de son dispositif de gestion globale des risques, Arundo Re utilise le référentiel COSO II.

Le positionnement du contrôle interne est représenté ci-dessous :



Arundo Re renforce continuellement son dispositif de maîtrise des risques opérationnels. L'entreprise s'appuie sur un cadre robuste, incluant des évaluations régulières, un contrôle interne structuré, une amélioration continue des processus et un dispositif de résilience renforcé. Les actions menées portent notamment sur la conformité réglementaire, la continuité d'activité, la qualité de la donnée et l'optimisation des processus au service de l'efficacité opérationnelle.

III.3.3. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX TIC

Selon la définition de l'article 3(5) du règlement DORA, on entend par « risque lié aux TIC », toute circonstance raisonnablement identifiable liée à l'utilisation des réseaux et des systèmes d'information qui, si elle se concrétise, peut compromettre la sécurité des réseaux et des systèmes d'information, de tout outil ou processus dépendant de la technologie, du fonctionnement et des processus ou de la fourniture de services

en produisant des effets préjudiciables dans l'environnement numérique ou physique.

Ce nouveau règlement est entré en vigueur en janvier 2025.

La conformité au règlement DORA est un enjeu stratégique pour renforcer la résilience opérationnelle et maîtriser les risques liés aux systèmes d'information.

Dans le cadre de son dispositif de gestion des risques, Arundo Re identifie les risques liés aux technologies de l'information comme une composante essentielle du risque opérationnel. Ces risques recouvrent notamment les menaces pesant sur la sécurité des systèmes d'information, susceptibles d'affecter la confidentialité, l'intégrité ou la disponibilité des données, ainsi que la continuité des services numériques.

Afin d'y répondre, une gouvernance dédiée a été mise en place, associant les directions concernées et assurant un pilotage centralisé des sujets de sécurité des systèmes d'information et de résilience numérique. Cette organisation s'appuie sur un dispositif structuré comprenant l'identification et l'évaluation des risques, la prévention et la détection des incidents, la définition de plans d'actions adaptés et un suivi régulier des dispositifs de maîtrise.

La gestion des risques liés aux TIC s'inscrit dans une démarche de vigilance permanente et d'amélioration continue, incluant la sensibilisation des équipes, l'encadrement des prestataires et l'intégration de la sécurité numérique dans l'ensemble des activités critiques.

Arundo Re conduit, par ailleurs, une démarche continue de mise en conformité avec les exigences réglementaires applicables au domaine, notamment le règlement DORA, en renforçant progressivement ses processus, sa documentation et ses pratiques de contrôle.

III.3.4. RISQUE CYBER

Arundo Re considère le risque cyber comme une composante majeure du risque opérationnel. Dans un contexte de menaces en constante évolution, ce risque peut affecter la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données, ainsi que la continuité des services numériques.

Afin de maîtriser ce risque et d'assurer la résilience de ses activités, Arundo Re a mis en place un dispositif « cyber » qui repose sur une gouvernance dédiée, l'identification et l'évaluation régulières des expositions, la prévention et la détection des incidents, ainsi que la définition et le suivi de plans d'action.

Le dispositif est évolutif. Ainsi, il est régulièrement mis à jour grâce à une veille active sur les menaces, les vulnérabilités et les risques émergents, et à l'analyse des retours d'expérience collectés auprès d'organismes de cybersécurité, de fournisseurs technologiques et de réseaux professionnels.

Cette approche, proactive, nous permet d'adapter en continu nos pratiques pour maintenir un niveau de sécurité et de conformité élevé, tout en renforçant la résilience face aux menaces cyber.

La cartographie des risques est actualisée périodiquement afin de refléter l'évolution des processus, des organisations et des usages numériques. Elle permet de prioriser les actions de traitement et de s'assurer que le niveau de risque demeure compatible avec l'appétence au risque définie par l'entreprise.

Arundo Re veille au respect des exigences réglementaires applicables, notamment en matière de protection des données et de résilience numérique (RGPD, DORA). Cette conformité fait l'objet d'un suivi structuré et d'un reporting adapté aux instances de gouvernance.

III.4. AUTRES RISQUES

Arundo Re ne décèle pas à ce jour d'autre risque susceptible d'impacter ou de compléter la vision ci-dessus.

III.5. EXPOSITION AU RISQUE

III.5.1. ÉVALUATION DES RISQUES

L'évaluation suit le processus homogène pour le risque opérationnel et étendu à l'ensemble des risques de l'entreprise. Pour rappel ce processus est basé sur les cartographies périodiques, le processus risques émergents, le processus risques majeurs ressentis et toutes les études et analyses actuarielles menées par Arundo Re.

III.5.2. RISQUES IMPORTANTS

Les risques importants sont décrits ci-dessus (souscription, investissements). Le processus de « risques majeurs ressentis actuellement » associe les membres du COMEX via, le CORI, et la fonction gestion des risques pour leur identification.

Pour mémoire ce processus de suivi des risques majeurs ressentis est un processus en approche top down. Il est en place sur une base annuelle. Il évolue afin de partager ces risques majeurs en vision continue et ainsi de mettre en place les moyens de maîtrise ou de suivi du risque en souplesse, réactivité et efficacité.

Ce processus a pour objectif d'identifier, à une date donnée, les risques importants dont certains facteurs de risque, souvent externes, sont en forte augmentation et qui de ce fait doivent faire l'objet d'une surveillance plus accrue.

Ils sont suffisamment importants pour mettre en difficulté l'entreprise. Ainsi, généralement, ils concernent les catégories de risque : financier,

souscription ou stratégique mais peuvent également faire partie des risques émergents ou de risques opérationnels dont l'impact juridique ou réputationnel auraient des conséquences négatives dans la solidité de l'entreprise.

Une fois identifiés, il est nécessaire de s'assurer que des moyens de maîtrise sont en place pour les éviter voire les atténuer. L'encadrement plus important de ces risques :

- peut mettre en évidence la nécessité de nouveaux moyens de remédiations pour garantir leur couverture ;
- permettra une plus grande réactivité en cas de survenance.

Identifier un risque majeur ressenti ne signifie pas que le risque est avéré pour Arundo Re. Il s'agit dans cet exercice de raisonner en risque probable et dont la probabilité de survenance ou d'impact est en augmentation.

III.5.3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les actifs ont été investis conformément au principe de personne prudente énoncé à l'article 132 de la directive 2009/138/CE.

Les actifs ont été investis conformément à la politique de gestion du risque d'investissement adoptée par le conseil d'administration d'Arundo Re.

III.5.4. CONCENTRATION

Arundo Re ne présente pas de concentration de risques importante. Le suivi de ce risque est effectué dans les différents métiers de l'entreprise (placements par la transparence, souscription par le suivi des expositions Cat et la recherche d'un portefeuille diversifié).

III.6. TECHNIQUE D'ATTÉNUATION DES RISQUES

Arundo Re fait appel à deux grandes familles de techniques d'atténuation des risques : la rétrocession et les couvertures actions.

III.6.1. RÉTROCESSION

La politique appliquée est détaillée dans la politique de rétrocession. Elle maintient la nécessité d'une sélection rigoureuse des rétrocessionnaires.

III.6.2. PROTECTION DU PORTEFEUILLE ACTIONS

Arundo Re a fait le choix de mettre en place une stratégie de protection de son portefeuille actions avec une gouvernance associée et un suivi des risques dédié.

III.7. SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Le rapport ORSA détaille la sensibilité du profil de risque à différents scénarios adverses. Les scénarios envisagés et leurs impacts sont présentés en détail dans le rapport ORSA. Ils démontrent une très grande résilience de Arundo Re cohérente avec son profil de risque et ses protections.

IV. VALORISATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS

Ce chapitre traite de la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité. Il permet aussi d'expliquer les différences de traitement entre la norme comptable FRENCH GAAP et la valorisation sous le régime Solvabilité 2.

L'exercice solvabilité 2 au 31 décembre 2025 n'a fait l'objet d'aucun changement méthodologique. Aucun changement méthodologique n'a eu lieu sur les provisions techniques depuis l'inventaire du 31 décembre 2021 (= réforme du mode de calcul des quantiles).

IV.1. VALORISATION DES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2025

De manière générale les actifs suivent une valorisation en valeur de marché, il n'y a donc pas de modèle d'évaluation ni interne ni externe.

IV.1.1. SOURCE, CONTRÔLE ET UTILISATION DES DONNÉES

Des états de reporting permettant de suivre l'évolution des placements financiers sont produits régulièrement. Afin de garantir la fiabilité et l'exhaustivité du reporting financier, les extractions d'informations depuis le logiciel comptable Chorus Institutionnels sont automatisées.

Les cours de valorisation sont fournis par la base de données de Chorus Institutionnels qui s'alimente auprès des principaux fournisseurs de cours et chez les dépositaires des fonds d'investissement ; cette base Nile est mutualisée avec des réassureurs et assureurs de la place de Paris.

Compte tenu des instruments financiers généralement détenus en portefeuille par Arundo Re, cette base s'avère d'une fiabilité correcte et permet ainsi de limiter fortement les problèmes de cours erronés ou manquants.

La valorisation intégrale du portefeuille est effectuée chaque fin de mois, sachant qu'une évaluation peut être effectuée à tout moment à la demande des gestionnaires financiers ou de la Direction générale.

Le contrôle automatisé de la valorisation des actifs d'Arundo Re avec une valorisation extérieure (relevés titres reçus des dépositaires) est systématiquement effectué à la fin de chaque trimestre.

Par ailleurs, conformément à la réglementation, tous les cinq ans, des experts immobiliers évaluent la valeur vénale de chaque immeuble. Ils actualisent ensuite cette valeur chaque année. Ces valeurs sont communiquées à l'ACPR. Ce patrimoine étant détenu, pour l'essentiel, depuis de nombreuses années et en raison de ses qualités, il présente des plus-values latentes significatives.

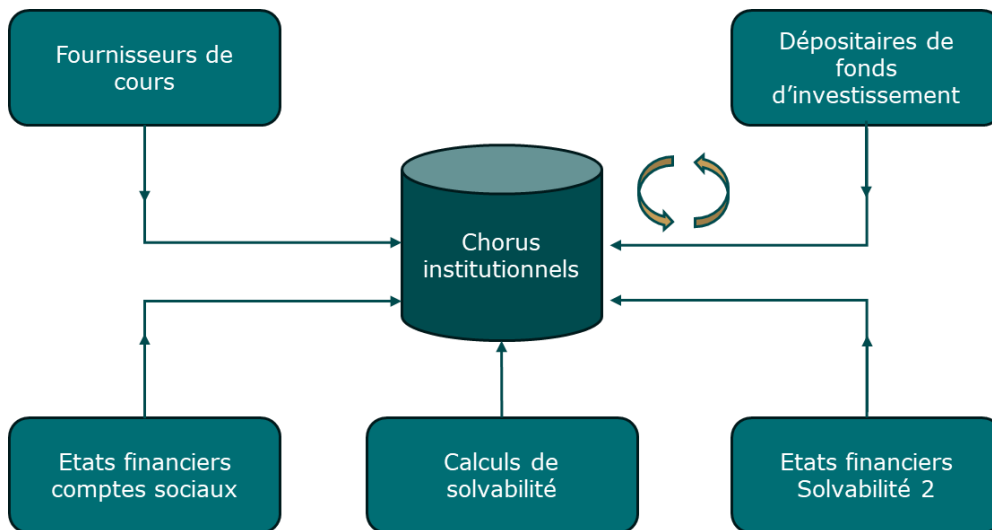
Les opérations de change (ventes à terme et Non *Deliverable Forward*) sont intégrées dans l'hors-bilan d'Arundo Re ; la valorisation de ces engagements est systématiquement contrôlée avec la valorisation reçue des intermédiaires financiers. Dans le cadre du règlement EMIR, si des écarts sont constatés, une demande de justification est demandée à l'intermédiaire. Ces opérations sur devises sont intégrées dans le bilan prudentiel.

Plus généralement, dans le cadre de leurs contrôles semestriels, les commissaires aux comptes effectuent des tests significatifs sur la valorisation des différents placements détenus par l'entreprise.

Les extractions de données à partir du progiciel Chorus sont utilisées pour les calculs de solvabilité, pour les rapports financiers « comptes sociaux », et pour les rapports financiers Solvabilité 2. Pour chacun de ces sujets, ces données / ces valorisations sont traitées de la même

façon, tant sur le plan des hypothèses que sur les méthodes pour les exploiter.

Il n'y a par conséquent pas de différence, tant quantitative que qualitative, entre les bases, méthodes et principales hypothèses utilisées par Arundo Re pour la valorisation des actifs à des fins de solvabilité, et celles utilisées pour leur valorisation dans les états financiers. Par suite les écarts de valorisation entre comptabilité FRENCH GAAP et Solvabilité 2 sont également tracés.



IV.1.2. VALORISATION DES PLACEMENTS

Actifs En K€		Valeur Solvabilité II
		C0010
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	265
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	3 180 547
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	239 806
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	22 263
Actions	R0100	109 345
Actions - cotées	R0110	2 523
Actions - non cotées	R0120	106 822
Obligations	R0130	1 427 121
Obligations d'État	R0140	450 251
Obligations d'entreprise	R0150	976 870
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	1 358 951
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	138
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	8 686
Dépôts auprès des cédantes	R0350	339 641
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	437 698

IV.1.3. VALORISATION DES AUTRES ACTIFS

Les autres actifs du bilan prudentiel affichent les valorisations suivantes à date :

Actifs En K€		Valeur Solvabilité II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Produits dérivés	R0190	1 180
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	21 880
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	8 824
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	34 781
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	32 585
Non-vie hors santé	R0290	32 583
Santé similaire à la non-vie	R0300	1
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	2 197
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	2 197
Vie UC et indexés	R0340	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	152 996
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 561
Autres créances (hors assurance)	R0380	5 188
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	7 564
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0

Provisions pour rétrocession

Les provisions pour rétrocession-comptes sociaux sont valorisées selon la norme

Solvabilité 2 : calcul d'une meilleure estimation, avec prise en compte d'un facteur d'ajustement pour risque de défaut des rétrocessionnaires.

Créances nées d'opérations réassurance et autres créances

Ces postes contiennent tous les soldes de créances.

Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus

À date, ce poste ne contient aucun actif.

La différence entre la valorisation Solvabilité 2 et la valorisation comptes sociaux de ces postes s'explique par la comptabilisation en FRENCH GAAP des coûts d'émission de la dette subordonnée émise par Arundo Re, faisant l'objet d'un étalement dans les comptes sociaux. Ces montants ne doivent pas être reconnus sous Solvabilité 2.

IV.2. VALORISATION DES PASSIFS AU 31 DÉCEMBRE 2025

IV.2.1. VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Processus de provisionnement « Compte sociaux »

Acceptation

La procédure de provisionnement est formalisée dans un guide annuel validé par le CORI.

Le processus de provisionnement des affaires souscrites en réassurance est conduit sur une base trimestrielle. Il est effectué par le Service ALM et Provisionnement depuis juillet 2019 et fait l'objet d'une revue annuelle par la fonction actuarielle d'Arundo Re. Il fait l'objet d'une revue actuarielle externe tous les 3 ans.

Ces travaux sont effectués en étroite collaboration avec la Comptabilité Technique et la Souscription.

Les contrats de réassurance sont répartis par lot actuariel. Un lot actuariel est défini

comme un groupement de sections homogènes d'un point de vue risques et comportements de liquidation. Chaque lot sera caractérisé par :

- le risque qu'il couvre : RC auto, incendie, etc. ;
- la nature de ses affaires : (gestion) x (Non-Vie/Vie) x (proportionnel/non proportionnel).

Pour chaque lot actuariel, le processus de provisionnement est conduit de la même manière :

- collecte des triangles « exercices de souscription/ exercices sociaux » de primes, payés et provisions pour sinistres à payer (PSAP) du lot actuariel. Les triangles sont générés par les données comptables des sections sous-jacentes au lot actuariel ;
- collecte d'éventuelles données d'experts relatives au lot actuariel considéré (informations sur un contrat, sur un événement, etc.) ;
- utilisation du logiciel ResQ ;
- détermination pour chaque exercice de souscription :
 - d'un ultime de primes et des primes restant à émettre en découlant ;
 - d'un ultime de charge sinistres 50-50, correspondant à l'espérance mathématique ;
 - d'un ultime de charge sinistres 70-30, des PSAP 50-50 et 70-30 en découlant ;
 - des trajectoires de liquidation de ces PSAP et primes restant à émettre.
- éclatement par algorithmes des PSAP 50-50 et des PSAP 70-30 du lot actuariel sur les affaires le composant.

Les PSAP 70-30 sont les provisions apparaissant dans les comptes sociaux d'Arundo Re ;

Ce processus et les lots actuariels font l'objet d'une revue annuelle des commissaires aux comptes d'Arundo Re.

Ce processus est mis en application au sein d'Arundo Re depuis 2001.

La qualité du niveau provisionnement est également contrôlée tous les 3 ans par une revue actuarielle externe.

Rétrocession

Le processus de provisionnement des affaires de rétrocession Non-Vie et Vie est géré directement par le Service « Rétrocession » en collaboration avec la Comptabilité Technique. Des prévisions d'ultimes primes et sinistres sont faites sur base trimestrielle par le service Rétrocession, affaire par affaire. Les PSAP cédées et les primes restant à céder en sont déduites par la Comptabilité Technique.

Les affaires de rétrocession peuvent être gérées affaire par affaire, dans la mesure où elles sont beaucoup moins nombreuses, et où elles ne sont que rarement sinistrées.

Dans le cas de la rétrocession, les provisions cédées portant moins d'incertitudes et Arundo Re disposant de peu de données historiques, les PSAP cédées 50-50 sont identiques aux PSAP cédées 70-30.

Affectation des « Lines of Business »

Voici un extrait de cette table :

LOT ACTUARIEL		LINE OF BUSINESS	
Identifiant	Libellé	Identifiant	Libellé
LCINV04	Auto_RC_France_X	I000026	Reins TPL
LCINV05	Auto_RC_UK_X	I000026	Reins TPL
LCINV06	Auto_RC_X	I000026	Reins TPL
LCINV07	Auto_RC_P	I000016	Motor
LCINV08	CAT_Non_Vie	I000028	Reins Property

Toute affaire acceptée étant obligatoirement affectée à un lot actuariel, elle est obligatoirement affectée à une et une seule LoB.

À date, le portefeuille d'Arundo Re concerne les LoB suivantes :

Lines of Business

- Medical expense P - Health NSLT
- Income protection P - Health NSLT
- Motor vehicle liability insurance
- Marine, aviation and transport insurance
- Fire and other damage to property insurance
- General liability insurance
- Credit and surety insurance
- Miscellaneous financial loss
- Reins Health NSLT NP
- Non-proportional casualty reinsurance
- Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance
- Non-proportional property reinsurance
- Health reinsurance SLT
- Life reinsurance

Cette liste est susceptible d'évoluer à l'avenir, selon la stratégie commerciale d'Arundo Re.

Acceptation

Les critères de définition des lots actuariels sont suffisamment fins pour permettre une affectation adéquate lot actuariel par lot actuariel aux LoB. Une table de passage a été créée et revue par des experts externes indépendants.

Rétrocession

Les traités en rétrocession pouvant couvrir plusieurs LoB à la fois, les PSAP

cedées et les primes rétrocédées sont ventilées par LoB au prorata de leur montant en acceptation, c'est-à-dire en se basant sur la répartition par LoB des affaires acceptées couvertes par le traité de rétrocession.

Méthode de valorisation de la meilleure estimation BE S2 et de la marge pour risque

La Direction Actuariat et Risques d'Arundo Re est en charge de la valorisation de la meilleure estimation BE S2 et de la marge de risque.

Meilleure estimation (*Best Estimate*)

Acceptation

Les contrats acceptés, issus des lots actuariels, sont ventilés par « Lines of Business » (LoB). Les critères de définition des lots actuariels sont suffisamment fins pour permettre une affectation adéquate lot actuariel par lot actuariel aux LoB.

Une table de passage a été créée et a fait l'objet, de façon régulière, d'une revue externe depuis 2015. Tout contrat accepté étant obligatoirement affecté à un lot actuariel, il est obligatoirement affecté à une et une seule LoB. Au besoin, le Responsable ALM & Provisionnement peut choisir d'affecter manuellement une PVSE à une autre LoB que celle affectée par défaut. Ces modifications sont recensées dans un fichier de contrôle, et la modification réalisée est enregistrée et historisée dans le système de gestion de bases de données OSCAR.

Les flux futurs constitutifs de la meilleure estimation sont issus des liquidations lot actuariel par lot actuariel des PSAP 50-50 de ces lots et de leurs primes restant à émettre (au quantile 50-50 également), auxquels sont ajoutés les liquidations des provisions pour frais de gestion de sinistres, pour frais d'administration, pour frais d'investissement et pour frais

généraux. Les liquidations se font à la maille devise x lot actuariel x exercice de souscription.

L'actualisation de ces flux est menée devise par devise, sur la base des courbes de taux EIOPA risk free rate avec volatility adjuster (« VA » par la suite) à date de calcul.

L'agrégation par LoB (application de la table de passage lot actuariel / LoB), puis toutes LoB confondues, des meilleures estimations de primes et de sinistres de chaque lot actuariel donne respectivement les meilleures estimations brutes de primes et de sinistres par LoB, et la meilleure estimation brute acceptation finale.

Des contrôles sont effectués durant le processus afin de vérifier que l'exhaustivité des PSAP 50-50 comptables et des primes restant à émettre est bien intégrée à la meilleure estimation acceptation.

Concernant les devises, Arundo Re, en tant que réassureur international, traite dans ses comptes près d'une centaine de devises. La meilleure estimation est calculée et actualisée par devise, avec courbes de taux distinctives et adaptées par devise, pour a minima 99 % de la quantité. Le complémentaire est actualisé avec la courbe des taux USD. Ce choix se justifie notamment par le fait que le complémentaire engendre principalement des flux financiers en grande majorité libellés en USD (cas du HKD, du MYR, etc.).

Tant en acceptation qu'en rétrocession, la séparation entre meilleure estimation pour primes et meilleure estimation pour sinistres est effectuée en amont, sur les flux de liquidation non actualisés constitutifs des meilleures estimations et à la maille « line of business x devises x exercice de souscription », en se basant sur les quantités « reportées » FRENCH GAAP à cette même maille. Les provisions pour sinistres reportés FRENCH GAAP sont ainsi calculées et ventilées contrat par contrat par le système OSCAR

d'Arundo Re, sur la base des informations contractuelles de ces derniers, et représentent la part des sinistres à payer survenus après la date d'inventaire. Ces provisions sont agrégées à la maille « line of business x devises x exercice de souscription », et appliquées aux flux correspondants, pour en déduire leurs parts pour primes, et par complémentarité leurs parts pour sinistres.

Rétrocession

Les traités en rétrocession pouvant couvrir plusieurs LoB à la fois, les PSAP rétrocédées et les primes rétrocédées sont ventilées par LoB par « proratisation », en se basant sur la répartition par LoB des affaires acceptées couvertes par le traité de rétrocession et sur leur sinistralité comptable.

La meilleure estimation côté rétrocession est calculée de la même manière que son équivalent acceptation, sur la base des stocks de provisions pour sinistres et de primes restant à émettre cédées et en tenant compte de trajectoires de liquidation « d'experts », fournies par le Service Rétrocession. Les primes restant à céder actualisées apparaissent en bas de bilan prudentiel au passif. Des contrôles sont également intégrés au processus de calcul pour vérifier que l'ensemble des stocks sont intégrés à la meilleure estimation rétrocession.

Acceptation nette de rétrocession

Les meilleures estimations forward nettes utilisées pour le calcul de la marge de risque sont calculées en associant les éléments précédents.

Audits indépendants des provisions au BE

Arundo Re a fait auditer de manière indépendante son niveau de provisionnement base 31/12/2025.

Les résultats de cette revue externe ainsi que l'analyse des commissaires aux

comptes concordent avec ceux d'Arundo Re.

Marge de risque

La marge de risque est calculée au global, en appliquant la méthode de simplification citée par l'alinéa (a) de l'article 58 du Règlement Délégué 2015/35. Ainsi les différentes composantes « forward » du SCR sont estimées année future après année future, jusqu'à liquidation des engagements d'Arundo Re.

Ces estimations reposent sur les résultats Solvabilité 2 à date de calcul, sur la comptabilité d'Arundo Re, et sur des processus étayés et validés au cours de diverses revues réalisées par des cabinets indépendants réalisés depuis 2015. Les SCR « forward » globaux sont calculés par agrégation de leurs composantes forward.

La marge de risque globale résulte de l'actualisation de ces SCR « forward ». Les marges de risque par Line of Business sont déduites de la marge de risque globale, au prorata des meilleures estimations par Line of Business.

Valorisation à des fins de solvabilité et valorisation à des fins de reporting financier

La valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité ne diffère pas de la valorisation des provisions techniques à des fins de reporting financier : les données, les méthodes, et les principales hypothèses de valorisation sont les mêmes.

Évolution des hypothèses de calcul des provisions techniques

Depuis 2020, le calcul des provisions techniques d'Arundo Re est réalisé avec ajustement pour volatilité. Aucune autre hypothèse de calcul des provisions techniques d'Arundo Re n'a évolué par rapport à la précédente date de référence.

Provisions techniques et véhicules de titrisation à date

Meilleures estimations acceptation/rétrocession et marge de risque

Passifs En K€		Valeur Solvabilité II
		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	1 493 102
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	1 406 502
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	1 285 364
Marge de risque	R0550	121 138
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	86 600
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	79 141
Marge de risque	R0590	7 459
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	527 997
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	133 342
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	121 858
Marge de risque	R0640	11 484
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	394 654
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	360 664
Marge de risque	R0680	33 990
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	

Actifs En K€		Valeur Solvabilité II
		C0010
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	34 781
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	32 585
Non-vie hors santé	R0290	32 583
Santé similaire à la non-vie	R0300	1
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	2 197
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	2 197
Vie UC et indexés	R0340	

Véhicules de titrisation

Arundo Re dispose à date d'un véhicule de titrisation, utilisé au titre de la rétrocession d'une partie de ses risques Cat à des investisseurs financiers. Ce SPV apparaît au bilan prudentiel dans la meilleure estimation de rétrocession : une partie de cette meilleure estimation est

issue de traités de rétrocession traditionnels, l'autre de ce SPV.

Ce SPV apparaît dans le SCR au titre du risque de contrepartie.

Ajustement égalisateur - correction pour volatilité - mesures transitoires

Arundo Re applique à ce jour la correction pour volatilité visée par l'article 77 quinquies de la directive 2009/138/ CE. L'application de la correction pour volatilité est utilisée depuis l'inventaire trimestriel Solvabilité 2 du 31 mars 2020. Des analyses d'écart de Best Estimate et de marge Solvabilité 2 avec et sans correction pour volatilité sont régulièrement menées par Arundo Re.

Les résultats relatifs à l'application de la correction pour volatilité sont rapportés dans les états S22.01 et S22.06. De plus, l'analyse d'écart de la marge Solvabilité 2

fait partie intégrante de l'ORSA d'Arundo Re à compter du 31 décembre 2020.

Arundo Re n'applique pas à ce jour :

- l'ajustement égalisateur visé par l'article 77 ter de la directive 2009/138/CE. Elle retient en effet un principe d'unicité de son patrimoine ;
- les courbes de taux d'intérêt sans risque transitoires visées par l'article 308 quater de la directive 2009/138/CE ;
- la déduction transitoire visée par l'article 308 quinquies de la directive 2009/138/CE.

IV.2.2. VALORISATION DES AUTRES PASSIFS

Les autres passifs du bilan prudentiel affichent les valorisations suivantes à date :

Passifs En K€	Valeur Solvabilité II	
		C0010
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	280
Provisions pour retraite	R0760	1 596
Dépôts des réassureurs	R0770	2 860
Passifs d'impôts différés	R0780	159 856
Produits dérivés	R0790	3 396
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	45 424
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	4 945
Autres dettes (hors assurance)	R0840	39 724
Passifs subordonnés	R0850	366 100
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	366 100
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 184
Total du passif	R0900	2 646 463
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 523 601

Autres provisions techniques

Le poste « Autres provisions techniques » contient exclusivement la provision d'égalisation d'Arundo Re. Ce poste vaut 49 M€ dans le bilan FRENCH GAAP. Il n'apparaît pas dans le bilan Solvabilité 2.

Dans le bilan prudentiel, cette provision est versée sans aucun retraitement aux fonds propres.

Passifs éventuels

Arundo Re ne dispose pas de passif éventuel enregistré au 31 décembre 2025.

Provisions autres que les provisions techniques

Ce poste contient des provisions diverses, autres que techniques.

Provisions pour retraite

Ces éléments sont déjà valorisés selon la norme IAS 19 dans le bilan comptes sociaux. Ils ne sont donc pas retraités dans le bilan prudentiel.

Impôts différés passif

Jusqu'à l'inventaire annuel au 31 décembre 2023, Arundo Re renseignait un impôt différé actif, constitutif des moins-values latentes observées par poste de bilan, et un impôt différé passif, constitutif des plus-values latentes observées par poste de bilan. Depuis l'inventaire au 31 décembre 2024, Arundo Re renseigne directement un impôt différé net, au passif à date compte tenu du montant net.

Les impôts différés passif sont principalement constitués de l'imposition des plus-values latentes non encore fiscalisées, des différences entre provisions techniques entre norme sociale et norme économique et de l'imposition de la part de la provision d'égalisation non encore fiscalisée. Le taux d'imposition retenu est égal à 25,83%, auquel s'ajoute une estimation de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises prévue dans l'article 12 de la Loi de Finances 2026. Compte tenu du montant des primes d'Arundo Re, le taux de la contribution exceptionnelle est de 20,6%.

Le taux correspond à l'imposition applicable à l'horizon de liquidation des éléments constituant l'assiette d'imposition, considérant les dernières informations connues au 31 décembre 2025 sur la fiscalité applicable aux entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Dettes nées d'opérations de réassurance

Ce poste contient les soldes de rétrocession apparaissant au passif, et notamment les soldes de primes à rétrocéder.

Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance et de réassurance)

Ce poste contient les soldes des dettes émanant des autres débiteurs d'Arundo Re, notamment l'État. L'impôt sur les sociétés sera ainsi affecté à ce compte en cas de restant à payer à l'État. L'ensemble de ce poste en valeur comptes sociaux est actualisé au forfait à un an, en considérant qu'en « run-off » il sera liquidé en un an.

Autres dettes non mentionnées par ailleurs

Ce poste contient des dépôts de garantie liée à la location des bureaux d'Arundo Re.

Valorisation à des fins de solvabilité et valorisation à des fins de reporting

La valorisation des autres passifs à des fins de solvabilité ne diffère pas de la valorisation des autres passifs à des fins de reporting financier : les données, les méthodes, et les principales hypothèses de valorisation sont les mêmes.

IV.3. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Aucune autre information importante relative à la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

V. GESTION DU CAPITAL

V.1. GESTION DES FONDS PROPRES

V.1.1. OBJECTIFS

Concernant la gestion de ses fonds propres, Arundo Re s'est vue fixée comme objectif d'être capable année après année de sauvegarder et de rentabiliser ses fonds propres au sein du cadre d'appétence au risque adopté.

En cas d'exercice technique favorable, cet objectif de renforcement se traduit naturellement par des dotations aux provisions d'égalisation et aux réserves.

Arundo Re a des objectifs de rentabilité dans tous ses métiers :

- concernant la souscription d'affaires en réassurance ;
- concernant ses investissements financiers.

V.1.2. POLITIQUE

La mise en œuvre de ces objectifs est avant tout encadrée par le dispositif d'appétence aux risques adopté par Arundo Re.

Dans ce cadre, Arundo Re a comme objectif de respecter un ratio de Solvabilité 2 de 150 % sur l'horizon du plan d'activité de l'entreprise. Cette stratégie d'appétence aux risques est développée dans le rapport ORSA.

Cette stratégie permet :

- de maîtriser le niveau de fonds propres d'Arundo Re en accord avec les risques souscrits et les limites fixées ;
- d'allouer année après année des enveloppes de budget de risques aux activités de réassurance et aux investissements financiers.

La Souscription et la Finance peuvent ensuite mener à bien leurs activités en tenant compte de ces enveloppes.

Protection des fonds propres :

Pour augmenter sa solidité financière, Arundo Re a développé une politique de protection de ses fonds propres. Cette dernière se décline au travers notamment de :

- la politique de rétrocession et de réduction des risques financiers ;
- la politique de maîtrise des risques ;
- la mise en œuvre, le cas échéant, d'actions de management.

Le détail de ces politiques est donné dans les documentations correspondantes.

Cas de la succursale du Canada : pour répondre aux exigences réglementaires canadiennes, Arundo Re a mis en place une politique de gestion du capital spécifique à sa succursale canadienne. Celle-ci est formalisée dans une documentation interne.

V.1.3. PROCÉDURES

Arundo Re met en œuvre la stratégie d'entreprise validée par son conseil d'administration et suit les orientations ainsi définies à l'aide d'un plan d'entreprise définit sur 3 ans.

Ce dernier est révisé chaque année pour tenir compte des éventuelles interactions du marché.

Sont alors recalculés sur un pas annuel et suivi de manière continue :

- les niveaux d'appétence et de tolérances aux risques ;
- les budgets de risque consommés - Réassurance de marché, Finance.

Les calculs sont menés par la Direction Actuariat et Risques.

Le respect des budgets de risques est assuré par la Direction Actuariat et Risques.

Chaque année, le conseil d'administration valide les propositions de budgets de risque supplémentaires sur proposition de la Direction Actuariat et Risques, dans la limite des tolérances aux risques.

Les éventuels budgets supplémentaires après approbation du conseil sont alloués à la Souscription et à la Finance, et éventuellement utilisés dans le respect des différentes politiques et des différents

guides existant(e)s. Ils sont alors déclinés en limites de risques que l'on retrouve dans les politiques de protection de fonds propres et les guides de Souscription et dans les règles de la Finance révisées annuellement.

Pour compléter ce processus, le suivi continu des différentes activités permet de déclencher si nécessaire des actions de management notamment : changement dans la politique d'investissements, non-renouvellement d'affaires déficitaires ou pas assez rentables, réduction ou augmentation ponctuelle des capacités de souscription, etc. en conformité avec la politique ORSA.

V.2. FONDS PROPRES PRUDENTIELS AU 31 DÉCEMBRE 2025

V.2.1. STRUCTURE, QUALITÉ ET MONTANT DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

Fonds propres de base	Excédents d'actifs par rapport aux passifs (m€)	1 524
	Passifs subordonnés (m€)	366
	Auto-contrôle	- 8
Fonds propres auxiliaires		-
Total fonds propres prudentiels 31/12/2025 avant dividendes (m€)		1 882
Dividendes (m€)		40
Total fonds propres prudentiels 31/12/2025 après dividendes (m€)		1 842

Arundo Re reconnaît, au 31 décembre 2025, 366 M€ de passifs subordonnés, sous la forme de deux prêts subordonnés l'un de 75 M€ souscrit en 2017 (74 M€ en valeur de marché au 31 décembre 2025), dont qui a été cédé à SMABTP, SMA Vie, MACSF Assurance et MACSF Épargne Retraite le 14 novembre 2025, et l'autre de 300 M€ émis en 2020 (292 M€ en valeur de marché au 31 décembre 2025).

Les passifs subordonnés sont de niveau 2. Par construction, tous les autres fonds propres prudentiels sont de niveau 1.

Arundo Re détient des actions propres pour 8 M€ au 31 décembre 2025. Elle ne détient pas de fonds propres auxiliaires.

V.2.2. PASSAGE DES FONDS PROPRES COMPTES SOCIAUX AUX FONDS PROPRES PRUDENTIELS

Les fonds propres 2025 d'Arundo Re passent de 911 M€ avant détachement des dividendes dans les comptes sociaux à 1 842 M€ dans le bilan prudentiel

Solvabilité 2 après détachement des dividendes.

Les fonds propres prudentiels sont sensiblement plus importants que leurs équivalents comptes sociaux. Cela tient à la taille des plus-values latentes du portefeuille de placements d'Arundo Re (découlant directement des risques longs qu'elle réassure) en stock à date. Cela tient également aux retraitements des engagements techniques pour passer d'une norme à l'autre.

Ces 1 842 M€ de fonds propres prudentiels Solvabilité 2 après dividendes sont éligibles au SCR. Le détail des fonds propres par tiering et par éligibilité/non-éligibilité au SCR est fourni en annexe du présent document, dans le QRT S.23.01.

V.2.3. ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS ENTRE LE 31/12/2024 ET LE 31/12/2025

Les fonds prudentiels après dividendes sont passés de 1 701 M€ au 31 décembre 2024 à 1 842 M€ au 31 décembre 2025, soit une hausse de 141 M€.

V.3. COUVERTURE DU SCR ET DU MCR AU 31/12/2025

Les fonds propres prudentiels ressortent à 1 842 M€. De par leur composition, ils sont tous éligibles au SCR, et sont éligibles pour 1 539 M€ au MCR ;

- le SCR ressort à 818 M€, soit une couverture du SCR de 225,3% ;
- le MCR ressort à 314 M€, soit une couverture du MCR de 489,0%.

Sans correction pour volatilité (« VA »), la couverture du SCR ressort à 221,0 %.

EN M€	Avec VA	Sans VA
Fonds propres prudentiels après dividendes	1 842	1 826
Dont fonds propres éligibles au SCR	1 842	1 826
SCR	818	826
MARGE DE SOLVABILITE 2	225,3%	221,0%

L'impact de la correction pour volatilité est ainsi à date de 4,3% de marge Solvabilité 2.

Cet impact est dû à la fois au profil de risques des engagements souscrits par Arundo Re (duration globale relativement élevée de ses passifs), et à la significativité des valeurs à date des corrections pour volatilité par devise.

V.4. FONDS PROPRES ET MESURES DE TRANSITION

Les mesures transitoires prévues par l'article 308 ter paragraphe 9 et 10 de la directive 2009/138/CE ne s'appliquent pas à Arundo Re.

V.5. DESCRIPTION DES FONDS PROPRES AUXILIAIRES

À date, Arundo Re ne dispose pas de fonds propres auxiliaires.

V.6. DISPONIBILITÉ ET TRANSFÉRABILITÉ DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

Les fonds propres d'Arundo Re appartiennent tous à Arundo Re et sont réputés disponibles et transférables.

L'analyse des fonds déposés dans le trust lié à la succursale canadienne (~200 MCAD de primes annuelles) a fait l'objet d'une étude en 2018 à l'aune des critères de fongibilité et de transférabilité et selon la méthode d'analyse préconisée par les textes réglementaires.

V.7. CALCUL DU SCR, DU MCR ET DES FONDS PROPRES ÉLIGIBLES

V.7.1. MÉTHODE ET OPTIONS RETENUES

Arundo Re applique la Formule Standard, tant pour le calcul du SCR et de ses sous-composantes que pour le calcul du MCR.

V.7.2. CAPACITÉ D'ABSORPTION PAR LES IMPÔTS DIFFÉRÉS

Arundo Re intègre les impôts différés dans sa capacité d'absorption lors d'un stress de type « scénario équivalent ». La méthode utilisée pour valoriser les impôts différés consiste à s'appuyer sur les bilans fiscaux, comptables et prudentiels.

Concernant la prise en compte de crédits d'impôt futurs pour le calcul de ses impôts différés, Arundo Re a estimé qu'elle pourrait justifier, le cas échéant et compte

tenu de la visibilité sur son business plan prudent, de crédits d'impôt à hauteur de 109 M€, découlant d'un environnement de projection post-stress d'horizon 5 ans.

Un projet a été initié en 2020 conduisant à une documentation et un processus dédié d'analyse de ce montant.

Sans tenir compte de ces 109 M€, le SCR d'Arundo Re passe de 818 à 927 M€, et sa marge Solvabilité 2 de 225,3% à 198,8%.

V.7.3. APPROCHE PAR TRANSPARENCE

À date, Arundo Re transparise en ligne à ligne 98 % en valeur boursière de ses placements délégués.

En l'absence d'informations détaillées, l'estimation de capital retenue pour la partie complémentaire des placements est par défaut prudente et basée sur le profil le plus risqué au sens des spécifications techniques, à savoir un profil actions type 2.

V.7.4. FONDS CANTONNÉS

Arundo Re retient le principe d'unicité de son patrimoine, et n'effectue par conséquent aucun cantonnement.

V.7.5. SIMPLIFICATIONS UTILISÉES

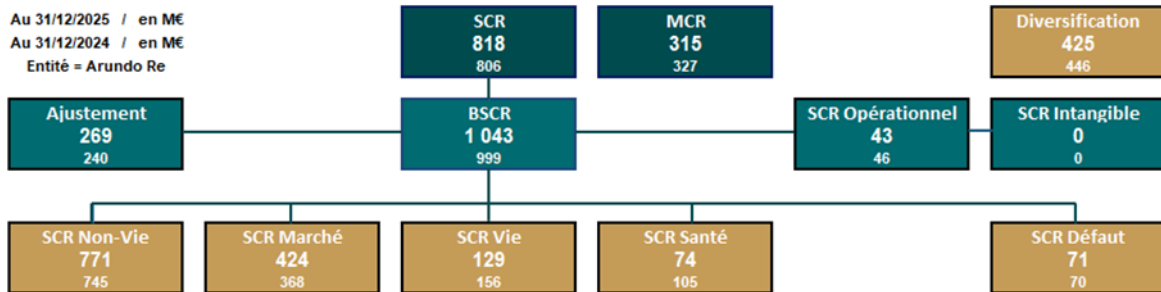
Arundo Re n'utilise aucune méthode de simplification pour le calcul des capitaux requis.

V.7.6. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

En tant que réassureur, Arundo Re a certaines difficultés pour connaître son passif Vie à un niveau fin et pour mener les évaluations Solvabilité 2 associées par manque de données complètes tête par tête sur l'ensemble des traités. Ils sont cependant réalisés sur certains traités.

V.8. SCR ET MCR

Au 31 décembre 2025, le SCR de Arundo Re est évalué à 818 M€ et son MCR à 315 M€ vs respectivement 806 M€ et 327 M€ au 31 décembre 2024.



Sur l'année écoulée, les principales variations du SCR proviennent de :

- la hausse du SCR Non-Vie du fait :
 - d'une part de l'augmentation du SCR CAT, due notamment à la hausse de cumuls CAT.
 - et d'autre part de l'augmentation du SCR primes et provisions, résultant de l'augmentation du chiffre d'affaires sur les Lines of Business générant ce SCR, modérée par l'évolution du change sur l'année 2025.
- la hausse de l'ajustement du fait d'une hausse des impôts différés ;
- la hausse du SCR Marché découlant de l'augmentation de la valeur boursière du portefeuille de d'Arundo Re ;
- la baisse du SCR Vie due au non-renouvellement d'AGPM dans le SCR Cat Vie ainsi que des travaux d'amélioration du calcul ;
- la baisse du SCR Santé, en raison de la fin de contrat de MNT.

V.9. ÉVOLUTION DE LA MARGE DE SOLVABILITÉ PAR RAPPORT À LA PRÉCÉDENTE DATE DE RÉFÉRENCE

Date d'inventaire	Marge de solvabilité	MCR	UT1
31/12/2024	211,0%	433,9%	1 355 M€
31/12/2025	225,3%	489,1%	1 476M€

ANNEXE : QRT

LISTE DES ÉTATS QRT

1	SE.02.01.02 : Bilan	77
2	S.04.05.01-01 : Non-Vie Primes, sinistres et dépenses par pays	79
3	S.04.05.01-02 : Vie Primes, sinistres et dépenses par pays	79
4	S.05.01.01 - 01 : Non-Vie - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	80
5	S.05.01.01 - 02 : Vie - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	82
6	S.12.01.01 : Provisions techniques Vie et Santé SLT	83
7	S.17.01.01 : Provisions techniques Non-Vie	84
8	S.19.01.01 - 02 : Souscription - Sinistres en Non-Vie	85
9	S.22.01.01 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	87
10	S.23.01.01 - 01 : Fonds propres	88
11	S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard	91
12	S.28.01.01-01 : Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance Vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance Non-Vie uniquement	92

Les états suivants ne sont pas applicables à Arundo Re

S25.02.21 : modèle interne partiel

S25.03.21 : modèle interne intégral

Remarque : à des fins de meilleure lisibilité, les colonnes relatives aux lines of business pour lesquelles Arundo Re n'a pas d'engagements n'apparaissent pas dans certains QRT

1 SE.02.01.02 : Bilan

Actifs En K€		Valeur Solvabilité II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	265
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	3 180 547
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	239 806
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	22 263
Actions	R0100	109 345
Actions - cotées	R0110	2 523
Actions - non cotées	R0120	106 822
Obligations	R0130	1 427 121
Obligations d'État	R0140	450 251
Obligations d'entreprise	R0150	976 870
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	1 358 951
Produits dérivés	R0190	1 180
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	21 880
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	8 824
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	138
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	8 686
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	34 781
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	32 585
Non-vie hors santé	R0290	32 583
Santé similaire à la non-vie	R0300	1
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	2 197
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	2 197
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	339 641
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	152 996
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 561
Autres créances (hors assurance)	R0380	5 188
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	7 564
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	437 698
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	4 170 064

Passifs		Valeur
		Solvabilité II
En K€		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	1 493 102
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	1 406 502
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	1 285 364
Marge de risque	R0550	121 138
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	86 600
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	79 141
Marge de risque	R0590	7 459
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	527 997
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	133 342
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	121 858
Marge de risque	R0640	11 484
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	394 654
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	360 664
Marge de risque	R0680	33 990
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	280
Provisions pour retraite	R0760	1 596
Dépôts des réassureurs	R0770	2 860
Passifs d'impôts différés	R0780	159 856
Produits dérivés	R0790	3 396
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	45 424
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	4 945
Autres dettes (hors assurance)	R0840	39 724
Passifs subordonnés	R0850	366 100
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	366 100
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 184
Total du passif	R0900	2 646 463
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 523 601

2 S.04.05.01-01 : Non-Vie Primes, sinistres et dépenses par pays

Pays	R0010	Pays d'origine	5 principaux pays: non-vie				
		C0010	C0020				
			CA	CN	IL	IN	GB
Primes émises (brutes)							
Primes brutes émises (assurance directe)	R0020						
Primes brutes émises (réassurance proportionnelle)	R0021	74 481	39 808	39 965	39 623	40 286	15 905
Primes brutes émises (réassurance non proportionnelle)	R0022	72 035	55 950	13 234	6 310	4 929	26 665
Primes acquises (brutes)							
Primes brutes acquises (assurance directe)	R0030						
Primes brutes acquises (réassurance proportionnelle)	R0031	73 066	35 664	37 138	37 899	23 606	15 411
Primes brutes acquises (réassurance non proportionnelle)	R0032	71 866	57 312	12 825	6 373	4 525	27 833
Charge des sinistres (brute)							
Charge des sinistres (assurance directe)	R0040						
Charge des sinistres (réassurance proportionnelle)	R0041	58 948	22 199	24 667	29 001	11 076	5 649
Charge des sinistres (réassurance non proportionnelle)	R0042	16 811	24 263	5 766	175	2 513	12 616
Dépenses engagées (brutes)							
Dépenses engagées brutes (assurance directe)	R0050						
Dépenses engagées brutes (réassurance proportionnelle)	R0051	28 757	15 323	12 834	10 882	9 471	6 911
Dépenses engagées brutes (réassurance non proportionnelle)	R0052	11 554	9 289	1 877	468	576	4 227

3 S.04.05.01-02 : Vie Primes, sinistres et dépenses par pays

Pays	R1010	Pays d'origine	5 principaux pays: vie et santé SLT				
		C0030	C0040				
			IL	CL	JO	CN	PE
Primes brutes émises	R1020	43 579	56 635	37 030	24 181	23 428	20 720
Primes brutes acquises	R1030	47 773	42 505	34 025	20 987	22 413	11 180
Charge des sinistres	R1040	27 825	27 859	33 886	19 213	15 591	10 217
Dépenses engagées brutes	R1050	17 148	8 552	2 398	2 735	7 168	1 025

4 S.05.01.01 - 01 : Non-Vie - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de responsabilité civile automobile	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionne ment	Pertes pécuniaires diverses	Total
		C0010	C0020	C0040	C0060	C0070	C0080	C0090	C0120	C0200
Primes émises										
Brutes – Assurance directe	R0110									0
Brutes – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	24 694	30 726	40 690	95 418	399 729	40 693	45 445	11 644	689 040
Brutes – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	66	120	1 088	6 476	36 637	1 093	1 304	771	47 557
Nettes	R0200	24 628	30 607	39 601	88 942	363 092	39 600	44 140	10 873	641 483
Primes acquises										
Brutes – Assurance directe	R0210									
Brutes – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	27 738	28 534	16 094	88 703	389 035	38 363	41 718	11 340	641 524
Brutes – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	79	189	451	6 251	36 438	1 081	1 258	763	46 510
Nettes	R0300	27 659	28 345	15 643	82 452	352 597	37 282	40 461	10 576	595 014
Charge des sinistres										
Brutes – Assurance directe	R0310									
Brutes – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	28 772	18 201	20 675	41 559	236 665	22 065	13 117	4 008	385 062
Brutes – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340		11	228	674	86	300	73	6	1 378
Nettes	R0400	28 772	18 190	20 448	40 885	236 579	21 765	13 044	4 002	383 684
Dépenses engagées	R0550	3 810	10 654	6 472	28 110	146 985	13 498	21 425	6 290	237 245
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R1210									
Total des dépenses techniques	R1300									237 245

		Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				
		Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total
		C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises						
Brutes – Assurance directe	R0110					0
Brutes – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120					0
Brutes – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	18 252	141 897	11 552	224 933	396 634
Part des réassureurs	R0140	139	12 059	270	33 628	46 096
Nettes	R0200	18 113	129 838	11 282	191 305	350 538
Primes acquises						
Brutes – Assurance directe	R0210					
Brutes – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220					0
Brutes – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	15 367	145 330	11 193	224 439	396 328
Part des réassureurs	R0240	149	12 561	275	33 953	46 938
Nettes	R0300	15 218	132 768	10 918	190 486	349 390
Charge des sinistres						
Brutes – Assurance directe	R0310					
Brutes – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320					0
Brutes – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	10 717	89 253	2 138	78 510	180 618
Part des réassureurs	R0340	6	516	9	2 365	2 896
Nettes	R0400	10 710	88 737	2 129	76 146	177 722
Dépenses engagées	R0550	2 283	20 652	1 662	31 087	55 685
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R1210					885
Total des dépenses techniques	R1300					56 570

5 S.05.01.01 - 02 : Vie - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Engagements de réassurance vie		
		Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0270	C0280	C0300
Primes émises				
Brutes	R1410	42 433	299 189	341 622
Part des réassureurs	R1420	453	6 148	6 601
Nettes	R1500	41 980	293 041	335 021
Primes acquises				
Brutes	R1510	41 707	275 522	317 230
Part des réassureurs	R1520	1 174	5 151	6 325
Nettes	R1600	40 534	270 372	310 905
Charge des sinistres				
Brutes	R1610	32 735	223 832	256 567
Part des réassureurs	R1620	55	2 196	2 251
Nettes	R1700	32 680	221 636	254 316
Dépenses engagées	R1900	11 187	46 066	57 253
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R2510			0
Total des dépenses techniques	R2600			57 253
Montant total des rachats	R2700			0

6 S.12.01.01 : Provisions techniques Vie et Santé SLT

		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0100	C0150	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020				
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque					
Meilleure estimation					
Meilleure estimation brute	R0030	360 664	360 664	121 858	121 858
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	2 197	2 197	0	0
Meilleure estimation diminuée des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	358 467	358 467	121 858	121 858
Marge de risque	R0100	33 990	33 990	11 484	11 484
Provisions techniques - Total	R0200	394 654	394 654	133 342	133 342

7 S.17.01.01 : Provisions techniques Non-Vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée							Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de responsabilité civile automobile	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0050	C0070	C0080	C0090	C0100	C0130	C0140	C0150	C0160		C0170
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010													
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050													
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque														
Meilleure estimation														
Provisions pour primes														
Brutes	R0060	2 666	-2 239	-2 428	-8 623	-28 025	-3 050	-3 524	-794	1 303	-2 014	-409	-5 147	-52 283
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140				-39								1	-37
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	2 666	-2 239	-2 428	-8 584	-28 025	-3 050	-3 524	-794	1 303	-2 014	-409	-5 148	-52 246
Provisions pour sinistres														
Brutes	R0160	10 630	47 430	38 574	95 193	363 791	75 364	28 371	11 215	19 350	487 504	8 656	230 710	1 416 789
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	1	146	266	10 083	242	78	143	0	3 857	0	17 805	32 622
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	10 630	47 429	38 427	94 927	353 708	75 122	28 293	11 073	19 350	483 648	8 656	212 905	1 384 167
Total meilleure estimation - brut	R0260	13 297	45 191	36 146	86 571	335 766	72 313	24 847	10 421	20 654	485 490	8 246	225 563	1 364 505
Total meilleure estimation - net	R0270	13 297	45 190	36 000	86 343	325 683	72 071	24 769	10 278	20 653	481 633	8 246	207 756	1 331 921
Marge de risque	R0280	1 253	4 259	3 407	8 159	31 644	6 815	2 342	982	1 946	45 754	777	21 258	128 596
Provisions techniques - Total														
Provisions techniques - Total	R0320	14 550	49 450	39 553	94 729	367 410	79 128	27 189	11 403	22 600	531 244	9 024	246 821	1 493 102
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	1	146	227	10 083	242	78	143	0	3 857	0	17 807	32 585
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	14 550	49 449	39 406	94 502	357 327	78 886	27 111	11 261	22 600	527 388	9 024	229 014	1 460 517

8 S.19.01.01 - 02 : Souscription - Sinistres en Non-Vie

Année d'accident / année de
souscription

Z0020

2

Sinistres payés bruts (non cumulés)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	Exercice en cours	Somme des années (cumulés)
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0170	C0180
Précédentes	R0100											17 281	R0100	17 281
	N-9	R0160	16 649	-110 508	55 030	25 996	16 292	40 047	6 358	9 586	16 729	22 874	R0160	22 874
	N-8	R0170	14 361	79 454	30 110	17 846	11 598	5 785	7 265	4 838	5 804		R0170	5 804
	N-7	R0180	13 466	96 166	54 523	21 586	12 287	12 597	11 233	8 388			R0180	8 388
	N-6	R0190	17 037	136 086	67 165	29 920	21 902	11 231	11 230				R0190	11 230
	N-5	R0200	18 619	194 194	68 201	39 255	18 516	14 151					R0200	14 151
	N-4	R0210	41 860	77 503	97 694	58 020	28 391						R0210	28 391
	N-3	R0220	28 355	163 227	118 944	54 831							R0220	54 831
	N-2	R0230	31 085	197 992	132 294								R0230	132 294
	N-1	R0240	72 582	298 786									R0240	298 786
	N	R0250	18 803										R0250	18 803
													R0260	612 831
														2 591 514

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

		Fin d'année (données actualisées)												
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +		
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0360	
Précédentes	R0100											405 690	R0100	225 333
	N-9	R0160	176 180	349 517	306 604	270 819	233 315	184 774	171 969	158 616	145 631	110 813	R0160	71 251
	N-8	R0170	155 896	139 975	105 070	83 137	71 530	62 702	52 291	47 003	35 127		R0170	21 347
	N-7	R0180	175 141	160 478	121 919	88 180	76 394	63 537	53 190	45 474			R0180	27 530
	N-6	R0190	217 350	210 779	153 409	108 206	89 386	80 275	63 843				R0190	39 641
	N-5	R0200	265 828	178 046	116 468	45 554	20 508	6 702					R0200	-7 239
	N-4	R0210	308 003	410 594	334 282	243 729	211 837						R0210	149 712
	N-3	R0220	313 894	337 912	218 860	152 097							R0220	98 699
	N-2	R0230	383 717	410 696	284 860								R0230	189 279
	N-1	R0240	423 241	295 946									R0240	189 404
	N	R0250	390 010										R0250	411 833
													R0260	1 416 789

9 S.22.01.01 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	2 021 098	0	0	21 699	0
Fonds propres de base	R0020	1 841 769	0	0	-15 989	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	1 841 769	0	0	-15 989	0
Capital de solvabilité requis	R0090	817 601	0	0	8 628	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 538 578	0	0	-21 218	0
Minimum de capital requis	R0110	314 547	0	0	1 882	0

10 S.23.01.01 - 01 : Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	109 107	109 107			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	180 975	180 975			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	1 185 586	1 185 586			
Passifs subordonnés	R0140	366 100			366 100	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 841 769	1 475 668		366 100	

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 841 769	1 475 668		366 100	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 841 769	1 475 668		366 100	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 841 769	1 475 668		366 100	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 538 578	1 475 668		62 909	
SCR	R0580	817 601				
MCR	R0600	314 547				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,25				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	4,891				

C0060

Réserve de réconciliation

Excédent d'actif sur passif	R0700	1 523 601
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	7 564
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	40 369
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	290 082
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	-17 458
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	-40 253
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	-57 711

11 S.25.01.01 : Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilise la Formule Standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	423 633		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	70 624		
Risque de souscription en vie	R0030	129 305		
Risque de souscription en santé	R0040	74 357		
Risque de souscription en non-vie	R0050	770 770		
Diversification	R0060	-425 337		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 043 351		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	43 107
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-268 856
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	817 601
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	817 601

Autres informations sur le SCR

Capital requis pour le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approach to tax rate		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	Oui

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes		C0130
LAC DT	R0640	-268 856
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-159 856
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	-109 000
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-280 632

12 S.28.01.01-01 : Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance Non-Vie

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010	304 460	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	13 297	38 756
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	45 190	39 524
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	36 000	13 923
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	86 343	83 638
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	325 683	365 103
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	72 071	35 641
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	24 769	38 252
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	10 278	10 513
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	20 653	11 725
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	481 633	126 284
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	8 246	8 881
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	207 756	181 230

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance Vie

		C0040	
Résultat MCRL	R0200	10 087	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	480 325	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	314 547
SCR	R0310	817 601
Plafond du MCR	R0320	367 921
Plancher du MCR	R0330	204 400
MCR combiné	R0340	314 547
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 900
Minimum de capital requis	R0400	314 547

PARIS

6, rue Favart
75002 Paris
FRANCE

TORONTO

150 York Street, Suite 1010
Toronto, Ontario M5H 3S5
CANADA
(+1) 416 644 0821

BEYROUTH

Beirut Symposium Bldg.
Wardieh Street, Sin El-Fil.
Beirut 1100 2190
LIBAN
(+961) 1 49 36 01

